

MOUVEMENT DE TRANSITION CIVILISATIONNELLE · OTRE

Économie de la Conscience

Architecture intégrée d'une transition économique, sociale et démocratique

DOCUMENT DE REFERENCE · VERSION 5 · AOUT 2026

Lucas Duchaine

Mouvement de Transition Civilisationnelle · OTRE

*Économie de la donnée · Monnaie post-rare · Souveraineté intégrale · Régulation de l'inflation · Tokenisation · Métiers
pluriels · Reconstruction patrimoniale · Jeu territorial · Démocratie Organique*

Sommaire

Résumé exécutif	4
À qui s'adresse ce document.....	7
Architecture du document.....	8
I. Introduction : Sylha comme révélateur épistémique	9
II. L'économie politique de la donnée transactionnelle.....	10
2.1 La hiérarchie des valeurs informationnelles.....	10
2.2 La concentration actuelle de la rente informationnelle	10
III. Vers une théorie de la monnaie post-rare	14
3.1 De la rareté monétaire à la post-rareté : définition	14
3.2 La boucle de valeur auto-finançante.....	15
3.3 La désacralisation de l'argent comme objectif civilisationnel	16
IV. La question de l'inflation : risques, régulations et choix collectifs.....	17
4.1 Une distinction fondamentale : redistribution versus création monétaire	17
4.2 Quatre mécanismes de régulation et les choix qu'ils impliquent	17
4.3 La dimension comportementale de l'inflation	18
4.4 Des choix à faire collégialement.....	19
V. Architecture technique : blockchain, tokenisation et architecture monétaire à plusieurs couches	20
5.1 La blockchain comme réponse au problème de gouvernance	20
5.2 Tokenomics et Data NFTs	20
5.3 La crypto adossée à la donnée elle-même	20
5.4 L'architecture monétaire à plusieurs couches.....	21
5.5 Les Soulbound Tokens : la doctrine des preuves	23
5.6 La mise en jeu de l'économie et de la participation et la ligne rouge de la gamification	23
5.7 Sylha comme couche d'interface universelle	25
5.8 Le cadre réglementaire	26
VI. La condition philosophique : conscience, civilisation et double moteur.....	27
6.1 L'argent comme stade de conscience	27
6.2 La Noosphère et le double moteur	27
6.3 Les trois échelles : le quotidien, la société, la civilisation	28
VII. La Doctrine de Souveraineté Intégrale : architecture du programme politique	29
7.1 Vue d'ensemble des sept piliers	29
7.2 Pilier 1, Sylha : la souveraineté des paiements de détail	30
7.3 Pilier 2, La Data Dividend : la souveraineté informationnelle	32
7.4 Pilier 3, Ğ1 (June) : la souveraineté monétaire complémentaire	33
7.5 Pilier 4, Le réseau social souverain : la souveraineté numérique	35
7.6 Pilier 5, La TTF élargie : la souveraineté financière.....	35
7.7 Pilier 6, La substitution sociale par Dividende Universel : la souveraineté sociale.....	36
7.8 Pilier 7, La Démocratie Organique : la souveraineté délibérative	37

VIII. La monnaie libre : ce qu'elle peut, ce qu'elle ne peut pas et ce que l'État doit faire 38

8.1 Le principe : la monnaie libre n'est pas un instrument de financement	38
8.2 L'équation qui commande tout	39
8.3 La loi d'échelle : pourquoi le nombre de membres ne change pas le dividende	41
8.4 L'asymétrie de l'universalité et ce qu'elle implique	42
8.5 Le régime plein : ce que le dividende peut couvrir et à quelle condition	42
8.6 Ce que l'État peut réellement faire : les quatre actes fondateurs	45
8.7 Les cinq règles de sûreté	46
8.8 Le verrou juridique et ce qu'enseigne Wörgl	46
8.9 Ce que les précédents enseignent : la règle d'émission, non le statut fiscal	47
8.10 Le paramètre c est un choix fiscal, non une donnée technique	49
8.11 Ordres de grandeur du scénario conditionné	50
8.12 La substitution aux minima sociaux	50

IX. L'incarnation territoriale : trois chantiers de civilisation..... 52

9.1 La société des métiers pluriels : tête, cœur, main.....	52
9.2 Reconstruire la France : logements écologiques et patrimoine vivant	55
9.3 Le jeu territorial : patrimoine, écotourisme et démocratie en réalité alternée	56
9.4 La June comme monnaie du jeu : le cheval de Troie de l'adoption	58
9.5 Étude d'attractivité : le potentiel économique du jeu territorial	59
9.6 Le système bouclé	64
9.7 Les concepts posés par le pilote et leur statut	64

X. Impact, chiffres consolidés et séquençage stratégique 65

10.1 Impact par catégorie d'acteurs	65
10.2 Le troisième registre : l'intelligence artificielle, l'attrition sans licenciement et les trois comptabilités	67
10.3 Chiffres consolidés à maturité du système	68
10.4 Séquençage stratégique sur 20 ans	72

XI. Défendabilité, objections et risques résiduels 75

11.1 Tableau des affirmations et de leur degré de solidité.....	75
11.2 Objections majeures et éléments de désamorçage	77
11.3 Conditions de réussite et risques résiduels	82

XII. OTRE et la Démocratie Organique : la réponse institutionnelle..... 85

12.1 La Démocratie Organique comme infrastructure d'arbitrage.....	85
12.2 La convergence des deux systèmes, l'économie de la conscience	86
12.3 Questions ouvertes et programme de recherche	86
12.4 Les neuf problèmes ouverts soumis à la communauté académique	87
12.5 Protocole d'expérimentation et critères d'arrêt	88

XIII. Conclusion 90

Références.....91

Résumé exécutif

Ce document expose une architecture économique, sociale et démocratique cohérente, articulant l'économie politique de la donnée transactionnelle, la théorie de la monnaie post-rare, la régulation macroéconomique de l'inflation, l'ingénierie d'une architecture monétaire à plusieurs couches et l'application de l'ensemble à la soutenabilité des finances publiques françaises. Le point de départ est empirique : la start-up grenobloise Sylha, fondée en 2018, qui a démontré qu'un réseau monétique alternatif pouvait rediriger les frais de transaction bancaire (estimés entre 4 et 5 milliards d'euros annuels en France) vers des associations choisies par les utilisateurs. De cette intuition, nous dérivons une thèse plus large.

La valeur informationnelle produite par les actes de paiement et de communication des citoyens français (données transactionnelles, comportementales, axiologiques) est collectivement créée, mais privativement captée par un petit nombre d'acteurs (Visa, Mastercard, GAFAM, agrégateurs financiers) dont la légitimité démocratique à percevoir cette rente n'a jamais été établie. Le programme proposé consiste à rapatrier sept flux de souveraineté aujourd'hui privatisés ou extraterritoriaux, à les redistribuer à travers une architecture monétaire à plusieurs couches dont le socle est le Dividende Universel de la Théorie Relative de la Monnaie et à gouverner les arbitrages que ce système implique par un dispositif délibératif rigoureux, la Démocratie Organique.

À maturité du système (horizon 15 à 20 ans), les chiffres consolidés se lisent en trois registres qu'il est interdit de confondre, parce qu'ils n'ont ni la même nature ni le même degré de certitude. **Premier registre, la récupération des flux** : Sylha, réseau social souverain, TTF élargie et commun de la donnée dégagent une capacité budgétaire nouvelle de l'ordre de trente-deux à soixante milliards d'euros annuels, dont un socle robuste de dix-huit à trente-deux milliards ne dépend d'aucune hypothèse monétaire. **Deuxième registre, la dépense publique substituée par la monnaie libre** : la partie VIII établit, à partir de l'équation de la Théorie Relative de la Monnaie, ce qu'un régime plein pourrait couvrir si (et seulement si) la détention de monnaie libre rejoignait un jour l'ordre de grandeur de l'argent liquide actuel des Français : l'équivalent de 200 à 400 euros de dépenses réelles par mois et par personne, soit environ cent milliards d'euros par an de dépense publique substituée à quinze ans, avec des jalons vérifiables à huit milliards (an 5) et quarante-cinq milliards (an 10). Ce chiffre est un cap conditionné, jamais une prédiction : la règle de non-appauvrissement interdit que la substitution précède ce que l'observatoire a réellement mesuré. **Troisième registre, l'intelligence artificielle et la productivité** : l'automatisation de l'administration par attrition naturelle, sans aucun licenciement, dégage un gain budgétaire net de cinq à seize milliards d'euros annuels à maturité, auquel s'ajoute le retour fiscal (cinq à sept milliards) de vingt à vingt-cinq milliards de gains de productivité rendus aux entreprises par la simplification administrative.

Une clause de sincérité gouverne la lecture de ces chiffres : ils n'ont pas tous le même statut et ils ne s'additionnent pas sans précaution. Seuls dix-huit à trente-deux milliards sont garantis sans aucune hypothèse ; le scénario volontariste complet, toutes composantes réunies, se situe à l'asymptote autour de cent quarante à cent quatre-vingts milliards d'euros annuels, chaque

composante conservant son statut propre, du plus certain au plus conditionné. Combiné aux dispositifs sociaux existants, ce système rend possible le franchissement du seuil de pauvreté monétaire pour les neuf millions de personnes concernées, ouvre une trajectoire de désendettement public, dans un pays où la charge des intérêts est devenue en 2026, avec soixante-quatorze milliards d'euros, le premier poste de dépenses de l'État et constitue, pour les entreprises, un choc de compétitivité sans dévaluation ni austérité salariale. Le programme est substantiel même si le pari monétaire échoue entièrement ; c'est sur cette base qu'il demande à être jugé.

Cette version 5 est une version d'exposition : elle présente l'architecture du programme pour elle-même, dans l'ordre de ses raisons. Le premier épisode de la série vidéo (le pilote long, discours-programme fondateur) en est le socle narratif et ce document écrit noir sur blanc ce qu'il porte oralement. La partie VIII expose la trajectoire des cent milliards en régime conditionné, avec ses cinq robinets, ses jalons et sa règle d'or. La doctrine des preuves gouverne les jetons de participation : ils attestent, ils n'attribuent aucun droit, rien de ce qui atteste ne peut hiérarchiser des citoyens. Le vocabulaire du jeu est clarifié : ce que le programme construit est une architecture jouable, ce qu'il combat s'appelle la gamification extractive. L'artisanat est élargi en trois branches (la main, le soin, la transmission) et le « double métier » remplace partout le « second métier ». Un registre nouveau chiffre l'automatisation de l'administration sans licenciement. Une grille de lecture en trois échelles (le quotidien, la société, la civilisation) est formalisée pour la première fois. Enfin, les filiations intellectuelles du programme, y compris les plus personnelles, sont assumées et étiquetées comme telles. La capacité économique dégagée s'incarne dans trois chantiers de civilisation explicites, la société des métiers pluriels (tête, cœur, main), la reconstruction écologique et patrimoniale de la France et le jeu territorial en réalité alternée qui relie patrimoine, écotourisme et participation démocratique (partie IX). Ces trois chantiers répondent à la question « pour quoi faire ? » et donnent au programme son visage tangible. Le jeu territorial y joue un rôle stratégique inattendu : la Ğ1 en est la monnaie interne (9.4), ce qui construit l'usage réel de la monnaie libre pendant que le travail réglementaire progresse en parallèle, l'usage précédant le droit au lieu de l'attendre. Une étude d'attractivité (9.5) projette, sous hypothèses explicites et prudentes, des retombées territoriales annuelles de l'ordre de plusieurs centaines de millions à un milliard d'euros, orientées vers les communes, les artisans et les acteurs culturels aujourd'hui à l'écart des flux touristiques.

La thèse défendue ici n'est ni technocratique ni démagogique. Elle est mathématiquement cohérente, techniquement déployable, économiquement régulable et démocratiquement gouvernable. Mais elle suppose et c'est sa vérité la plus exigeante, un horizon générationnel et la construction simultanée des institutions capables d'arbitrer collégalement les choix qu'elle implique.

Mots-clés, Économie de la donnée (Data dividend) Tokenisation (Monnaie post-rare) Rareté monétaire instituée (Effet Cantillon) Architecture monétaire additive (Théorie Relative de la Monnaie) Ğ1 (June) (Architecture jouable) Démocratie jouable (Cercle magique) Doctrine des preuves (Double métier) Artisanat élargi (Trois échelles) Droit à l'erreur bornée (Inflation) Souveraineté intégrale (Soulbound Tokens) Métiers pluriels (Reconstruction patrimoniale) Jeu territorial (ARG) (Écotourisme) Chartalisme (Monnaies locales complémentaires) Seigneuriage

(Wörgl) WIR (Sardex) Questions ouvertes (Démocratie Organique) OTRE (MiCA) Attrition sans licenciement, Spiral Dynamics (vision personnelle).

À qui s'adresse ce document

Ce document est un document de référence, mais il est d'abord une main tendue. Il est mis à disposition librement (sur le site du Mouvement de Transition Civilisationnelle) pour trois lecteurs à la fois : le citoyen qui veut comprendre ce que nous proposons, le contradicteur qui veut vérifier ce que nous affirmons et le chercheur qui accepterait de réfléchir avec nous sur ce que nous ne savons pas résoudre. Il ne demande pas d'être cru : il demande d'être vérifié. Chaque chiffre y est sourcé, chaque limite y est nommée à côté de l'affirmation qu'elle borne et la section 12.4 énonce les neuf problèmes que ses auteurs n'ont pas su résoudre, toute contribution, y compris et surtout une réfutation, sera publiée, créditée et intégrée au corpus. Deux pièces l'accompagnent : le document *La monnaie que nous créons ensemble* (version 5), qui développe le chantier monétaire pour un lecteur non spécialiste et le premier épisode de la série vidéo, qui est la porte d'entrée narrative de l'ensemble. Il est écrit pour être amendé : toute erreur établie sera corrigée dans l'édition suivante et son auteur crédité. C'est ainsi qu'il entend mériter la confiance.

Architecture du document

Le présent document s'organise en trois parties articulées : un cadre théorique (parties I à VI), un programme politique et civilisationnel opérationnel (parties VII à X) et la défendabilité comme la condition institutionnelle qui en garantissent la crédibilité et la légitimité (parties XI à XIII).

I. Introduction : Sylha comme révélateur épistémique

En 2018, une start-up grenobloise du nom de Sylha lançait à titre expérimental un réseau monétique alternatif à Visa et Mastercard, fondé sur un principe simple : rediriger les frais de transaction bancaire (estimés entre 4 et 5 milliards d'euros annuels en France) vers des associations locales choisies par les utilisateurs eux-mêmes. Le projet, modeste dans ses moyens, était radical dans ses prémisses. Il posait implicitement la question suivante : qui a légitimement droit à la valeur générée par nos actes de paiement quotidiens ?

Cette question, en apparence technique, est l'une des plus politiquement chargées de l'économie contemporaine. Les données transactionnelles constituent ce que Shoshana Zuboff (2019) nomme un substrat de surveillance comportementale : elles ne capturent pas des intentions déclarées, mais des comportements réels, vérifiés, datés, géolocalisés. Leur valeur informationnelle est structurellement supérieure à celle des données intentionnelles, parce qu'elles ne disent pas seulement ce que les gens pensent, mais ce qu'ils font.

Le présent document prend Sylha comme point de départ non pour en faire une étude de cas au sens classique, mais comme révélateur épistémique : le projet contient en germe une hypothèse économique que nous allons formaliser, étendre et articuler à une théorie plus large de la mutation civilisationnelle, puis appliquer à la soutenabilité des finances publiques françaises. Nous procéderons ainsi : l'économie politique de la donnée transactionnelle (II), la théorie de la monnaie post-rare (III), la question centrale de l'inflation et de ses régulations (IV), l'architecture technique articulant blockchain, tokenisation et architecture monétaire à plusieurs couches (V), la condition philosophique de la transition (VI), la Doctrine de Souveraineté Intégrale comme programme politique opérationnel (VII), la monnaie libre, ce qu'elle peut, ce qu'elle ne peut pas et ce que l'État doit faire (VIII), l'incarnation territoriale du programme à travers trois chantiers de civilisation, la June comme monnaie du jeu et l'étude d'attractivité associée (IX), l'impact consolidé et le séquençage stratégique (X), la défendabilité et les risques (XI) et enfin la réponse institutionnelle qu'apporte le projet OTRE et la Démocratie Organique (XII).

II. L'économie politique de la donnée transactionnelle

2.1 La hiérarchie des valeurs informationnelles

L'économie numérique contemporaine repose sur une asymétrie fondamentale entre les agents qui produisent la donnée et ceux qui en capturent la valeur, ce que Posner et Weyl (2018) nomment la rente informationnelle. Sa caractéristique principale est qu'elle est invisible pour son producteur : l'utilisateur qui effectue un paiement ne perçoit pas qu'il génère simultanément un actif informationnel à haute valeur marchande.

Les données numériques n'ont pas toutes la même valeur informationnelle. On peut les hiérarchiser sur trois niveaux. Les données intentionnelles (requêtes de recherche, interactions sur les réseaux sociaux) reflètent des désirs déclarés, sujets à biais. Les données comportementales vérifiées (transactions financières, déplacements GPS) reflètent des comportements réels. Les données de préférence axiologique (choix des associations bénéficiaires dans le modèle Sylha) capturent des jugements de valeur collectifs : une cartographie fine et continue des priorités morales d'une population.

C'est ce troisième niveau qui confère au modèle Sylha sa valeur politique exceptionnelle. En demandant à l'utilisateur vers quelle association rediriger ses frais de transaction, le système génère en continu une donnée que nulle enquête d'opinion ne peut produire : non ce que les gens disent valoriser, mais ce qu'ils valorisent effectivement, révélé par un acte économique réel.

2.2 La concentration actuelle de la rente informationnelle

Visa et Mastercard traitent conjointement près de 465 milliards d'euros de transactions annuelles en France. Les frais de transaction associés représentent environ 1 % de ce volume, soit de l'ordre de 4,65 milliards d'euros. Mais la valeur réelle capturée dépasse largement ce montant : la revente agrégée des métadonnées transactionnelles à des hedge funds, des collectivités territoriales et des cabinets de conseil stratégique constitue un marché parallèle dont la valeur dépasse structurellement celle des frais de service (Zuboff, 2019).

Cette configuration crée ce que Jaron Lanier (2013) nomme une tragédie des communs informationnels : la valeur est produite collectivement par des millions d'utilisateurs, mais privatisée par quelques intermédiaires dont la légitimité à capturer cette rente n'a jamais été démocratiquement établie.

Cartographie des flux de valeur captés sur le territoire français

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux flux de valeur économique, informationnelle et financière produits sur le territoire français. Chaque ligne est associée à une catégorie de fiabilité : les chiffres directement observés et publiés par des sources officielles, les estimations de marché émanant d'institutions reconnues et les ordres de grandeur prospectifs lorsque le

flux n'est pas comptabilisé publiquement. Les sources sont détaillées dans la note méthodologique qui suit.

Flux de valeur	Capteur actuel	Estimation annuelle	Fiabilité / source
Frais d'encaissement par carte (interchange + réseau + acquéreur)	Banques émettrices, Visa, Mastercard, CB	4 à 6 Mds €	Observé, règl. UE 2015/751 ; Banque de France [1]
Publicité numérique (trio Google (Meta) Amazon)	Google, Meta, Amazon (74 % du marché)	8 à 9 Mds €	Observé, SRI/UDECAM, 33 ^e Observatoire de l'e-pub 2024 [2]
Métadonnées transactionnelles revendues	Agrégateurs privés (hedge funds, cabinets de conseil)	<i>1 à 3 Mds € (estimation prudente)</i>	<i>Ordre de grandeur, marché non transparent [3]</i>
Données comportementales hors paiement	GAFAM (revente B2B de signaux)	<i>3 à 5 Mds € (estimation prudente)</i>	<i>Ordre de grandeur, marché non transparent [3]</i>
Transactions financières non taxées (TTF élargie SWIFT)	Marchés financiers (recette potentielle pour l'État)	<i>10 à 20 Mds € (recette modélisée)</i>	<i>Modélisation à 0,01, 0,1 % sur volumes interbancaires [4]</i>
Dépenses de pensions tous régimes	Caisses de retraite + transferts d'État	~ 400 Mds €	Observé, DREES, COR 2024 [5]
Dépenses de minima sociaux + prime d'activité	État via CAF / MSA	~ 31 Mds € (minima) + ~ 10,6 Mds € (prime activité)	Observé, DREES, FIPECO 2024 [6]

Note méthodologique sur les chiffres du tableau

Les chiffres du tableau n'ont pas tous le même statut. Ils se répartissent en trois niveaux de fiabilité et le lecteur doit savoir lequel il a sous les yeux.

[1] Frais d'encaissement par carte. Le règlement européen 2015/751 plafonne les commissions d'interchange à 0,20 % (cartes de débit) et 0,30 % (cartes de crédit) pour les cartes de particuliers de l'EEE. Sur un volume total de paiements par carte estimé à ~857 milliards d'euros en France en 2024 (GlobalData ; Banque de France, Cartographie des moyens de paiement 2024), les frais d'encaissement effectivement supportés par les commerçants (interchange, frais de réseau, marges des prestataires) se situent en pratique entre 0,5 % et 1 %,

soit un total compris entre 4 et 6 milliards d'euros annuels. Source : Banque de France, Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, rapport 2024.

[2] Publicité numérique. Le 33^e Observatoire de l'e-pub publié par le SRI et l'UDECAM (cabinet Oliver Wyman, février 2025) chiffre le marché français de la publicité digitale à 10,97 milliards d'euros pour 2024, en croissance de +14 %. Le trio Google-Meta-Amazon (« GMA ») y représente 74 % du chiffre d'affaires, soit environ 8,1 milliards d'euros, dont environ 5 milliards pour le seul Google et 2,5 milliards pour Meta. La fourchette retenue (8 à 9 milliards d'euros) intègre l'incertitude sur la part exacte de chaque acteur et la prévision 2025 (12,4 milliards d'euros au total). Source : SRI / UDECAM / Oliver Wyman, Observatoire de l'e-pub 2024 et 2025.

[3] Métadonnées et données comportementales. *Aucune source officielle française ne publie de chiffre consolidé pour la revente de métadonnées transactionnelles ou comportementales aux tiers (hedge funds, cabinets de conseil, agrégateurs). Le marché est par nature opaque, il s'agit d'accords bilatéraux entre vendeurs et acheteurs de données, non d'un marché coté. Les fourchettes retenues (1 à 3 milliards et 3 à 5 milliards d'euros) sont délibérément prudentes et représentent des ordres de grandeur dérivés par extrapolation à partir du marché mondial de la data (estimé entre 200 et 400 milliards de dollars selon les cabinets, dont la France représente environ 3-4 %). Ce sont des hypothèses, pas des observations et toute communication politique doit les présenter comme telles. Ces lignes nécessiteraient un travail de quantification dédié, qu'une politique de transparence sur la rente informationnelle (objet même de ce programme) rendrait précisément possible.*

[4] TTF élargie sur transactions interbancaires SWIFT. Recette potentielle modélisée, non recette actuelle. La modélisation repose sur un taux microscopique de 0,01 % appliqué aux volumes interbancaires transitant par SWIFT depuis la France et un taux de 0,1 % sur les transactions financières domestiques. Les volumes exacts ne sont pas publics, l'estimation se fonde sur les ordres de grandeur connus du marché interbancaire européen. Comme toute modélisation fiscale, ces chiffres dépendent fortement des hypothèses d'élasticité, un taux trop élevé déplace l'infrastructure, un taux trop bas réduit la recette. La fourchette 10, 20 milliards intègre cette incertitude. À comparer avec la TTF française existante depuis 2012, qui rapporte de l'ordre de 2 milliards d'euros par an.

[5] Pensions de retraite. Les ~400 milliards d'euros de pensions tous régimes (DREES, Comptes de la protection sociale 2024 ; Conseil d'orientation des retraites 2024) sont financés par cotisations sociales (employeurs + salariés), CSG, taxes affectées et transferts de l'État. Il s'agit donc bien de dépenses publiques observées et non d'une « création monétaire » : la distinction est essentielle et ce document s'y tient partout. Le levier proposé en partie VIII porte non sur la totalité de ces 400 milliards mais sur la fraction qui pourrait être progressivement couverte par le DU, sous la règle de non-appauvrissement et les conditions de la partie VIII (8.5 et 8.7).

[6] Minima sociaux et prime d'activité. Au 31 décembre 2024, la France comptait 4 417 000 allocataires de minima sociaux (DREES, Panorama Minima sociaux 2024). Les dépenses associées sont d'environ 31 milliards d'euros (AAH, RSA, ASS, ASPA, ADA cumulés), auxquels

s'ajoute la prime d'activité pour 10,6 milliards d'euros en 2024 (FIPECO, Cour des comptes). Total : ~ 41,6 milliards d'euros annuels, financés par le budget de l'État (programme 304) et la Sécurité sociale.

Note de réconciliation, la valeur de la donnée elle-même. Deux chiffres circulent dans ce corpus et ne mesurent pas la même chose ; il faut les distinguer une fois pour toutes. Les huit à neuf milliards d'euros de publicité numérique sont un flux observé : ce que les annonceurs paient effectivement au trio Google, Meta, Amazon. La valeur de la donnée elle-même (ce que vaudrait la matière première informationnelle si elle était comptabilisée et rémunérée à sa source) n'est mesurée par personne : notre estimation prudente de la part directement attribuable à la donnée est de trois à six milliards d'euros par an et nous la donnons comme estimation, pas comme fait. Personne n'en connaît le montant exact et c'est précisément le problème : un actif qui n'a ni prix ni comptabilité est un actif que son producteur cède gratuitement. La politique de transparence proposée ici a d'abord pour objet de rendre ce montant mesurable.

Principe fondateur, *La question politique centrale n'est pas « comment trouver de l'argent », c'est « comment récupérer la valeur que nous produisons déjà et que d'autres encaissent ». Ce déplacement de cadrage est la clé de voûte de toute l'architecture qui suit.*

III. Vers une théorie de la monnaie post-rare

3.1 De la rareté monétaire à la post-rareté : définition

L'expression monnaie post-rare structure toute cette partie et porte l'essentiel de l'argument. Il faut dire ce qu'elle désigne avant d'aller plus loin. Faute de définition explicite, l'argument prête le flanc à deux contresens symétriques : celui qui y voit une promesse d'abondance illimitée (donc nécessairement inflationniste et celui qui y voit un projet de remplacement du système monétaire existant) donc nécessairement utopique. Aucune de ces deux lectures n'est correcte.

La rareté monétaire est une construction institutionnelle, non une donnée naturelle.

Dans le système monétaire dominant, la monnaie est rare parce que sa création est concentrée entre les mains de quelques acteurs (banques centrales et banques commerciales) qui l'émettent essentiellement par le crédit, donc sous condition de remboursement avec intérêt. Cette rareté n'est pas une propriété physique de la monnaie : c'est le résultat d'un choix de gouvernance qui réserve l'émission à un petit nombre d'agents autorisés et l'adosse à un mécanisme de dette. Trois conséquences en découlent. D'abord, pour disposer de monnaie, il faut soit l'emprunter, soit la gagner auprès de quelqu'un qui l'a empruntée. Ensuite, cette monnaie circule sous obligation de remboursement et d'intérêt, ce qui contraint à une croissance continue pour rembourser la dette agrégée. Enfin, sa distribution initiale est structurellement inégale : la monnaie entre dans l'économie par les acteurs jugés solvables, créant ce que Richard Cantillon (1755) a décrit comme un effet de premier-receveur, ceux qui reçoivent la monnaie en premier captent davantage de valeur réelle que ceux qui la reçoivent en dernier.

La post-rareté ne désigne ni l'abondance illimitée ni la suppression du système capitaliste existant.

Elle désigne un régime monétaire dans lequel trois nouvelles sources d'émission s'ajoutent à la monnaie-dette classique, formant ensemble une architecture multi-couches détaillée en partie 5.4. L'euro et le système bancaire ne disparaissent pas : ils continuent de remplir leurs fonctions, épargne, crédit aux entreprises, financement de la dette publique, transactions internationales. À côté d'eux, trois canaux complémentaires viennent compenser les défauts structurels du système actuel, à savoir l'exclusion, la rente captée et l'inégalité d'accès.

- Monnaie co-crée sans dette par chaque membre ($\check{G}_1$ / TRM), émise par la simple participation à la monnaie libre, selon la formule $DU = c \cdot (M/N)$. Elle compense l'exclusion : tout être humain reçoit une part du flux monétaire du seul fait d'exister et de participer, sans avoir à l'emprunter ni à le gagner. Modalité d'obtention : devenir membre de la toile de confiance $\check{G}_1$, opérationnelle depuis 2017.
- Valeur informationnelle restituée à ceux qui la produisent (data dividend), récupérée sur la rente actuelle captée par Visa, Mastercard, GAFAM et agrégateurs. Elle compense la

captation privée d'une valeur collectivement produite. Modalité d'obtention : effectuer ses transactions sur une infrastructure souveraine (Sylha) et activer son droit à percevoir sa part, à la manière d'un dividende d'actionnaire de l'économie numérique.

- Tokenisation de l'activité réelle (data-token), crypto dont l'unité d'émission est la donnée vérifiable, détaillée en section 5.3. Elle compense la création monétaire discrétionnaire : la masse croît exactement au rythme de l'activité économique réelle, sans qu'aucune autorité ne puisse l'augmenter arbitrairement. Modalité d'obtention : contribuer à l'économie numérique d'une manière vérifiable, chaque transaction validée générant du token.

L'architecture est additive, non substitutive.

Le citoyen utilise simultanément l'euro pour son crédit immobilier, le DU $\check{G}1$ pour son socle vital, le data-token pour ses transactions vérifiables et les Soulbound Tokens pour sa participation démocratique, sans avoir à choisir entre eux, sans en percevoir la mécanique au quotidien (voir 5.7 sur Sylha comme couche d'interface universelle). C'est ce caractère additif qui distingue la proposition d'une utopie de remplacement : on ne demande pas à la société de quitter le système existant, on lui propose des couches supplémentaires qui rééquilibrent ce qu'il produit d'injuste. Le capitalisme financier ne disparaît pas, il devient une couche parmi d'autres, dont il occupe le rôle qui lui revient (crédit productif, allocation d'épargne) sans plus monopoliser tout l'espace monétaire.

Ce qui rend ce régime post-rare, donc, n'est pas l'abondance, mais la diversification radicale des modes d'émission : on ne reçoit plus de la monnaie seulement parce qu'on l'a empruntée ou gagnée auprès d'un emprunteur, mais aussi parce qu'on existe ($\check{G}1$), parce qu'on produit de la valeur informationnelle (data dividend) et parce qu'on contribue à l'activité économique réelle (data-token). La rareté instituée se trouve ainsi compensée par trois flux indépendants, dont aucun ne suffit seul à transformer le système, mais dont la combinaison change qualitativement le régime monétaire. La régulation de l'inflation que ce régime exige fait l'objet de la partie IV.

3.2 La boucle de valeur auto-finançante

L'hypothèse centrale que nous formalisons à propos du second canal (la data dividend) peut être énoncée comme suit : si la valeur informationnelle générée par un réseau de paiement universel est collectivement capturée et redistribuée, le coût net de chaque transaction pour son émetteur peut tendre vers zéro, voire devenir négatif. Nous nommons ce mécanisme une boucle de valeur auto-finançante.

Soit $V(t)$ la valeur informationnelle générée par une transaction t et $F(t)$ les frais de transaction associés. Si, à l'échelle d'un réseau universel, $V(t) > F(t)$ de manière systématique, alors la redistribution de $V(t) - F(t)$ aux utilisateurs crée un solde net positif. Ce mécanisme correspond à la *data dividend* théorisée par Posner et Weyl (2018) et Lanier (2013) : non pas un revenu universel classique, mais un retour direct et proportionnel à la contribution informationnelle de chaque utilisateur.

3.3 La désacralisation de l'argent comme objectif civilisationnel

« **L'argent doit avoir une odeur.** » Le premier épisode de la série pose ce renversement de l'adage romain et il entre ici au traité comme principe : *pecunia non olet* (l'argent n'a pas d'odeur) est précisément ce qui permet à la valeur de circuler sans que nul ne réponde de sa provenance ni de son emploi. Le programme affirme l'inverse : la fortune emporte une responsabilité, en haut comme en bas, en haut, parce qu'une richesse dont on ne peut pas dire d'où elle vient ni ce qu'elle fait est une richesse qui doit des comptes ; en bas, parce qu'un socle co-créé n'est pas une aumône anonyme mais une part assumée d'un commun, qui porte le nom de ceux qui la font vivre. Rendre à l'argent son odeur, c'est rendre visible ce que l'architecture de ce document rend traçable : d'où vient la valeur, qui la capte, où elle va.

L'objectif ultime du modèle n'est pas la richesse individuelle, mais ce que nous proposons de nommer la désacralisation monétaire : le processus par lequel l'argent cesse d'être le principe organisateur central de la vie sociale. Dans le cadre de la Spiral Dynamics (Graves, 1970 ; Beck & Cowan, 1996), la centralité de l'argent correspond au stade Orange, rationalité instrumentale, compétition individuelle, mesure de toute valeur en termes monétaires. Le passage aux stades Vert et Turquoise implique l'intégration de la valeur économique dans des systèmes de valeur plus larges, écologiques, relationnels et collectifs.

IV. La question de l'inflation : risques, régulations et choix collectifs

Toute théorie de la monnaie abondante se heurte à une objection classique et légitime : si tout le monde reçoit davantage d'argent sans que la quantité de biens et services disponibles augmente proportionnellement, les prix montent. C'est la définition de l'inflation. Cette objection est précisément celle que soulèvent les économistes critiques du revenu universel, depuis Milton Friedman jusqu'aux débats contemporains sur le Quantitative Easing (Bernanke, 2015). Elle mérite une réponse rigoureuse, non une esquivé.

4.1 Une distinction fondamentale : redistribution versus création monétaire

La première réponse est structurelle. Dans le modèle proposé, la data dividend n'est pas de la création monétaire ex nihilo, contrairement à l'émission de monnaie banque centrale ou au Quantitative Easing pratiqué par la BCE et la Fed depuis 2008. C'est une redistribution d'une valeur qui existe déjà dans l'économie, mais qui est actuellement captée privativement par Visa, Mastercard, Google et les agrégateurs de données.

Dit autrement : cette valeur circule déjà. On ne crée pas de nouvelle monnaie, on change à qui elle revient. L'effet inflationniste d'une redistribution pure est structurellement plus faible que celui d'une injection monétaire classique. C'est la distinction que Thomas Piketty (2013) établit entre redistribution des flux et création de richesse nouvelle.

Cette distinction ne supprime pas le risque inflationniste, elle le réduit significativement. La redistribution peut néanmoins créer une pression sur certains marchés à offre rigide, notamment le logement et l'énergie, si elle augmente brutalement la demande. Les mécanismes de régulation qui suivent répondent précisément à cette contrainte.

4.2 Quatre mécanismes de régulation et les choix qu'ils impliquent

Quatre mécanismes documentés dans la littérature économique sont techniquement viables. Chacun, toutefois, implique des arbitrages politiques profonds qui ne peuvent être tranchés par les concepteurs du système : ils relèvent d'une décision collective, délibérée, démocratique.

Mécanisme 1, La monnaie fléchée à usage contraint

Au lieu de distribuer du cash pur, le système redistribue des droits d'usage orientés vers des biens communs, des associations, des investissements écologiques. L'argent ne se retrouve pas en concurrence directe sur les marchés de biens courants. Ce principe est proche des Social Impact Bonds britanniques (Disley et al., 2011) ou des monnaies locales complémentaires comme le WIR

suisse, en circulation depuis 1934, qui démontre depuis plus de 90 ans qu'une monnaie à usage contraint peut coexister avec le système monétaire classique sans créer d'inflation.

Mécanisme 2, La tokenomics anti-inflationniste par smart contract

Dans l'architecture blockchain, les règles de redistribution sont encodées dans des smart contracts auto-régulateurs : si la masse de tokens dépasse un seuil, le taux de redistribution baisse automatiquement. Si la valeur des données diminue, les retours diminuent proportionnellement. Ce mécanisme s'inspire des travaux sur les stablecoins algorithmiques (Moin et al., 2020) et des protocoles DeFi qui gèrent automatiquement l'offre monétaire sans intervention centrale. Le choix du seuil de déclenchement est politique : c'est une décision collective sur l'appétit au risque inflationniste accepté.

Mécanisme 3, La création de valeur réelle parallèle

L'inflation survient quand la masse monétaire augmente plus vite que l'offre de biens et services. Si la redistribution finance prioritairement la production de biens communs réels (logements, énergie renouvelable, éducation, santé) elle augmente simultanément la masse redistribuée et l'offre disponible. L'effet inflationniste est neutralisé par la croissance de la production. C'est le principe du New Deal rooseveltien (1933) et des politiques keynésiennes de relance par l'investissement public : la dépense crée la production qui absorbe la dépense. Le chantier de reconstruction écologique et patrimoniale présenté en 9.2 constitue l'application la plus directe de ce mécanisme.

Mécanisme 4, La démonétisation progressive de secteurs essentiels

Si l'éducation, la santé et le logement deviennent des biens communs accessibles hors marché (comme dans les modèles nordiques ou le NHS britannique) la pression inflationniste y disparaît structurellement. L'inflation ne peut sévir que là où il y a un marché. Réduire le périmètre du marché, c'est réduire le périmètre de l'inflation. Cette logique rejoint Ivan Illich (1973) sur la convivialité et Michael Sandel (2012) sur les limites morales du marché. C'est le mécanisme le plus transformateur et le plus politiquement disputé.

4.3 La dimension comportementale de l'inflation

Il existe une cinquième réponse, plus profonde que les mécanismes techniques. L'inflation est aussi un phénomène comportemental : elle est alimentée par la compétition pour des biens de statut, la thésaurisation par peur de la rareté, la spéculation sur les actifs. Robert Shiller (2015) a documenté comment les anticipations collectives (la croyance partagée que les prix vont monter) deviennent auto-réalisatrices.

À mesure que la conscience collective évolue (que les individus valorisent moins la possession matérielle et davantage la contribution, l'expérience et le lien) la pression inflationniste sur les marchés de biens de statut diminue structurellement. Ce n'est pas une affirmation morale mais une hypothèse empiriquement testable : les sociétés à fort capital social et faible inégalité de

statut (pays nordiques, Japon) exhibent historiquement une inflation plus maîtrisée que les sociétés très compétitives (Wilkinson & Pickett, 2009).

4.4 Des choix à faire collégialement

La conclusion la plus importante de cette section n'est pas technique. Aucun des quatre mécanismes présentés n'est neutre. Chacun reflète une vision du monde, une priorité, un arbitrage entre valeurs concurrentes : qui décide vers quoi l'argent est fléché ? Quelle légitimité démocratique pour le code auto-régulateur ? Quels secteurs prioritaires d'investissement commun ? Quels domaines de la vie humaine soustraire au marché, décision constitutionnelle s'il en est ?

Ces arbitrages ne peuvent être tranchés par des économistes, des ingénieurs ou des philosophes agissant seuls. Ils appartiennent à la délibération collective, au sens le plus fort du terme. C'est précisément pour cela que la réponse au risque inflationniste ne peut être séparée de la question de la gouvernance démocratique. Le problème économique et le problème politique sont le même problème.

V. Architecture technique : blockchain, tokenisation et architecture monétaire à plusieurs couches

5.1 La blockchain comme réponse au problème de gouvernance

Le modèle de monnaie post-rare bute sur un problème structurel : qui contrôle l'infrastructure sans la capturer ? L'histoire des communs numériques montre que toute base de données de valeur massive attire des forces de concentration. La technologie blockchain apporte une réponse technique : une infrastructure sans tiers de confiance central, où personne ne possède la base et où tout le monde peut la vérifier. Appliquée au réseau de paiement, cette architecture garantit que la propriété des données transactionnelles reste cryptographiquement attribuée à leur producteur, selon les standards des Decentralized Identifiers (DID) du W3C.

5.2 Tokenomics et Data NFTs

La tokenisation de la valeur informationnelle repose sur deux instruments complémentaires. Les Data NFTs (tokens non fongibles de données) permettent de matérialiser la propriété d'un jeu de données spécifique sous forme d'actif numérique unique, traçable et échangeable selon des conditions définies par son propriétaire. Les DAO (Decentralized Autonomous Organizations), gouvernées par des smart contracts, constituent le mécanisme de gouvernance collective sans direction centrale, correspondant à la structure polycentrique théorisée par Elinor Ostrom (2010) pour la gestion durable des communs.

5.3 La crypto adossée à la donnée elle-même

Nous formalisons ici un raffinement décisif de la tokenomics : une crypto dont l'unité d'émission est la donnée. Dès qu'une transaction génère une donnée vérifiable, elle génère du token. La masse monétaire de cet instrument devient ainsi isomorphe à l'activité économique réelle de la population. C'est une quatrième voie d'ancrage monétaire, distincte des architectures existantes, que le tableau ci-dessous situe.

Système	Base d'émission	Ancrage
Bitcoin	Preuve de travail computationnel	Aucun ancrage dans l'économie réelle
Stablecoins	Réserves de monnaie fiat	Dépendant du système qu'ils prolongent

Système	Base d'émission	Ancrage
Ğ1 / TRM	Dividende universel temporel	Ancré dans le temps humain
Data-token	Preuve d'activité économique réelle	Ancré dans la valeur informationnelle produite

La propriété la plus remarquable est que la masse monétaire ne peut être manipulée arbitrairement : elle ne dépend ni d'une banque centrale, ni d'un algorithme abstrait, ni d'un fondateur, mais de l'activité réelle des agents. La création monétaire devient exactement proportionnelle à la création de valeur informationnelle, rendant l'inflation par excès d'émission structurellement impossible. S'y ajoute une traçabilité totale : chaque token correspond à une donnée réelle, non à une émission discrétionnaire.

Il reste quatre limites. La valeur des données est hétérogène et la pondérer sera un choix politique disputé. L'incitation perverse à la surtransaction demande des mécanismes anti-gaming. L'exclusion des moins numérisés suppose un plancher universel. Et la souveraineté sur la donnée reste le préalable infrastructurel de l'ensemble.

5.4 L'architecture monétaire à plusieurs couches

Ces limites convergent vers une même conclusion : aucun instrument monétaire ne peut être la monnaie unique du système. Le data-token ne suffit pas, il doit s'insérer dans une écologie à plusieurs instruments, chacun remplissant une fonction non substituable. Conformément au principe d'architecture additive énoncé en 3.1, cette écologie ne remplace pas le système existant : elle s'y ajoute. Le tableau ci-dessous distingue donc clairement ce qui préexiste au programme (euro, cryptoactifs privés) de ce qui est proposé comme apport nouveau, quatre couches souveraines complémentaires.

Le plancher universel est fourni par la Théorie Relative de la Monnaie (Laborde, 2010), dont la monnaie libre Ğ1 (« June »), opérationnelle depuis 2017 sur la blockchain Dunitier et comptant environ 50 000 membres actifs en France, est l'application la plus aboutie : une monnaie co-crée sans dette sous forme d'un Dividende Universel défini par la formule

$$DU = c \cdot (M / N)$$

où M est la masse monétaire totale, N le nombre de co-créateurs et c une constante mathématique permettant une création symétrique. Cette monnaie garantit un revenu de base inconditionnel à vie et résout la limite de l'exclusion.

Couche	Instrument	Fonction	Statut
Système monétaire existant	Euro (monnaie fiduciaire BCE)	Crédit bancaire, épargne, dette publique, salaires, transactions internationales,	<i>Préexistant, conservé</i>

Couche	Instrument	Fonction	Statut
		fiscalité	
Plancher universel	Ĝ1 (TRM)	Garantit l'inclusion de tous, indépendamment de la contribution informationnelle	<i>Apport du programme</i>
Valeur produite	Data-token	Rémunère la contribution informationnelle réelle de chacun	<i>Apport du programme</i>
Participation	Soulbound Token	Atteste l'engagement démocratique vérifié et ouvre des droits dans la DAO	<i>Apport du programme</i>
Capitalisation	Fonds commun stable	Convertit la valeur informationnelle en sécurité à long terme (retraites, infrastructure)	<i>Apport du programme</i>
Patrimoine privé	Cryptoactifs (Bitcoin, Ether, stablecoins privés)	Détention libre par les citoyens à titre d'épargne ou de spéculation, hors architecture publique	<i>Préexistant, encadré MiCA</i>

Trois précisions de lecture s'imposent.

Premièrement, les lignes grisées (euro et cryptoactifs) ne sont pas l'objet du programme : elles figurent dans le tableau pour rendre visible le paysage monétaire complet dans lequel l'architecture proposée s'inscrit. L'euro conserve l'intégralité de ses fonctions actuelles ; il n'est ni remplacé ni concurrencé et les déposants gardent toutes leurs garanties bancaires. Le programme ajoute des couches, il n'en retire aucune.

Deuxièmement, les cryptoactifs privés (Bitcoin, Ether, stablecoins comme USDC ou USDT) sont mentionnés non parce que le programme les utilise comme briques d'architecture, ce n'est pas le cas, mais parce qu'ils existent dans le paysage monétaire et que les citoyens en détiennent. Leur statut est celui d'instruments patrimoniaux ou spéculatifs librement accessibles, encadrés par le règlement européen MiCA (voir 5.8). Le programme ne les promeut ni ne les interdit : il en prend acte. Il s'en distingue par sa gouvernance, démocratique et publique pour les quatre couches souveraines, privée et marchande pour les cryptoactifs.

Troisièmement, cette architecture est intrinsèquement évolutive : de nouvelles couches peuvent être ajoutées à mesure que des fonctions émergent, sans refondre l'ensemble. Au lieu d'un signal-prix unique chargé de tout faire, des instruments adaptés coexistent, ce qui correspond à la structure polycentrique théorisée par Ostrom (2010) pour la gestion durable des communs.

5.5 Les Soulbound Tokens : la doctrine des preuves

Les Soulbound Tokens (Buterin, Weyl & Ohlhaber, 2022) sont des jetons non transférables attestant de compétences et d'engagements réels, contribution écologique vérifiée, engagement associatif, participation démocratique active, savoir-faire acquis sur un chantier. Dans la série, ils portent leur vrai nom d'usage : **les preuves**. Un jeton que personne ne peut vous acheter, parce qu'il atteste ce que vous avez *fait*, pas ce que vous *avez*.

La doctrine des preuves. Elle touche à la définition même du programme et elle s'énonce par ce qu'elle autorise et ce qu'elle interdit. Une preuve peut ouvrir trois choses, **une reconnaissance** (le savoir-faire devient visible), **une compétence attestée** (transférable dans un CV, une candidature, une délibération) et **un accès** (une invitation, une porte, un rôle dans le cercle du jeu ou d'un projet de commun). Elle ne peut jamais ouvrir **un droit**, ni un vote pondéré, ni une réduction, ni un avantage économique ou civique que d'autres citoyens n'auraient pas. La raison est de principe : tout dispositif qui convertit la participation en pouvoir reconstruit un suffrage censitaire, quelle que soit la pureté de ses intentions.

Le test de l'avantage. Pour trancher tout cas limite, une règle unique : *une preuve peut ouvrir une porte, jamais conférer un pouvoir*. Si l'avantage considéré subsiste hors du cercle du jeu ou du projet, s'il se traduit en euros, en voix ou en priorité opposable à autrui, il est interdit par construction. S'il se limite à reconnaître, attester ou inviter, il est légitime. Ce test est opposable à toute évolution future du dispositif.

La distinction avec le crédit social autoritaire en devient limpide : le crédit social note des personnes et conditionne leurs droits ; la doctrine des preuves atteste des actes et n'en conditionne aucun. La légitimité est procédurale, non substantielle et elle est bornée par une interdiction explicite.

5.6 La mise en jeu de l'économie et de la participation et la ligne rouge de la gamification

Clarification de vocabulaire et elle est doctrinale. Ce que ce programme construit s'appelle une **architecture jouable**, appliquée à la délibération, une **démocratie jouable**. Ce qu'il combat s'appelle la **gamification extractive** : les points, badges et classements plaqués sur une activité pour capturer l'attention et maximiser l'engagement au profit d'une plateforme. Les deux mobilisent des mécaniques de jeu ; elles sont philosophiquement opposées. La première s'enracine dans la tradition qui pense le jeu comme espace de liberté : Schiller, pour qui l'homme « n'est pleinement homme que là où il joue » ; Huizinga (1938), qui décrit le **cercle magique**, cet espace-temps délimité où d'autres règles s'appliquent, librement consenties ; Caillois (1958), qui en dresse la typologie ; Suits (1978), qui définit jouer comme « l'effort volontaire de

surmonter des obstacles non nécessaires » ; Graeber, qui distingue le *play* (la liberté créatrice) du *game*, la règle qui la canalise et dont ce corpus retient la maxime de méthode : **retirer le froid, ajouter le chaud**. La seconde tradition est celle que Bogost a nommée sans détour l'exploitation par le jeu : elle est notre adversaire, au même titre que la rente. La ligne de partage est simple : une architecture jouable sert le joueur et se laisse quitter ; une gamification extractive sert la plateforme et retient.

La mise en jeu ne doit donc pas être traitée ici comme un vernis marketing destiné à favoriser l'adoption, bien que cet effet soit réel. Elle constitue un principe structurant qui traverse l'ensemble de l'architecture : économique, démocratique et constitutionnelle. Le pari anthropologique est explicite : les individus ne modifient pas durablement leurs comportements sur la seule base d'arguments philosophiques, mais lorsque le changement devient immédiatement gratifiant, simple et social. L'architecture jouable organise cette gratification de manière transparente, gouvernée, alignée sur le bien commun et bornée par les garde-fous ci-dessous.

Premier niveau, La mise en jeu des transactions économiques

Chaque transaction effectuée sur l'infrastructure Sylha devient un micro-événement signifiant. Outre le Dividende Universel issu du temps de participation à la Ğ1, chaque agent peut gagner, par transaction sur un type de dépense donné, un montant additionnel en data-tokens. S'ouvrent alors plusieurs modalités : des quêtes territoriales et collectives (un bonus se déclenche à l'atteinte d'un seuil collectif, alignant intérêt individuel et collectif, par exemple, lorsque mille habitants d'un quartier ont consommé local le même mois) ; des promotions dynamiques (la prime varie selon l'heure, le lieu et la rareté du comportement, ce qui permet d'orienter la demande vers les commerces locaux aux heures creuses) ; et des paliers de progression dont les niveaux supérieurs ne s'ouvrent qu'avec des comportements à dimension collective. Le précédent est avéré (Duolingo pour l'apprentissage, Waze pour la mobilité, Strava pour l'activité physique) où le comportement désiré est rendu assez agréable pour que les utilisateurs l'adoptent sans penser à l'infrastructure qu'ils édifient.

Deuxième niveau, La mise en jeu de la participation démocratique

Le second niveau articule directement l'architecture jouable et la Démocratie Organique via la doctrine des preuves (section 5.5). Voter, délibérer, contribuer à un étage de la Démocratie Organique, animer un atelier territorial, formuler une projection à long terme : chacune de ces actions est attestée par une preuve non transférable. Conformément au test de l'avantage, cette preuve **reconnaît, atteste et invite**, elle rend le geste civique visible, elle qualifie pour des rôles (animer, faciliter, siéger dans un panel tiré au sort thématique), elle ouvre des portes dans les projets de communs, mais elle **ne pondère aucun vote, ne confère aucun droit et ne crée aucune hiérarchie civique**. La participation démocratique cesse d'être un devoir abstrait pour devenir une activité dont les effets sont immédiatement visibles et socialement reconnus. Ce déplacement répond à l'une des fragilités historiques des démocraties représentatives (l'abstention par sentiment d'inutilité du geste civique) sans jamais recréer, sous des habits neufs, le cens qu'elles ont mis deux siècles à abolir.

Troisième niveau, La mise en jeu constitutionnelle

Le troisième niveau, le plus exigeant intellectuellement, concerne la constitution elle-même. Les règles fondamentales de la Démocratie Organique ne sont pas adoptées en bloc et sacralisées : elles sont d'abord testées par des serious games, simulations grandeur nature où des scénarios d'arbitrage difficile (crise économique, conflit territorial, dilemme bioéthique) sont joués collectivement avant d'être inscrits dans la constitution vivante. Cette pédagogie constitutionnelle permet aux citoyens de comprendre par l'expérience les implications d'une règle avant de la sanctionner. Elle répond à l'objection classique faite aux constitutions évolutives (la perte de stabilité normative) en garantissant que toute évolution a été stress-testée avant d'être adoptée. Le jeu devient ici un instrument épistémique : non pour rendre la politique amusante, mais pour rendre les conséquences des choix tangibles avant la décision.

Le chantier du jeu territorial en réalité alternée (section 9.3) opérationnalise ces trois niveaux à l'échelle du pays : il en est l'incarnation la plus complète.

Trois garde-fous sont non négociables, applicables aux trois niveaux :

- Le contrôle de la prescription : les quêtes, les Soulbound Tokens éligibles et les serious games ne peuvent être définis par un acteur privé (sous peine de reproduire le modèle des plateformes que le projet entend dépasser) mais proposés et votés via la DAO.
- La prévention de l'addiction : modes sans notification, plafonds de temps, options minimalistes accessibles à tout moment. L'architecture jouable doit servir le citoyen, jamais le capturer, toute mécanique relevant de la gamification extractive (rétention forcée, rareté artificielle de l'attention, boucles de récompense variables) est interdite par construction.
- Le test de l'avantage (5.5) s'applique aux trois niveaux : rien de ce qui se gagne en jouant ne se convertit en pouvoir hors du cercle du jeu.
- La simplicité radicale de surface : l'utilisateur voit son solde, ses quêtes, son impact, ses droits, jamais les smart contracts ni les pondérations algorithmiques sous-jacents (voir 5.7).

5.7 Sylha comme couche d'interface universelle

L'architecture monétaire à plusieurs couches décrite en 5.4 pourrait laisser craindre une complexité d'usage rédhibitoire pour le citoyen : comment naviguer entre Ğ1, data-token, Soulbound Tokens et fonds stable au quotidien ? La réponse architecturale est la suivante : ces instruments ne sont pas exposés à l'utilisateur. Ils convergent tous vers une même interface de paiement, Sylha, qui en abstrait la mécanique. À l'usage, le citoyen voit ce qu'il voit aujourd'hui, une carte, une application, un solde, un historique. Le passage d'une couche à l'autre est arbitré automatiquement par la couche logicielle selon des règles publiques et auditables : tel achat éligible est réglé en Ğ1, tel autre génère du data-token, telle dépense communale active un fléchage. Toute cette sophistication reste sous le capot.

Ce principe (simplicité d'usage, transparence à la demande) distingue le projet des plateformes qui dissimulent leur fonctionnement pour capter une rente. Ici, le code, les règles d'arbitrage et la gouvernance sont publics, modifiables par la DAO et auditables par quiconque le souhaite. La complexité n'est pas niée. Elle est gérée dans l'infrastructure, pas dans la tête du citoyen au quotidien.

Le précédent est massif : l'utilisateur d'Internet ne pense pas à TCP/IP en envoyant un message, l'utilisateur d'une carte bancaire ne pense pas aux flux SWIFT ni aux chambres de compensation. Une infrastructure réussie est une infrastructure qui disparaît. Sylha, dans ce système, joue ce rôle : il rend l'architecture de l'Économie de la Conscience utilisable par toute personne sachant utiliser un smartphone, sans rien céder sur l'auditabilité ni sur la souveraineté de l'utilisateur sur ses données.

5.8 Le cadre réglementaire

Émettre des instruments fonctionnant comme une monnaie touche au monopole monétaire de la Banque centrale européenne et au règlement MiCA (Markets in Crypto-Assets, règlement UE 2023/1114), pleinement applicable depuis le 30 décembre 2024, dont les dispositions relatives aux jetons adossés à des actifs (ART) et aux jetons de monnaie électronique (EMT) sont en vigueur depuis le 30 juin 2024. L'émission d'un token adossé à une valeur et destiné à circuler exige désormais un agrément et des exigences prudentielles strictes. L'existence même de la Ğ1, qui circule depuis 2017 dans un cadre associatif, démontre qu'une marge subsiste, mais une architecture souveraine à grande échelle se heurterait à des obstacles juridiques européens qu'il serait malhonnête de minimiser.

VI. La condition philosophique : conscience, civilisation et double moteur

*Avertissement de registre, règle d'hygiène intellectuelle de ce corpus. Ce document distingue explicitement deux registres, étiquetés partout où ils apparaissent. Le premier est le **socle réfutable** : chiffres sourcés, mécanismes démontrables, précédents empiriques, tout ce qui peut être contredit par des faits et qui l'a déjà été une fois. Le second est la **vision personnelle** de l'auteur : les cadres de développement de la conscience (Spiral Dynamics, Wilber, Gebser, Teilhard de Chardin) qui ont nourri l'intuition du projet. Cette partie VI relève du second registre. Elle est assumée (un projet doit dire d'où il vient) mais elle n'est le prérequis de rien : aucun mécanisme du programme ne dépend de l'adhésion à ces cadres et aucun argument des parties VII à XII ne s'y adosse. On peut rejeter intégralement cette partie et souscrire au reste ; l'inverse est également vrai. La formule qui gouverne ce registre est celle de la série : ce que je crois et que je ne demande à personne de croire.*

6.1 L'argent comme stade de conscience

La théorie intégrale de Ken Wilber (2000), synthétisant les travaux de Piaget, Kohlberg et Maslow, postule que tout système social est l'expression d'un niveau de conscience dominant. La désacralisation monétaire n'est pas la destruction de l'argent, mais son intégration dans un système de valeur plus large. Jean Gebser (1949) décrit les structures de conscience humaines (archaïque, magique, mythique, mentale-rationnelle, intégrale) comme des modes d'appréhension du réel qui se superposent sans s'annuler. La structure mentale-rationnelle, dont l'économie de marché est l'expression institutionnelle, montre des signes d'épuisement face aux défis qu'elle a engendrés.

6.2 La Noosphère et le double moteur

Pierre Teilhard de Chardin (1955) proposait le concept de Noosphère pour désigner la couche de pensée collective qui se superpose à la biosphère à mesure que la conscience humaine gagne en complexité. Les architectures blockchain décentralisées ressemblent structurellement à la matérialisation technique de cette noosphère : un tissu d'information partagé, sans cerveau central, dont l'intelligence émerge de l'interaction de ses nœuds.

La thèse du double moteur peut maintenant être énoncée avec précision. Une transition vers une économie post-rare ne peut s'opérer sur le seul levier technologique. L'abondance matérielle produite par la data dividend, sans élévation simultanée du niveau de conscience collectif, reproduit les pathologies de l'abondance documentées par Ivan Illich (1973) : hétéronomie, passivité, désorientation de sens. Le système viable couple un moteur économique-technique (la boucle de valeur auto-finançante) et un moteur pédagogique-institutionnel, un dispositif qui élève simultanément le niveau de délibération collective et de maturité démocratique.

6.3 Les trois échelles : le quotidien, la société, la civilisation

Cette grille de lecture structurait oralement le projet depuis l'origine ; elle est formalisée ici pour la première fois et gouvernera désormais le classement des sujets du corpus comme des épisodes de la série.

Tout problème traité dans ce document peut être lu à trois échelles. **Le quotidien** : ce qu'une personne vit, paie, subit ou espère, le prix du café, la démarche non faite, le loyer, la fatigue. **La société** : les institutions, les flux et les règles qui produisent ce vécu, le réseau monétique, le code des impôts, le marché du travail, le non-recours. **La civilisation** : les présupposés qui rendent ces institutions pensables, ce qu'une époque tient pour naturel au sujet de l'argent, du travail, de la valeur, de l'erreur.

La grille devient un outil d'analyse grâce à une distinction : **l'échelle où un problème se manifeste n'est presque jamais l'échelle où se trouve son verrou, ni celle où se trouve le levier**. Un exemple suffit à le montrer. Payer un café par carte est un geste du quotidien ; les quelques centimes de frais qu'il génère relèvent de la société, un duopole d'infrastructure que le règlement européen encadre sans le déplacer ; et le fait que personne ne demande à qui cette rente devrait revenir relève de la civilisation, la naturalisation du péage sur l'échange. Le programme entier peut se relire ainsi : Sylha agit à l'échelle de la société sur un problème vécu au quotidien et pensé (ou plutôt impensé) à l'échelle de la civilisation. La monnaie libre agit à l'échelle civilisationnelle (qui a le droit de créer la monnaie ?) sur un verrou sociétal (un arrêté de 2012) pour un effet quotidien (un matelas qui monte chaque jour). Confondre les échelles produit les deux erreurs symétriques du débat public : moraliser le quotidien quand le verrou est institutionnel, ou réformer les institutions quand le verrou est un présupposé que personne n'a examiné.

VII. La Doctrine de Souveraineté

Intégrale : architecture du programme politique

Les six premières parties ont posé le cadre théorique : économie de la donnée, monnaie post-rare, régulation de l'inflation, architecture technique, condition philosophique. La présente partie en tire le programme politique opérationnel. Elle articule sept piliers de souveraineté interdépendants. Chaque pilier est indépendant dans son déploiement, mais interdépendant dans ses effets : ensemble, ils forment un système où chaque composante amplifie les autres.

Thèse politique centrale, Supprimer la pauvreté monétaire, rembourser la dette nationale, libérer l'entrepreneuriat, réduire les charges des entreprises et renouveler la démocratie ne sont pas des objectifs contradictoires. Ce sont les facettes d'un seul et même mécanisme de reconquête de la valeur produite sur le territoire français.

7.1 Vue d'ensemble des sept piliers

N°	Pilier	Objet de souveraineté
01	Sylha	Souveraineté des paiements de détail, infrastructure monétique alternative à Visa/Mastercard
02	Data Dividend	Souveraineté informationnelle, restitution de la rente informationnelle aux producteurs de données
03	Ĝ1 / June (TRM)	Souveraineté monétaire complémentaire, plancher universel non-inflationniste par construction
04	Réseau social souverain	Souveraineté numérique, infrastructure publique substituant aux GAFAM, rapatriement de la valeur publicitaire
05	TTF élargie / SWIFT	Souveraineté financière, taxe microscopique sur les flux

N°	Pilier	Objet de souveraineté
		interbancaires et financiers
06	Substitution sociale par DU	Souveraineté sociale, substitution progressive du DU aux pensions, traitements publics et minima sociaux
07	Démocratie Organique	Souveraineté délibérative, gouvernance collégiale des arbitrages économiques fondamentaux

7.2 Pilier 1, Sylha : la souveraineté des paiements de détail

Sylha est une infrastructure de paiement alternative à Visa/Mastercard fondée sur un principe simple : rediriger les frais de transaction (estimés entre 4 et 5 milliards d’euros annuels en France) vers des associations locales choisies par les utilisateurs eux-mêmes. Techniquement, les briques existent et le déploiement est court-terme. Économiquement, le dispositif ne crée pas de monnaie : il redistribue une valeur existante. Politiquement, il rend visible une rente jusqu’ici invisible.

- Défendable sans réserve et sans préalable réglementaire BCE.
- Chaque paiement Sylha produit de la valeur redistributive et alimente la boucle de la data dividend.
- Chaque paiement effectué en Ğ1 sur Sylha génère également de la data, double flux vertueux.
- Conditions de réussite : masse critique d’utilisateurs, interopérabilité bancaire, certification PCI-DSS.

Les leviers publics d’accélération : de la start-up à l’infrastructure souveraine

Tant que Sylha reste une initiative privée, sa diffusion dépend de la seule adhésion volontaire et se heurte à la résistance des réseaux dominants. La bascule décisive intervient lorsque la puissance publique s’en saisit et transforme ce qui était un pari entrepreneurial en une décision politique. L’obstacle à Sylha n’est pas technique, il est politique et un exécutif dispose des leviers pour le lever. Cinq leviers, du plus incitatif au plus structurant, peuvent être combinés.

- **Légiférer sur l’interopérabilité bancaire.** Imposer aux établissements de laisser circuler les transactions Sylha sans les entraver relève d’une régulation sectorielle classique. Le précédent existe : la directive européenne DSP2 a déjà contraint les banques

à ouvrir l'accès à leurs infrastructures de paiement à des tiers autorisés. Étendre cette logique à un réseau souverain est un prolongement, non une rupture.

- **Ériger Sylha en infrastructure publique.** Sur le modèle de La Poste pour les flux postaux, Sylha peut être qualifiée d'infrastructure essentielle d'intérêt général. À ce statut, les banques ne négocient plus leur connexion : elles s'y raccordent, comme elles se raccordent déjà aux systèmes de compensation existants.
- **Router les versements de l'État par Sylha.** C'est le levier le plus puissant et il ne coûte rien. Salaires des agents publics, pensions, minima sociaux, prestations : dès lors que ces flux (plusieurs centaines de milliards d'euros annuels) transitent par défaut par Sylha, l'adoption devient massive par simple inertie. Les bénéficiaires reçoivent leur revenu sur Sylha ; les commerçants constatent que leurs clients y paient ; l'acceptation suit mécaniquement. L'État n'incite pas : il amorce la pompe avec les flux qu'il maîtrise déjà. C'est ce même routage qui rend opérante, côté dépense publique, la substitution par DU décrite en partie VIII.
- **Créer une préférence réglementaire et fiscale.** Les transactions passant par Sylha bénéficient de conditions avantageuses ; celles qui restent sur les réseaux dominants supportent le coût réel de la rente qu'elles alimentent. On oriente sans interdire.
- **Imposer des standards de transparence.** Contraindre à la publication des frais, des marges et des pratiques de revente de métadonnées rend visible la rente aujourd'hui invisible. Une fois exposée, la pression citoyenne et concurrentielle fait le reste.

Le précédent international qui change le statut de la proposition : Pix et UPI. Un réseau de paiement public à adoption massive n'est pas une spéculation française, il existe déjà, à deux échelles différentes. Au Brésil, **Pix**, lancé par la banque centrale fin 2020, est devenu en quelques années le moyen de paiement le plus utilisé du pays, adopté par la grande majorité de la population adulte, gratuit pour les particuliers, instantané et opéré comme une infrastructure publique. En Inde, **UPI** traite chaque mois plusieurs milliards de transactions et a fait de l'interopérabilité publique la norme du paiement de détail. Ces deux précédents établissent trois choses : la faisabilité technique à l'échelle d'un très grand pays, la vitesse d'adoption possible quand la puissance publique amorce les flux et la nature du véritable obstacle en France, qui n'est ni technique, ni comportemental, mais politique. Ils bornent aussi l'analogie : Pix et UPI redirigent les frais vers zéro sans les redistribuer ; Sylha propose d'aller un cran plus loin, rediriger la valeur, pas seulement supprimer le péage.

La ventilation de la valeur redirigée, quatre domaines chiffrés. Le corpus s'engage sur une affectation de principe des flux redirigés, en base basse de la fourchette (quatre milliards d'euros annuels), soumise comme tout arbitrage à la délibération de la Démocratie Organique : **un milliard pour la réinsertion** (accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et résorption du non-recours), **un milliard et demi pour la formation** (métiers de la reconstruction, du soin et de la transmission, voir partie IX), **six cents millions pour le tourisme ludique territorial** (l'infrastructure du jeu et ses retombées locales) et **neuf cents millions pour les jeux de simulation civique** (le serious game constitutionnel et ses déclinaisons municipales). Cette ventilation est un choix politique affiché, pas une loi de la nature

: elle dit ce que nous ferions de la valeur récupérée, pour que le débat porte sur l'affectation et non sur un flou.

Deux bornes d'honnêteté encadrent ces leviers. D'abord, on ne peut pas purement interdire Visa et Mastercard : ce sont des acteurs relevant du droit européen de la concurrence et une interdiction frontale exposerait la France à un contentieux perdu d'avance. Ce que l'on peut faire, c'est les rendre économiquement moins intéressants sur le territoire, jusqu'à ce que l'infrastructure souveraine devienne le choix rationnel par défaut. Ensuite, ces leviers accélèrent l'accès, ils ne suppriment pas la condition d'acceptation commerciale réelle rappelée en 5.7 et en 8.3 : router un flux par Sylha ne suffit pas si la couche complémentaire est aussitôt reconvertie en euro. Les leviers publics amorcent l'écosystème ; ils ne dispensent pas de le laisser mûrir.

7.3 Pilier 2, La Data Dividend : la souveraineté informationnelle

Si la valeur informationnelle générée par un réseau de paiement universel est collectivement capturée et redistribuée, le coût net de chaque transaction peut tendre vers zéro, voire devenir négatif. Ce mécanisme (la data dividend (Posner & Weyl, 2018 ; Lanier, 2013)) n'est pas un revenu universel classique mais un retour direct et proportionnel à la contribution informationnelle de chaque utilisateur. Valeur des flux concernés, en estimations prudentes et non observées (voir la note méthodologique de la partie II) : un à trois milliards d'euros annuels pour les métadonnées transactionnelles, trois à cinq milliards pour les données comportementales hors paiement.

- **L'institution proposée : la banque coopérative de la donnée.** Le commun de la donnée a besoin d'un véhicule et le premier épisode de la série lui a donné son nom. Une institution de statut coopératif (sur le modèle des sociétés coopératives d'intérêt collectif) détient et exerce les droits des citoyens sur leurs données : elle négocie collectivement ce qu'aucun individu ne peut négocier seul, publie les conditions d'usage, encaisse la rente informationnelle et la redistribue en dividende. Chaque citoyen en est sociétaire de droit, un sociétaire une voix et nul acteur privé ne peut y détenir de contrôle. C'est l'inverse du courtier en données : une institution où la donnée est représentée par ceux qui la produisent.
- Non inflationniste par nature : il s'agit de redistribuer une valeur déjà existante, non d'en créer.
- Reversement en euros, la rente captée par Visa/Mastercard est rendue directement utilisable dans l'économie classique.
- Alimente les Soulbound Tokens et donc la Démocratie Organique en ressources et en signal.
- Délai de maturité : 5 à 10 ans pour atteindre l'effet plein.

7.4 Pilier 3, Ğ1 (June) : la souveraineté monétaire complémentaire

La Ğ1, fondée sur la Théorie Relative de la Monnaie (Laborde, 2010), est une monnaie libre opérationnelle depuis 2017, environ six mille membres co-créeurs après la migration vers le protocole v2 en 2025, présente aussi en Espagne, en Belgique et en Amérique du Sud (réseau Ğ1 ; entretien Laborde, 2026). Son Dividende Universel est créé directement par chaque membre, sans redistribution par une autorité centrale, selon une dilution universelle et symétrique : si la masse augmente, le DU de chacun augmente proportionnellement. Personne n'est appauvri relativement. Ce n'est pas une monnaie stable, c'est une monnaie juste.

Nuance stratégique sur la Ğ1, *La Ğ1 ne remplace pas l'euro. Elle constitue un espace d'échange complémentaire, un plancher universel inconditionnel et un laboratoire d'expérimentation déjà vivant. Son intégration dans un programme national implique un travail juridique avec la BCE et le cadre MiCA ; elle est à positionner comme socle long terme et déploiement progressif, non comme bascule immédiate.*

Le verrou juridique réel : ce qu'un État peut et ne peut pas faire avec une monnaie complémentaire

Cette sous-section est la plus importante du pilier et la plus souvent escamotée dans les programmes qui invoquent les monnaies complémentaires. Elle établit précisément où se situe l'obstacle, ce qu'une politique publique permet de faire et ce qu'elle ne permet pas.

L'état du droit français. Les monnaies locales complémentaires disposent depuis 2014 d'une base légale : la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, dont l'article 16 introduit le titre de monnaie locale complémentaire dans le code monétaire et financier. Mais cette reconnaissance s'arrête à mi-chemin et le blocage est d'une précision presque absurde. Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 prévoit que les dépenses publiques sont réglées par les moyens de paiement prévus au code monétaire et financier ; l'arrêté du 24 décembre 2012, qui en dresse la liste limitative, n'a jamais été révisé après l'introduction des monnaies locales en 2014. Conséquence, telle que formulée par la Direction générale des Finances publiques : en l'état du droit, les monnaies locales complémentaires ne peuvent être utilisées pour payer les dépenses publiques et les collectivités ne peuvent ni encaisser ni décaisser en monnaie locale, ni disposer d'un compte du Trésor en monnaie locale.

Le précédent Bayonne. La ville de Bayonne a signé en juillet 2017 une convention avec l'association Euskal Moneta pour verser des indemnités d'élus en eusko, non par paiement direct, mais par un montage où la Trésorerie règle l'association en euros, celle-ci convertissant ensuite en eusko. La préfecture a contesté ; la justice a donné raison à l'État en appel ; un compromis a finalement été trouvé avec le préfet des Pyrénées-Atlantiques, permettant de régler tout ou partie des indemnités d'élus et des subventions associatives en eusko, mais sans que le terme « paiement » n'apparaisse. Le ministère de l'Économie n'a pas mis à jour le décret de 2012. Cette affaire est l'illustration exacte du problème : le blocage n'est ni constitutionnel, ni européen, ni monétaire. **C'est un arrêté ministériel non révisé.**

Le précédent argentin et ce qu'il ne prouve pas. L'argument le plus fréquemment invoqué en faveur d'une monnaie complémentaire acceptée par l'État est le cas argentin de 2001-2002. Il est réel : face à l'effondrement de la convertibilité, quinze quasi-monnaies ont circulé, notamment les patacones de la province de Buenos Aires (loi provinciale 12.727) et les LECOP fédérales (décret 1004/01). Ces instruments servaient à payer les salaires des agents publics et les fournisseurs de l'État et (point décisif) les patacones série A comme les LECOP permettaient de s'acquitter d'impôts fédéraux et étaient acceptés dans les supermarchés. Leur part atteignit environ 40 % de la circulation monétaire et jusqu'à 51 % pour les seuls bons provinciaux en septembre 2002.

Mais l'honnêteté commande de dire immédiatement ce que ce précédent ne prouve pas, sous peine de retournement complet de l'argument par un contradicteur informé. Premièrement, les quasi-monnaies argentines étaient des instruments de dette publique d'urgence, émis parce que l'État était insolvable, l'exact opposé philosophique d'une monnaie co-crée sans dette. Deuxièmement, elles ont été retirées dès 2003-2004 avec le retour à la stabilité et sont restées dans la mémoire nationale comme un symbole de crise, non comme un modèle. Troisièmement, plusieurs circulaient avec décote par rapport au peso, ce qui est la définition même de l'échec d'une monnaie complémentaire. Le seul enseignement transposable est donc étroit, mais il est réel : l'acceptation fiscale par la puissance publique est le levier d'adoption le plus puissant qui existe. Quand un État accepte un instrument en paiement de l'impôt, cet instrument acquiert instantanément une valeur d'usage universelle. C'est la thèse chartaliste, vérifiée grande nature. Ce que l'Argentine démontre, c'est la puissance du levier, pas la validité du modèle.

Ce qu'une politique publique permet réellement. De cette analyse découle une conséquence que le présent programme assume pleinement. Le rôle d'un exécutif n'est pas de décréter la substitution de la June à l'euro dans les dépenses publiques : un tel décret serait juridiquement fragile, économiquement prématuré et politiquement suicidaire. **Le rôle de la puissance publique est d'ouvrir méthodiquement le chemin de la Théorie Relative de la Monnaie : lever les verrous, financer la recherche, sécuriser le cadre, laisser l'adoption mûrir.** Cinq actions concrètes, toutes réalisables en cinq ans et sans conflit frontal avec la BCE :

- **Réviser l'arrêté du 24 décembre 2012** pour y inscrire les monnaies locales complémentaires parmi les moyens de paiement acceptables par les collectivités publiques et autoriser l'ouverture de comptes du Trésor en monnaie complémentaire. C'est une décision réglementaire, pas législative. C'est le verrou le plus facile à lever de tout le programme.
- **Sécuriser le statut de la Ğ1** au regard du code monétaire et financier et du règlement MiCA, en clarifiant son régime de monnaie libre non adossée, travail juridique de fond, à mener avec l'ACPR et la Banque de France plutôt que contre elles.
- **Ouvrir un droit d'expérimentation territoriale** au titre de l'article 72 alinéa 4 de la Constitution, permettant à des collectivités volontaires de tester le versement d'une fraction de certaines prestations en monnaie complémentaire, avec évaluation indépendante.

- **Financer un programme de recherche macroéconomique dédié**, la modélisation qui manque aujourd’hui, appelée en 8.3 : effets sur les recettes fiscales, sur les prix, sur les comportements d’épargne. Aucun chiffre de substitution ne devrait être définitivement retenu avant que cette recherche existe.
- **Router les versements publics par Sylha** (voir 7.2), ce qui construit l’infrastructure d’usage indépendamment de la question monétaire et rend techniquement possible une substitution ultérieure sans la préempter.

Le positionnement du document, *Remplacer l’euro par la June n’est promis nulle part ici. Une politique publique peut lever les verrous réglementaires qui empêchent aujourd’hui une monnaie citoyenne d’exister pleinement, financer la recherche qui manque et laisser les territoires expérimenter. Le reste appartient à l’adoption réelle et à la délibération collective, pas à un décret.*

Conséquence sur les chiffres de la partie VIII. Cette lucidité juridique a un coût et il faut l’assumer : elle affaiblit le statut des scénarios de substitution élevée. Le tableau de la section 8.2 conserve toute sa valeur de modélisation (il montre l’ampleur du levier si les conditions sont réunies) mais les scénarios à 50 % et 100 % d’adoption relèvent d’un horizon générationnel conditionné à des évolutions juridiques, économiques et culturelles dont aucune n’est acquise. La section 8.3 précise ce statut ; la section 8.6 en tire les conséquences en distinguant explicitement le socle robuste du programme de sa composante conditionnelle.

7.5 Pilier 4, Le réseau social souverain : la souveraineté numérique

Une infrastructure numérique nationale substituant aux GAFAM, capturant une partie de la valeur publicitaire actuellement exportée (estimée à 15 à 20 milliards d’euros par an), gardant les données citoyennes dans la juridiction française et les transformant en communs. Le modèle est celui d’une infrastructure publique (comparable à La Poste pour les flux postaux) où la modération est confiée à un organe indépendant de l’État et où le contenu reste privé et associatif. Les emplois d’ingénieurs et de data scientists sont rapatriés en France et les PME accèdent à la publicité numérique sans dépendance Google/Meta. Chantier technique de 5 à 10 ans.

7.6 Pilier 5, La TTF élargie : la souveraineté financière

Une Taxe sur les Transactions Financières élargie aux flux interbancaires SWIFT, à des taux microscopiques :

- 0,01 % sur les transactions interbancaires SWIFT : 5 à 10 milliards d’euros annuels.
- 0,1 % sur les transactions financières (actions, obligations) : 5 milliards d’euros annuels supplémentaires.

La cible structurelle que seul un impôt sur les flux peut atteindre : le crédit adossé au patrimoine. Les détenteurs de grands patrimoines financiers accèdent aujourd’hui à leur

pouvoir d'achat sans jamais générer de revenu imposable : la stratégie dite *Buy, Borrow, Die* consiste à ne jamais vendre ses titres, à emprunter contre eux (c'est le crédit lombard, le nantissement de compte-titres) puis à laisser la transmission purger les plus-values. Ces flux sont structurellement invisibles à l'impôt sur le revenu comme à la taxation des plus-values, puisqu'aucun fait générateur n'a lieu ; mais ils sont parfaitement visibles **comme transactions financières** au moment où le crédit s'origine et où les titres se nantissent. Une taxation microscopique des flux est donc le seul instrument qui les atteigne sans créer de nouvel impôt déclaratif : elle ne demande rien à personne, elle prélève à la source de l'infrastructure, exactement comme pour la rente informationnelle. Ce point n'est pas anecdotique, il fait de la TTF élargie l'instrument de justice fiscale le plus difficile à contourner du programme.

La légitimité du dispositif tient à un constat simple : chaque transaction financière n'existe que parce que l'État garantit le cadre juridique qui la rend possible. Les précédents historiques sont nombreux : Stamp Duty britannique en 1694, TTF française en 2012, WIR suisse depuis 1934. À 0,01 %, aucun acteur rationnel ne déplace son infrastructure : le coût de la délocalisation excède la taxe. La souveraineté des données SWIFT est par ailleurs un enjeu géopolitique à porter au niveau de l'ONU et de la coopération renforcée européenne.

7.7 Pilier 6, La substitution sociale par Dividende Universel : la souveraineté sociale

Le chantier de plus longue portée du programme. La partie VIII y est entièrement consacrée, démonstration comprise. Énoncé en synthèse : chaque part de revenu que les citoyens co-créeent eux-mêmes par le Dividende Universel est une part que l'État n'a plus besoin d'emprunter pour la leur redistribuer. Le périmètre est délibérément resserré sur deux postes : les **pensions de retraite** (poste exemplaire, équitable par construction puisque chacun devient retraité) et les **minima sociaux** (mécanisme différentiel : l'allocation complète le dividende, le revenu total ne baisse jamais). La substitution suit une règle d'or absolue, la règle de non-appauvrissement : la dépense publique ne se retire qu'à hauteur de ce que le dividende a réellement couvert, mesuré publiquement chaque année par un observatoire indépendant. Jamais un euro de plus, jamais un euro avant. L'objectif de régime plein, environ cent milliards d'euros par an de dépense substituée à quinze ans, jalons vérifiables à huit puis quarante-cinq milliards, est un cap conditionné, non une prédiction (8.5).

L'argument de compétitivité, *La part pensions de la substitution peut, au choix politique, être restituée aux entreprises plutôt qu'affectée au désendettement : à l'objectif, environ vingt pour cent de pensions en moins à financer représentent jusqu'à quarante-sept milliards d'euros de cotisations retraite patronales en moins, sur environ cent trente-cinq milliards actuels. Même revenu pour le retraité, coût du travail allégé, sans dévaluation ni austérité salariale, l'argument libéral et l'argument social dans le même geste. Deux précisions d'honnêteté : ce montant est l'aval de la substitution et ne s'additionne jamais à elle (un même euro ne se compte qu'une fois) et il est conditionné aux mêmes jalons mesurés qu'elle.*

7.8 Pilier 7, La Démocratie Organique : la souveraineté délibérative

La pièce institutionnelle sans laquelle les six autres piliers deviennent soit technocratiques, soit capturables. La Démocratie Organique articule quatre étages, opinions, expériences, expertise, projections, combine tirage au sort stratifié et délégation thématique révocable (liquid democracy), s'appuie sur une IA strictement organisationnelle (KI-M) qui collecte, trie, structure mais ne décide pas et atteste la participation démocratique par des preuves non transférables (5.5), qui reconnaissent et invitent, sans jamais pondérer un vote ni conférer un droit. La constitution est vivante, testée par serious games, alignée sur les meilleures pratiques OCDE (2020) et garantie par la subsidiarité réelle. La partie XII y revient en détail.

VIII. La monnaie libre : ce qu'elle peut, ce qu'elle ne peut pas et ce que l'État doit faire

Cette partie expose le chantier monétaire dans l'ordre de ses raisons. Elle établit d'abord ce qu'est la monnaie libre et ce qu'elle n'est pas, un principe de justice dans la création monétaire, non un gisement budgétaire (8.1) ; elle en donne ensuite l'équation et tout ce que cette équation interdit de promettre (8.2 à 8.4) ; elle en tire enfin ce qu'un régime plein pourrait couvrir, à quelle condition, sous quelle règle de sûreté et par quels jalons vérifiables, la trajectoire des cent milliards en régime conditionné (8.5). Le reste de la partie décrit ce qui relève de l'État : les quatre actes fondateurs, les cinq règles de sûreté, le verrou juridique et les précédents historiques. La discipline de l'ensemble tient en une phrase : ce document ne promet aucun résultat monétaire, il engage des actes et publie les conditions auxquelles ces actes produisent leurs effets.

8.1 Le principe : la monnaie libre n'est pas un instrument de financement

Une confusion doit être écartée d'emblée, car elle gouverne toute la lecture de ce qui suit : le Dividende Universel de la Théorie Relative de la Monnaie **n'est pas un levier budgétaire à la main de l'État**. Il n'est pas versé par lui, il ne peut pas être décrété par lui et son montant n'est commandé par aucune décision publique. Les sections 8.2 à 8.4 en donnent la démonstration arithmétique, en trois raisons indépendantes. Toute présentation du dividende comme une ressource que l'État pourrait fixer, majorer ou capter est écartée par ce document.

Ce que la monnaie libre est, en revanche, est considérable : c'est une réponse structurelle à l'effet Cantillon (partie 3.1), c'est-à-dire au fait que la monnaie entre aujourd'hui dans l'économie par un petit nombre d'acteurs qui en captent la valeur en premier. La monnaie libre n'est pas une source de financement que l'État pourrait capter. **C'est un principe de justice dans la création monétaire** et c'est, sous une condition énorme que la section 8.5 énonce sans la cacher, une co-crédation citoyenne dont l'État peut constater qu'elle couvre une part croissante de ce qu'il redistribue aujourd'hui par l'impôt et la dette. La distinction commande tout : l'État ne tire aucun budget de la monnaie libre ; il cesse progressivement d'emprunter ce que les citoyens co-crédent eux-mêmes.

Le repositionnement, énoncé, Ce programme ne promet pas une monnaie miracle. Il propose de donner à une monnaie déjà vivante le droit d'exister : un statut juridique, comptable et fiscal ; la possibilité pour les communes volontaires de l'employer ; l'acceptation par l'État d'une fraction plafonnée de ses propres créances. Ce n'est plus une promesse de résultat, c'est une promesse d'acte. Un acte se tient ou ne se tient pas ; il ne peut pas être « faux ».

8.2 L'équation qui commande tout

Toute l'analyse découle d'une seule relation, celle de la TRM elle-même :

$$DU = c \cdot (M / N)$$

où c est le taux de création ($\check{G}_1$: 4,88 % par semestre, soit environ 10 % par an, calibré sur une espérance de vie de quatre-vingts ans), M la masse monétaire détenue en valeur réelle et N le nombre de co-créateurs.

*Le point décisif et il est fréquemment escamoté : on fixe c , on ne fixe pas M . Le paramètre de création est un choix de protocole ; la masse détenue est le résultat d'un comportement social agrégé, la quantité de monnaie que les gens acceptent réellement de détenir. Il en résulte que **le montant du Dividende Universel n'est pas décrétable****. Il est produit par l'adoption réelle et par elle seule.*

8.2.1 Ce que chaque montant de DU exigerait comme masse détenue

En inversant la relation ($M = DU \text{ annuel} \times N / c$), on obtient l'encours nécessaire pour chaque niveau de DU. Les repères de comparaison sont le PIB français (environ 2 993 milliards d'euros, Insee 2025) et l'agrégat monétaire M1 pour la France (de l'ordre de 1 627 milliards d'euros).

DU visé	Masse requise ($c = 10 \text{ \%/an}$)	En % du PIB	Comparé à M1
600 €/mois (<i>ordre de grandeur fréquemment avancé</i>)	4 896 Mds €	164 %	3,0 × M1
400 €/mois	3 264 Mds €	109 %	2,0 × M1
100 €/mois	816 Mds €	27 %	0,50 × M1
60 €/mois	490 Mds €	16 %	0,30 × M1
30 €/mois	245 Mds €	8 %	0,15 × M1

Ordre de grandeur de référence : l'ensemble des quelque quatre-vingts monnaies locales complémentaires françaises représente aujourd'hui une circulation de l'ordre de quelques millions d'euros. Un encours de 816 milliards correspondrait à plusieurs centaines de milliers de fois cet écosystème.

8.2.2 La borne du seigneurage

Une seconde limite, indépendante de la première, borne le dispositif par le haut. Une monnaie ne peut créer sans effet inflationniste que ce que la croissance de la demande réelle absorbe, soit environ $g \cdot M$, avec g le taux de croissance nominale ($\sim 3 \text{ \%/an}$).

Ambition d'adoption	Encours correspondant	DU maximal sans effet inflationniste
Équivalent de la totalité de M1 (hypothèse d'école : impossible en zone euro)	1 627 Mds €	≈ 60 €/mois
50 % de M1 (pari maximal)	814 Mds €	≈ 30 €/mois
25 % de M1 (succès considérable)	407 Mds €	≈ 15 €/mois
10 % de M1 (objectif réaliste à quinze ans)	163 Mds €	≈ 6 €/mois

Résultat central, *Le plafond théorique absolu d'un dividende universel purement monétaire en France est de l'ordre de soixante euros par mois et seulement dans l'hypothèse où la monnaie libre représenterait l'équivalent de toute la monnaie liquide du pays. Tout euro de DU au-delà de cette borne n'est pas créé : il est prélevé sur les détenteurs d'encaisses, sous forme d'impôt inflationniste.*

8.2.3 L'arbitrage entre stabilité et montant

Le paramètre c est la seule manette réellement disponible et son réglage est un arbitrage sans échappatoire.

c	DU (pour un encours de 800 Mds €)	Dépréciation annuelle induite
10 % (paramètre actuel de la G1)	≈ 98 €/mois	≈ -7 %/an
6 %	≈ 59 €/mois	≈ -3 %/an
3 %	≈ 29 €/mois	stable

Point de rigueur qui engage la probité du programme : la Théorie Relative de la Monnaie ne promet pas la stabilité du pouvoir d'achat de l'unité. Le mot « relative » signifie que la symétrie porte sur les parts de masse monétaire, non sur la valeur de l'unité. Laborde ne prétend nulle part à la stabilité et ce document ne la suppose nulle part : toute présentation de la monnaie libre qui promettrait simultanément un dividende élevé et une unité stable irait au-delà de sa source.

L'arbitrage, énoncé sans détour, *Ou bien la monnaie libre est stable et le Dividende Universel est modeste. Ou bien le Dividende Universel est substantiel et la monnaie se déprécie. Jamais les deux simultanément.*

8.3 La loi d'échelle : pourquoi le nombre de membres ne change pas le dividende

Une question doit être traitée ici, car elle est la première que formule tout défenseur de la monnaie libre. Elle s'énonce ainsi : la Ğ1 est une monnaie décentralisée, dont le déploiement n'est bridé par aucune autorité. Si l'État cesse de l'ignorer et pousse activement son adoption, la masse M ne peut-elle pas croître beaucoup plus vite que ne le supposent les tableaux ci-dessus, auquel cas les montants élevés de dividende redeviendraient atteignables ?

La réponse est analytique et elle est instructive. Développons la relation en posant que la masse détenue est le produit du nombre de membres par l'encaisse moyenne détenue par chacun : $M = N \cdot e$, où e désigne cette encaisse moyenne. En substituant dans l'équation de la TRM :

$$DU = c \cdot (M / N) = c \cdot (N \cdot e / N) = c \cdot e$$

Résultat analytique, *Le montant du Dividende Universel est indépendant du nombre de membres. Il ne dépend que de l'encaisse moyenne que chaque membre accepte de détenir et du paramètre c .*

Ce résultat, qui découle immédiatement de la formule mais qui est rarement explicité, a une conséquence directe sur l'objection. Doubler, décupler ou centupler le nombre d'utilisateurs de la monnaie libre n'augmente pas d'un centime le Dividende Universel par personne. Seule augmente la masse totale, c'est-à-dire la taille de l'économie en monnaie libre, non le revenu que chacun en tire.

Encaisse moyenne détenue par membre	DU à $c = 10 \%$	DU à $c = 3 \%$
500 €	4 €/mois	1 €/mois
2 000 €	17 €/mois	5 €/mois
10 000 €	83 €/mois	25 €/mois
24 000 € (niveau de l'encaisse moyenne actuelle des Français en M1)	200 €/mois	60 €/mois
72 000 €	600 €/mois	180 €/mois

Autrement dit, un Dividende Universel de six cents euros mensuels au paramètre actuel supposerait que chaque membre détienne en permanence l'équivalent de soixante-douze mille euros en monnaie libre, soit trois fois l'encaisse liquide moyenne actuelle d'un Français, dans une monnaie complémentaire. L'hypothèse ne relève pas de l'optimisme : elle relève de l'impossibilité pratique.

Ce que l'adoption change réellement et qui est décisif. Le raisonnement ne conclut pas que l'adoption soit sans intérêt, il conclut qu'elle ne joue pas sur la variable qu'on croit.

L'adoption de masse résout un tout autre problème et un problème décisif : celui de l'**utilité réelle** de la monnaie. Une monnaie que dix mille personnes détiennent ne permet d'acheter presque rien ; une monnaie que dix millions de personnes détiennent, avec un réseau de commerçants correspondant, permet de vivre une partie de son existence économique hors du circuit de la monnaie-dette. C'est là que se situe l'enjeu véritable et c'est là que l'action publique est décisive. **L'État ne peut pas rendre le Dividende Universel plus élevé. Il peut rendre la monnaie libre réellement utilisable.** C'est l'objet des sections 8.5 et 8.6.

8.4 L'asymétrie de l'universalité et ce qu'elle implique

Une troisième raison, indépendante des deux précédentes, interdit de lire le dividende comme une économie budgétaire mécanique. Le Dividende Universel est, par définition, co-créé par **toute la population** qui rejoint la monnaie, environ soixante-huit millions de personnes à l'horizon d'une généralisation. Or les transferts publics auxquels il peut se substituer ne concernent qu'environ **trente millions** de bénéficiaires.

Loi structurelle, *La dépense publique substituable ne représente jamais que la moitié environ de ce que le dividende couvre au total, parce que moins de la moitié de la population reçoit un transfert substituable. Cette proportion est incompressible, quel que soit le niveau atteint.*

Deux conséquences en découlent et elles commandent tout le reste de la partie. La première est une interdiction : aucun chiffrage ne peut assimiler le total co-créé à une économie pour l'État et tout raisonnement qui le ferait serait faux d'un facteur deux. La seconde est une lecture positive, développée en 8.5.2 : la moitié non substituable n'est une perte pour personne, puisque rien n'est émis ni financé par l'État, c'est du pouvoir d'achat net pour les quelque trente-huit millions de personnes que les transferts publics n'atteignent jamais. **Ce qui serait une faille dans un dispositif financé par l'impôt est ici la moitié justice du mécanisme.** La réserve macroéconomique demeure et elle est inscrite aux questions ouvertes : la montée d'une masse monétaire additionnelle, même librement détenue, appelle une modélisation de ses effets de prix et ce document ne prétend pas l'avoir conduite.

8.5 Le régime plein : ce que le dividende peut couvrir et à quelle condition

Les sections précédentes ont établi ce qu'aucune décision publique ne peut produire. Celle-ci en tire la conséquence positive qu'elles contenaient déjà sans la déplier : la même équation qui interdit tout montant décrété définit exactement ce qu'un régime d'adoption pleine couvrirait et sous quelle condition.

8.5.1 Ce que l'équation autorise, énoncé sans détour

La section 8.3 a établi que $DU = c \cdot e$: le dividende ne dépend que de la détention moyenne par membre. Cette relation, qui interdit tout montant décrété, définit du même coup l'asymptote légitime du système. Le tableau de la section 8.3 la contenait déjà : **si la détention moyenne rejoint un jour le niveau de l'encaisse liquide moyenne actuelle des Français**

(environ 24 000 euros par personne sur l'agrégat M1) le dividende couvre l'équivalent d'environ 200 euros de dépenses réelles par mois ; si elle rejoint l'ordre de grandeur des dépôts et placements monétaires mesurés par M3 (environ 48 000 euros par personne) l'équivalent d'environ 400 euros. C'est ce que ce corpus nomme le régime plein : non pas un montant promis, mais le point d'arrivée qu'atteindrait une monnaie libre devenue aussi ordinaire à détenir que l'argent liquide l'est aujourd'hui. Dans la série, ce socle qui monte chaque jour porte un nom simple : **le matelas monétaire** (un plancher que chacun co-crée, sur lequel une vie peut prendre appui. La condition est énorme) elle représente un déplacement de détention sans précédent et elle est affichée comme telle. Tout ce qui suit en découle et en dépend.

8.5.2 Ce que le régime plein couvre dans la dépense publique

Appliquée aux versements publics existants, la couverture de régime plein donne l'objectif du programme, avec le mécanisme de non-appauvrissement propre à chaque poste :

Poste	Masse actuelle	Mécanisme	Dépense substituée à l'objectif
Pensions de retraite	≈ 400 Md€/an, ≈ 17,0 M de retraités (DREES, COR)	le dividende couvre l'équivalent d'environ 400 €/mois sur une pension moyenne d'environ 1 500 €, ~20 % du poste ; revenu total inchangé	≈ 82 Md€/an
Minima sociaux (RSA, ASPA, AAH...)	≈ 30,6 Md€/an, ≈ 4,4 M d'allocataires (DREES)	mécanisme différentiel : l'allocation complète le dividende, plafonnée au versement actuel ; le revenu total ne baisse jamais	≈ 19 Md€/an
Total, objectif à quinze ans			≈ 100 Md€/an

Deux compléments, à ne jamais additionner au total, un même euro ne se compte qu'une fois. **La restitution en baisse de charges** : la part pensions peut, au choix politique, être rendue aux entreprises plutôt qu'affectée au désendettement, jusqu'à 47 milliards d'euros de cotisations retraite patronales en moins, sur environ 135 milliards actuels (voir 7.7). **Le gain invisible au budget** : environ 38 millions de personnes (salariés du privé, indépendants, étudiants) ne reçoivent aucun versement public substituable ; leur dividende est du pouvoir d'achat net qui

n'apparaît dans aucune ligne comptable. C'est la lecture positive de l'asymétrie établie en 8.4 : ce que l'État « ne récupère pas » n'est une perte pour personne, puisque rien n'est émis par lui ni financé par lui, c'est la moitié justice du dispositif, celle qui bénéficie précisément à ceux que l'État n'aide jamais. La croissance de la masse n'étant pas une injection publique mais l'agrégat de détentions librement choisies, elle ne constitue pas le choc macroéconomique qu'entraînerait un dividende décrété, lequel demeure exclu par tout ce qui précède ; ses effets de prix en régime d'adoption volontaire restent néanmoins à modéliser et figurent aux questions ouvertes.

8.5.3 Les cinq robinets, les jalons et les deux courbes

L'État ne peut pas rendre le dividende plus élevé (8.3) ; il peut rendre la détention désirable et l'usage réel. C'est l'objet des cinq robinets de la légitimité, ouverts dans l'ordre : **le statut** (année 1, reconnaissance juridique, comptable et fiscale : tout devient permis, rien n'est imposé) ; **les territoires d'expérimentation** (années 1-3, communes volontaires, appuyées par Sylha) ; **la pente sectorielle** (années 2-15, l'État autorise, secteur régulé par secteur régulé, une part croissante et annoncée du règlement en $\check{G}_1$: une fraction du loyer, puis l'énergie, puis les services essentiels, la profondeur est exprimée en pourcentage du montant dû, ce qui garde son sens quel que soit l'accord de prix ; les échanges entre particuliers restent libres et sans plafond) ; **la pente fiscale** (années 2-15, l'État accepte une fraction croissante de ses créances en $\check{G}_1$, publiée pour dix ans : c'est l'aimant du système, voir 8.6, acte 3) ; **l'observatoire** (en continu, publication annuelle de la détention, de l'offre réelle par secteur et surtout de ce que le dividende couvre réellement dans le budget d'un ménage, mesuré dans les vraies vitrines, sur agrégats anonymisés).

La trajectoire porte trois jalons vérifiables, chacun indexé sur une condition mesurée et non sur une décision : **environ 8 milliards d'euros par an de dépense substituée à cinq ans, environ 45 milliards à dix ans, environ 100 milliards à quinze ans**, la première année étant proche de zéro et nous le disons. Ces jalons appliquent la formule du régime plein à des niveaux de détention intermédiaires (de l'ordre de 15 % puis 50 % du niveau de régime plein). Sans ouverture forte des robinets, la trajectoire spontanée resterait de l'ordre de 5 à 25 milliards à quinze ans : c'est le scénario de base, la courbe en pointillé. **L'écart entre les deux courbes est exactement la mesure de l'action publique proposée.**

8.5.4 La règle d'or et pourquoi elle rend le cap honnête

Règle de non-appauvrissement (R1, reprise et durcie), *la dépense publique ne se retire qu'à hauteur de ce que le dividende a réellement couvert cette année-là, mesuré publiquement par l'observatoire. Jamais un euro de plus, jamais un euro avant.* Cette règle n'est pas un frein : elle est la condition de la vitesse, une monnaie associée à des retraits anticipés serait rejetée et toute la trajectoire s'arrêterait. Elle est aussi ce qui rend le cap compatible avec les incertitudes théoriques que ce corpus assume : la borne du seigneuriage établie en 8.2.2 demeure soumise aux macroéconomistes comme question ouverte (Q3) et la dépréciation induite par le paramètre c (8.2.3) n'est pas niée, mais la substitution étant indexée sur la **couverture réelle mesurée** et non sur un montant nominal de dividende, toute dépréciation, toute décote, toute faiblesse de l'offre réelle réduit automatiquement et immédiatement la substitution autorisée. Si la réalité

reste sous le cap, la substitution restera sous le cap, mécaniquement. C'est la différence de nature entre un cap et une promesse : le cap engage des actes (les robinets) et rend compte chaque année ; il ne présume jamais du résultat.

La formule à retenir, *Aujourd'hui, la France paie soixante-quatorze milliards d'euros par an rien qu'en intérêts, son premier poste budgétaire, devant la Défense. Notre trajectoire vise cent milliards par an de dépense substituée sans un impôt nouveau. Pas pour payer les intérêts : pour cesser d'en créer.*

8.6 Ce que l'État peut réellement faire : les quatre actes fondateurs

L'analyse qui précède ne conduit pas à l'inaction. Elle conduit à déplacer l'engagement du terrain du résultat vers celui de l'acte. Quatre actes, tous à la portée d'un exécutif, sont proposés.

Acte 1, La reconnaissance juridique. Doter la monnaie libre d'un statut légal, comptable et fiscal. Un commerçant qui accepte des Ğ1 doit pouvoir déclarer ce revenu sans insécurité juridique. Le modèle existe : en Italie, les revenus perçus en Sardex sont déclarés à parité avec les revenus en euros. C'est l'acte le plus simple et probablement le plus utile.

Acte 2, La levée de l'obstacle territorial. Permettre aux collectivités volontaires de recevoir et de dépenser en monnaie complémentaire, ce que l'état actuel du droit interdit (voir 7.4 : arrêté du 24 décembre 2012 non révisé ; arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux du 4 mai 2018 dans l'affaire de l'eusko de Bayonne).

Acte 3, L'acceptation fiscale plafonnée et progressive. L'État accepte qu'une fraction plafonnée de certaines créances qui lui sont dues soit acquittée en monnaie libre, sur un périmètre et un territoire délimités. Le fondement théorique est le chartalisme (Knapp, 1905 ; Lerner, 1947 ; Wray, 1998) : une monnaie tire sa valeur du pouvoir libératoire qu'elle confère sur une dette fiscale non discrétionnaire. La formulation exacte de ce mécanisme importe : *ce n'est pas parce qu'une unité de monnaie libre vaudrait un euro qu'on pourrait payer l'impôt avec ; c'est parce qu'on peut payer l'impôt avec qu'elle acquiert une valeur.*

Deux limites doivent être posées ici avec la plus grande netteté, faute de quoi cet acte devient une promesse intenable. Premièrement, l'acceptation fiscale ne finance rien : ce que l'État perçoit en monnaie libre, il le perd en recettes euro. Le mécanisme sert à crédibiliser la monnaie, non à alimenter le budget. Deuxièmement, le plafond est intrinsèquement ambivalent : bas, il protège la solvabilité de l'État mais borne l'ancrage ; élevé, il ancre mieux mais prive l'État de recettes en euros dont il a besoin pour le service de sa dette. Ce paradoxe n'est pas résolu à ce jour, il figure explicitement parmi les questions ouvertes de la section 12.4.

Acte 4, L'infrastructure de mesure. Sylha, en tant que réseau de paiement, observe le double affichage des prix (en euros et en monnaie libre) sur un grand volume de transactions. Il peut ainsi produire une mesure continue et constatée (non décrétée) du pouvoir d'achat réel de la monnaie libre, panier par panier, territoire par territoire.

Le rôle de cet instrument doit être décrit sans exagération. Sylha mesure ; il ne régule pas. Réguler un taux de change suppose de racheter la monnaie avec des réserves en euros, ce qui annulerait mécaniquement toute économie budgétaire, une monnaie garantie en euros est un euro déguisé. Un thermomètre mesure la fièvre, il ne la fait pas baisser. Aucune sophistication algorithmique ne change cette contrainte, qui n'est pas un problème d'information mais de réserves.

8.7 Les cinq règles de sûreté

Ces règles constituent l'engagement de méthode du programme. Elles sont opposables à leur auteur.

- **R1, Non-appauvrissement.** Aucune prestation publique ne peut être réduite au-delà du pouvoir d'achat réel du Dividende Universel effectivement constaté par la mesure, sur la période considérée. Cette règle transforme une coupe en substitution : elle garantit qu'aucun bénéficiaire ne perd, quel que soit le comportement de la monnaie.
- **R2, Non-coercition.** Nul n'est tenu d'accepter, de détenir ou d'utiliser la monnaie libre. L'État s'engage lui-même sur ses propres créances ; il ne contraint aucun tiers. Cette règle découle autant de la conviction que du droit (voir 8.8).
- **R3, Discipline d'émission.** Le paramètre c doit être discipliné plutôt que fixé arbitrairement. La piste de recherche privilégiée est son indexation sur la croissance mesurée de l'économie en monnaie libre, de sorte que la masse ne croisse jamais plus vite que le réseau réel d'acceptation. Cette piste importe dans un mécanisme d'émission exogène la discipline d'un mécanisme endogène (voir 8.9). Elle s'écarte de la TRM stricte, qui suppose c constant : cette tension doit être soumise aux tenants de la théorie.
- **R4, Bornage fiscal.** Le plafond d'acceptation fiscale est fixé par une règle publique, révisable annuellement et soumise au vote.
- **R5, Réversibilité.** Des critères d'arrêt sont définis et publiés **avant** tout lancement : décote persistante au-delà d'un seuil, inflation différentielle mesurée par rapport à un groupe de contrôle, perte de recettes non compensée, effet distributif net régressif établi, décision juridictionnelle défavorable. *Un dispositif sans critère d'arrêt n'est pas une politique publique : c'est une croyance.*

8.8 Le verrou juridique et ce qu'enseigne Wörgl

Le risque principal de ce volet du programme n'est pas économique. Il est juridique et le précédent historique est sans ambiguïté.

Wörgl, Tyrol, 1932-1933. La commune, sous l'impulsion de son maire Michael Unterguggenberger, émet une monnaie fondante inspirée de Silvio Gesell et l'accepte en paiement des taxes locales. Les résultats (reprise de l'activité, financement de travaux municipaux, vitesse élevée) attirent l'attention d'Irving Fisher, de Keynes et d'Édouard Daladier ; environ deux cents communes autrichiennes s'apprêtent à répliquer l'expérience. Elle est

interdite par la Banque nationale d'Autriche, par voie judiciaire, le 1er septembre 1933, au motif de son privilège d'émission. L'activité de Wörgl se dégrade immédiatement.

La leçon de Wörgl, *L'expérience n'a pas échoué économiquement. Elle a été interdite. Le mécanisme chartaliste a fonctionné ; c'est l'institution monétaire qui l'a arrêté. Des trajectoires analogues ont frappé le Wära allemand (Reichsbank, novembre 1931), les stamp scrip américains (1933) et les Prosperity Certificates d'Alberta (1936). Aujourd'hui, le rôle tenu alors par la Banque nationale d'Autriche serait tenu par la Banque centrale européenne et par la Cour de justice de l'Union européenne.*

L'état du droit de l'Union. La politique monétaire relève de la compétence exclusive de l'Union pour les États de la zone euro (article 3 §1 c du TFUE) ; les billets en euros ont seuls cours légal (article 128 §1 du TFUE ; règlement CE 974/98 pour les pièces) ; et la Cour de justice, en grande chambre, a jugé le 26 janvier 2021 (*Dietrich et Häring c/ Hessischer Rundfunk*, C-422/19 et C-423/19) que le droit monétaire et la détermination du cours légal relèvent de cette compétence exclusive.

Juridiquement fermé	Imposer par la loi à des tiers l'acceptation d'une monnaie autre que l'euro. Ce n'est pas un obstacle qu'une majorité parlementaire peut lever : c'est une compétence qui n'appartient pas à la France.
Vraisemblablement ouvert, mais non testé	L'État détermine ce qu'il accepte en règlement des créances qui lui sont dues. Il ne contraint personne : il s'engage lui-même. Terrain plus solide, qui demande une expertise juridique dédiée avant tout engagement public.

Conséquence directe sur le texte, *Aucune formule de ce document ne suggère une adoption imposée. Une telle formule serait juridiquement irréalisable sans sortie de l'euro et elle contredirait frontalement le principe de non-coercition (R2). Partout où la question se pose, le texte s'en tient à la même règle. Personne n'est contraint et l'adoption reste un choix.*

8.9 Ce que les précédents enseignent : la règle d'émission, non le statut fiscal

Cette section répond à l'objection la plus fréquemment opposée au programme (« vous refaites l'Argentine ») et elle établit la distinction qui structure tout l'état de l'art.

La distinction cardinale, *Les monnaies complémentaires ne se distinguent pas principalement par leur statut fiscal, mais par leur règle d'émission.*

Régime d'émission	Mécanisme	Risque d'excédent
-------------------	-----------	-------------------

Régime d'émission	Mécanisme	Risque d'excédent
Exogène discrétionnaire	L'émetteur décide du volume	Maximal , cas argentin
Exogène réglé	Volume fixé par une règle ($c \cdot M$)	Modéré , fonction de c , c'est la Ğ1
Endogène (crédit mutuel)	Volume déterminé par les transactions réelles	Nul par construction , WIR, Sardex

Le WIR suisse (1934 à aujourd'hui). Plus de soixante mille PME, un volume supérieur à deux milliards de francs suisses, un effet contracyclique documenté (Stodder & Lietaer, 2016). Point décisif : le WIR tient le pair depuis plus de quatre-vingt-dix ans **sans aucune acceptation fiscale**. Sa discipline provient exclusivement de son mécanisme de crédit mutuel.

Le Sardex sarde (2009 à aujourd'hui). Parité tenue, monnaie non convertible, vitesse de l'ordre de 4,8 contre environ 1 pour l'euro, revenus déclarés à parité. Son cofondateur Gabriele Littera a publiquement indiqué qu'une acceptation fiscale par l'État italien changerait complètement l'échelle du dispositif, tout en jugeant improbable de l'obtenir. *Ce plafond qu'un entrepreneur ne peut pas lever est précisément ce qu'un exécutif pourrait accorder.*

Les quasi-monnaies argentines (2001-2003). Patacones (loi provinciale 12.727), LECOP (décret 1004/01) et une douzaine d'autres. Parité affichée, salaires publics versés dans ces instruments, acceptation fiscale partielle. Résultat : circulation avec décote substantielle.

L'analyse des causes est indispensable et elle est favorable au programme sur quatre points sur cinq.

Cause de l'échec argentin	S'applique au dispositif proposé ?
Émission discrétionnaire par un État en détresse budgétaire	Non , l'État n'émet pas et n'en a pas le pouvoir
Instruments de dette portant intérêt, remboursables à échéance	Non , la monnaie libre n'est pas une créance
Parité affichée sans réserves pour la défendre	Non , à la condition expresse de ne promettre aucune parité
Contexte de défaut souverain	Non
Acceptation fiscale plafonnée	Oui , seul trait commun et c'est la difficulté non résolue

Conclusion, *L'acceptation fiscale n'a pas causé l'échec argentin : elle est ce qui a maintenu la circulation. L'échec provient de l'indiscipline d'émission. Il faut toutefois reconnaître que le plafonnement a bien produit une décote et que le dispositif proposé comporte lui aussi un plafond. C'est la faille non résolue du modèle.*

Une reconnaissance de probité s'impose ici : par sa règle d'émission, la Ğ1 est structurellement plus proche du patacón que du WIR, puisque le Dividende Universel est créé à rythme fixe, indépendamment de tout échange réel. C'est sa vulnérabilité véritable, davantage que la question fiscale. C'est aussi ce qui motive la règle R3 sur la discipline d'émission.

Cas	Règle d'émission	Acceptation fiscale	Tient le pair	Issue
Wörgl (1932)	Exogène communale gagée	Oui	Oui	Interdite
Argentine (2001)	Exogène discrétionnaire	Oui, plafonnée	Non, décote	Effondrement
WIR (1934)	Endogène	Non	Oui, 90 ans	Prospère, confidentiel
Sardex (2009)	Endogène	Non	Oui	Prospère, plafonné
Ğ1 (2017)	Exogène réglé	Non	,	Marginale
Dispositif proposé	Exogène réglé, c discipliné	Oui, plafonnée	Question ouverte	Jamais tenté

La dernière ligne de ce tableau n'a jamais été remplie dans l'histoire monétaire. C'est l'unique justification d'un programme de recherche et la raison pour laquelle nul, y compris les auteurs de ce document, ne peut en garantir l'issue.

8.10 Le paramètre c est un choix fiscal, non une donnée technique

Ce qui précède pourrait se lire comme une série de renoncements. C'est en réalité l'énoncé enfin exact de la thèse.

Le programme ne propose pas une ressource gratuite. Il propose de **remplacer un prélèvement inégalement réparti par une contribution monétaire également répartie**. Dans le système actuel, celui qui se trouve près du guichet de création monétaire en capte la valeur en premier, c'est l'effet Cantillon, décrit dès 1755. Dans une monnaie libre, il n'y a plus de premier servi : celui qui détient plus que la moyenne contribue en net, celui qui détient moins (l'immense majorité) reçoit en net.

Énoncé de la thèse, Le paramètre c est un taux d'imposition. Ce n'est pas un réglage technique : c'est le cœur politique du dispositif. Dissimulé, il constituerait un scandale que les contradicteurs exploiteraient. Assumé, il est l'argument le plus fort du programme.

8.11 Ordres de grandeur du scénario conditionné

Le tableau ci-dessous distingue le scénario de base (ce qui se produirait sans ouverture forte des robinets) du scénario volontariste conditionné de la section 8.5. Chaque ligne porte son statut.

Élément	Ordre de grandeur	Statut
Redirection des frais d'encaissement (Sylha)	4 à 6 Md€/an	Indépendant de toute monnaie
Commun de la donnée	1 à 3 Md€/an, croissant	Indépendant de toute monnaie
Réforme des minima sociaux en euros (non-recours)	Gain social réel, coût budgétaire net assumé	Indépendant de toute monnaie
Monnaie libre, scénario de base (statut seul, sans robinets)	5 à 25 Md€/an à quinze ans	Courbe en pointillé
Monnaie libre, scénario volontariste (cinq robinets ouverts)	jalons $\approx$ 8 Md€ (an 5) $\cdot$ $\approx$ 45 Md€ (an 10) $\cdot$ cap $\approx$ 100 Md€ (an 15)	Cap conditionné à la détention mesurée, jamais une prédiction
Couverture par personne au régime plein	équivalent de 200 à 400 €/mois de dépenses réelles	Conditionné (détention M1 à M3 par habitant)
Couverture par personne, scénario de base	de l'ordre de 30 à 60 €/mois	Trajectoire spontanée

Deux lectures gouvernent ce tableau. La première est une garantie : les trois premières lignes tiennent même si le pari monétaire échoue entièrement, le programme reste substantiel sans la monnaie libre. La seconde est la lecture en deux courbes : le scénario de base est la trajectoire spontanée, celle qui se produit si l'État se contente de reconnaître la monnaie ; le cap de cent milliards n'est atteignable que par l'ouverture des robinets, il se vérifie jalon par jalon et la règle d'or garantit qu'aucun euro de substitution ne précède jamais la couverture mesurée.

8.12 La substitution aux minima sociaux

Une clarification technique s'impose, car elle borne ce que ce poste peut produire. Le Dividende Universel ne supprime aucune prestation : **il s'ajoute par en dessous** et la prestation différentielle s'ajuste.

	Avant	Après
Dividende Universel	,	100 €

	Avant	Après
Complément de prestation (en euros)	635 €	535 €
Total perçu par la personne	635 €	635 €

Conséquence, énoncée avant qu'on nous l'objecte : tant que l'organisme payeur calcule une prestation différentielle, il conserve ses dossiers, ses contrôles et ses guichets. **Aucune économie de frais de gestion n'est donc comptabilisée à ce titre dans ce document**, elle ne se matérialiserait que le jour où le Dividende Universel absorberait la prestation entière, hypothèse très éloignée et tout chiffrage qui l'inscrirait serait un double compte. En revanche, la résorption du non-recours (qui constitue un gain social réel et un gain budgétaire net négatif assumé) demeure et elle relève d'une réforme en euros indépendante de tout ce qui précède.

IX. L'incarnation territoriale : trois chantiers de civilisation

Les parties précédentes répondent à deux questions : d'où vient la valeur (parties II à V) et comment la redistribuer (parties VII et VIII). La présente partie répond à une troisième question, sans laquelle le programme resterait une tuyauterie monétaire : pour quoi faire ? Trois chantiers interdépendants incarnent la capacité économique dégagée dans la vie concrète des personnes et des territoires : la société des métiers pluriels, la reconstruction écologique et patrimoniale de la France et le jeu territorial en réalité alternée qui relie patrimoine, écotourisme et participation démocratique. Chacun mobilise l'architecture monétaire des parties précédentes ; ensemble, ils donnent au programme son visage sensible, ce que les citoyens verront, toucheront et vivront.

9.1 La société des métiers pluriels : tête, cœur, main

La taxonomie. Nous proposons de lire le monde du travail selon trois familles de métiers, reprenant la tripartition pédagogique classique de Pestalozzi, tête, cœur, main (*Kopf, Herz, Hand*) :

- **Les métiers de la tête** (métiers intellectuels) : analyse, conception, ingénierie, droit, recherche, enseignement théorique, code, gestion.
- **Les métiers du cœur** (métiers du lien) : soin, accompagnement, petite enfance, médiation, animation, culture, transmission, solidarité.
- **Les métiers de la main** (métiers du corps) : artisanat, bâtiment, agriculture, restauration du patrimoine, cuisine, métiers physiques et techniques du réel.

Cette taxonomie n'est pas une nomenclature administrative rigide (la plupart des métiers combinent les trois dimensions) mais une boussole d'orientation et, surtout, un instrument d'égale dignité : aucune des trois familles n'est supérieure aux deux autres. C'est précisément cette égale dignité que la société actuelle ne garantit pas.

La thèse. La spécialisation à vie sur un métier unique n'est pas une loi de nature : c'est un produit de la rareté monétaire. Quand la survie dépend entièrement du revenu d'une seule compétence vendable, l'individu est contraint de maximiser cette compétence et d'y sacrifier les autres dimensions de son être. Le programme propose d'aller vers une société qui favorise (sans jamais l'imposer) l'exercice simultané de deux métiers relevant de familles différentes : un métier de la tête et un métier du cœur, un métier de la main et un métier de la tête, un métier du cœur et un métier de la main. Le mot est désormais fixé et le choix du mot est un choix de doctrine : le corpus dit **double métier**, jamais « second métier », « second » hiérarchise, « double » égalise. Aucune des deux activités n'est l'accessoire de l'autre. Le Dividende Universel (partie VIII) en est la condition matérielle : lorsque le socle vital est garanti, le double métier cesse d'être un luxe ou une survie, il devient un choix.

L'artisanat élargi, la doctrine installée par le premier épisode de la série, désormais inscrite au traité. L'artisanat n'est pas un secteur : c'est une éthique, la discipline du petit geste juste, répété. Elle se déploie en trois branches : **la main** (réparer, construire, cultiver), **le soin** (accompagner, veiller, guérir), **la transmission** (éduquer, réfléchir, transmettre). Cette triade recouvre exactement la taxonomie tête/cœur/main du présent chapitre et elle neutralise par avance l'attaque « vous assignez les pauvres aux métiers manuels » : l'artisanat est une porte à trois battants, jamais une assignation. Une aide à domicile est une artisane du soin ; un professeur retraité qui explique l'économie à sa petite-fille est un artisan de la transmission ; tous relèvent de la même dignité du geste.

La devise et sa filiation assumée. Le programme entier tient dans une phrase, qui est la devise de la série : « **Tirer tout le monde vers le haut, en commençant par ceux qui sont tout en bas.** » Elle n'est pas un slogan : elle est structurellement équivalente au principe de différence de Rawls (1971) (une organisation sociale ne se juge qu'à ce qu'elle fait pour ses membres les moins avantagés) et elle rejoint le constat empirique de Chetty sur la panne de l'ascenseur social : dans les pays où la mobilité s'est grippée, il faut désormais de l'ordre de six générations pour qu'une famille du bas de la distribution rejoigne le revenu moyen. Six générations, c'est un siècle et demi : c'est la mesure exacte de ce que le mot « égalité des chances » est devenu et c'est le chiffre par lequel le premier épisode de la série ouvre le programme.

La doctrine Bernard, le droit de rester. Un principe borde tout ce chapitre et il vient d'un personnage de la série : nul n'a le devoir d'évoluer. Le droit au double métier, à la formation, à la reconversion est un droit, jamais une injonction ; celui ou celle qui choisit de rester dans son métier, son rythme, son monde, y a droit sans justification et sans pression et le programme le protège autant qu'il protège celui qui veut bouger. Une société qui tire tout le monde vers le haut ne pousse personne dans le dos.

La doctrine de l'échec, le chemin compte plus que l'arrivée. Le corpus assume un renversement culturel : chaque tentative abandonnée porte un apprentissage et une trajectoire ne se juge pas à sa destination. La série s'impose pour cette raison une règle de structure (chaque saison contient au moins un échec non résolu, suivi d'une réflexion sur le chemin parcouru) parce que l'anxiété française de l'erreur est documentée et qu'elle est l'un des verrous civilisationnels de l'entrepreneuriat comme de la participation. La traduction institutionnelle de cette doctrine est le droit à l'erreur bornée (9.3).

L'aspiration existe déjà, ce sont les conditions qui manquent. Fin 2022, la France comptait 2,4 millions de pluriactifs, soit 7,8 % de l'emploi total (Insee / Dares, 2024). Les études d'aspiration vont plus loin : 39 % des moins de 30 ans aimeraient cumuler deux activités de manière régulière (OpinionWay / Horoquartz) et les enquêtes du Salon SME estiment jusqu'à 4,3 millions de « slasheurs », majoritairement par choix. Mais la pluriactivité actuelle est trop souvent subie (cumul de temps partiels pour survivre) ou entravée : statuts sociaux et fiscaux fragmentés, protection sociale discontinue, formation inaccessible en cours de carrière.

Les dispositifs. Le droit effectif au double métier repose sur cinq instruments : un statut unifié de pluriactivité (guichet social et fiscal unique, quels que soient les régimes combinés) ; une protection sociale continue, le DU servant de pont entre les deux activités ; des droits à la

formation massivement renforcés pour l'acquisition du double métier (voir 9.2) ; la reconnaissance de la pluriactivité dans les conventions collectives et l'aménagement du temps de travail ; et l'attestation des compétences par les preuves (5.5), qui rendent visibles et transférables des savoir-faire aujourd'hui invisibles aux CV, sans jamais conférer de droits, conformément au test de l'avantage.

Deux figures nouvelles, introduites par le premier épisode et inscrites ici comme chantiers à spécifier. Les Compagnons du Commun : un réseau de transmission des métiers de la main, du soin et de la transmission, inspiré de l'esprit du compagnonnage (apprendre en faisant, sur des chantiers réels, auprès de ceux qui savent) et financé par la capacité dégagée (ventilation formation, 7.2) ; les chantiers patrimoniaux de 9.2 en sont le terrain naturel et chaque compétence acquise y est attestée par une preuve. **Les entrepreneurs sociétaux** : un statut par lequel la collectivité finance des entrepreneurs dont l'objet n'est pas un marché mais un problème de société (non-recours, isolement, rénovation, transmission) avec une obligation de résultat mesuré, un droit à l'erreur bornée et la règle que l'échec documenté d'une tentative est un livrable, pas une faute. Ces deux figures sont nommées ici avec leur statut exact : des concepts posés par le pilote, dont la spécification complète (statut juridique, financement, évaluation) relève du travail de mise en œuvre et sera soumise, comme le reste, à la contradiction.

La ligne de vie. Le programme se lit enfin le long d'une vie entière, c'est la troisième grille de lecture du corpus, après les sept piliers et les trois échelles : **l'enfant** (le jeu, la découverte, l'éducation, le jeu territorial comme premier terrain civique) ; **l'adulte** (le double métier, la création, la participation) ; **l'ainé** (la transmission, la doctrine Bernard, la retraite dont le poste est précisément l'exemple canonique de la substitution équitable, 8.5.2). Chaque pilier du programme a un visage à chacun des trois âges ; aucun n'en est exclu.

L'effet stratégique sur les métiers de la main. Une part de la désaffection pour l'artisanat tient à une hiérarchie symbolique : le métier manuel est perçu comme un choix par défaut, une assignation sociale définitive. Le droit au double métier dissout cette assignation : on peut être charpentier et développeur, maçon et médiatrice culturelle, couvreur et musicien. L'artisanat cesse d'être une identité totale imposée pour devenir une composante choisie d'une vie plurielle. C'est le levier culturel du chantier de reconstruction (9.2) et il ne coûte presque rien au budget : c'est une réforme de structure, pas une subvention.

Limite à nommer. Le risque symétrique est la précarisation déguisée : une société qui célébrerait le multi-emploi sans socle garanti généraliserait en réalité les petits boulots. Le critère de validité est explicite : la pluriactivité promue ici est choisie parce que le DU garantit la survie, sans ce socle préalable, le chantier serait contre-productif. L'indicateur de suivi, à publier annuellement, est la part de pluriactifs déclarant un choix (et non une contrainte), mesurée par enquête publique indépendante.

9.2 Reconstruire la France : logements écologiques et patrimoine vivant

Le double chantier. Le programme engage une reconstruction physique du pays sur deux fronts simultanés. Le premier est la rénovation écologique du parc de logements, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés (bois, chanvre, paille, terre crue) qui stockent du carbone, assainissent l'habitat et relocalisent les filières. Le second est la restauration du patrimoine historique : châteaux, églises, halles, lavoirs, petit patrimoine communal, la mémoire bâtie de chaque village et de chaque ville.

L'état des lieux est documenté. La France compte 45 070 immeubles protégés au titre des monuments historiques (fin 2023) et le bilan quinquennal du ministère de la Culture (mai 2025) évalue 23 % des monuments renseignés en mauvais état ou en péril, soit 8 316 monuments sur 36 512 évalués, dont près de 1 000 en péril appartenant à des propriétaires privés et plus de 600 à des communes. Côté logements, France Stratégie estime qu'il faudra mobiliser 20 à 30 milliards d'euros d'investissement annuel supplémentaire dans la rénovation d'ici la fin de la décennie pour tenir les objectifs climatiques.

Le mur de main-d'œuvre. Le verrou n'est pas seulement financier : il est humain. France Stratégie et la Dares estiment qu'il faudra créer entre 170 000 et 250 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 dans la seule rénovation énergétique des bâtiments, auxquels s'ajoutent les métiers rares de la restauration patrimoniale (tailleurs de pierre, couvreurs ornemanistes, charpentiers de tradition, maîtres verriers). Environ deux tiers des recrutements du bâtiment sont déjà jugés difficiles (France Travail, enquête Besoins en Main-d'Œuvre). Autrement dit : même si l'argent était disponible demain, les bras manqueraient. La reconstruction est donc d'abord un chantier de formation (compagnonnage, lycées professionnels, reconversions, validation des acquis) et un chantier culturel de revalorisation des métiers de la main, dont le levier principal est le droit au double métier (9.1).

Le financement et sa cohérence anti-inflationniste. Le chantier est financé par la capacité budgétaire dégagée aux parties II à VIII (registre 1 : 32 à 60 milliards d'euros annuels à maturité, voir 10.3, complété le cas échéant par le registre 3), complétée par les instruments budgétaires ordinaires, en priorité via la monnaie fléchée (mécanisme 1 de la partie IV) : les flux redistribués orientés vers la rénovation et la restauration ne se déversent pas sur les marchés de consommation courante. Mieux : ce chantier est le cas d'école du mécanisme 3 (création de valeur réelle parallèle), chaque euro injecté augmente simultanément la demande et l'offre réelle (logements efficaces, patrimoine restauré, filières de matériaux locales). L'investissement s'auto-neutralise inflationniste par construction, à condition d'un séquençage indexé sur le flux de formation, sous peine de tension sectorielle sur les matériaux et la main-d'œuvre.

Le retour économique. Le patrimoine restauré n'est pas une dépense somptuaire : c'est un investissement dans le premier actif touristique du pays. La France est la première destination touristique mondiale, 102 millions de visiteurs internationaux et 77,5 milliards d'euros de recettes internationales en 2025, un record historique (DGE / Atout France) et le Gouvernement vise 100 milliards d'euros de recettes et le rang de première destination durable en 2030. Chaque

monument restauré, chaque village revitalisé accroît cet actif et le jeu territorial (9.3) en organise la mise en valeur au profit des territoires eux-mêmes, non des seules métropoles déjà saturées.

Limites à nommer. Deux risques : la tension inflationniste sectorielle en cas de montée en charge brutale (réponse : séquençage arrimé au rythme de formation) ; et la gentrification patrimoniale, des villages restaurés devenant inaccessibles à leurs habitants (réponse : gouvernance locale des programmes via la Démocratie Organique et fléchage prioritaire vers le logement des résidents permanents).

9.3 Le jeu territorial : patrimoine, écotourisme et démocratie en réalité alternée

Le concept. Chaque village, chaque monument restauré, chaque territoire est connecté à une couche ludique nationale : un jeu vidéo territorial dont le plateau est la France réelle. Le genre de référence est l'*Alternate Reality Game* (ARG) (jeu en réalité alternée où la fiction se joue dans le monde physique) croisé avec les jeux géolocalisés (*location-based games*) et les jeux de simulation et de gestion de territoire. Le jeu articule trois boucles :

- **La boucle de découverte (écotourisme).** Des quêtes géolocalisées relient monuments restaurés, sentiers, artisans, producteurs locaux et circuits courts. Chaque chantier de restauration (9.2) devient un lieu de jeu : visite de chantier, énigmes historiques, « adoption » d'un monument par une guilda de joueurs qui suit sa restauration dans la durée. Le tourisme est orienté vers les territoires qui en ont besoin, aux saisons creuses, en mobilité douce, l'inverse du surtourisme métropolitain.
- **La boucle de simulation (gestion de territoire).** Un jumeau ludique du territoire permet de jouer la gestion réelle d'une commune ou d'un bassin de vie : budget, urbanisme, transition écologique, arbitrages. C'est le troisième niveau de la mise en jeu (5.6) (le serious game constitutionnel) décliné à l'échelle municipale : le joueur éprouve les conséquences des choix avant d'en débattre.
- **La boucle de participation (quêtes civiques).** Certaines quêtes sont des contributions réelles : participer à une assemblée de quartier, recenser le petit patrimoine, contribuer à un chantier participatif, répondre à une consultation de la Démocratie Organique. Ces quêtes sont attestées par des preuves (5.5) qui reconnaissent, qualifient et invitent, jamais qui confèrent des droits : le test de l'avantage s'applique intégralement. La passerelle est explicite : le joueur qui excelle dans la simulation de sa commune est invité à contribuer à la vraie délibération. Le jeu devient un chemin d'entrée dans la citoyenneté, pas un substitut à celle-ci.

L'ancrage territorial premier : les huit mille marchés. Le maillage de départ des quêtes n'est pas à inventer : les quelque huit mille marchés de plein vent de France sont les points d'ancrage naturels du jeu, des lieux où producteurs, artisans et habitants se parlent déjà chaque semaine, c'est-à-dire exactement les lieux où un accord de prix libre peut naître (9.4) et où une quête peut commencer. Le jeu ne crée pas de nouveaux lieux : il réactive les plus anciens lieux d'échange du pays.

Le cercle magique institutionnel et le droit à l'erreur bornée. La lecture du jeu par Huizinga (5.6) donne au dispositif sa justification la plus profonde. Le cercle magique est cet espace-temps délimité, librement consenti, où d'autres règles s'appliquent et où, par construction, **l'erreur ne coûte pas ce qu'elle coûte dehors**. C'est exactement ce qui manque à la vie civique française : un espace où essayer, se tromper, recommencer, sans que l'erreur soit une faute sociale. Le programme en fait un principe institutionnel, le **droit à l'erreur bornée** : dans la simulation, l'erreur est non seulement permise mais organisée, on y joue les mauvaises décisions pour en éprouver les conséquences avant de délibérer ; dans les dispositifs réels qui en découlent (expérimentations territoriales, entrepreneuriat sociétal, quêtes participatives), l'erreur est bornée par le cadre (réversible, documentée, apprise) et jamais disqualifiante. La frontière du cercle reste constitutionnelle : ce qui se joue dans le cercle n'engage pas le monde ; ce que le monde décide ne se décide jamais dans le cercle.

Pourquoi le jeu, trois faits massifs. Premièrement, le jeu vidéo est la première industrie culturelle et créative de France : 5,86 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2025 et 40,2 millions de joueurs, plus de 7 Français sur 10 ont joué dans l'année (SELL / Médiamétrie). Aucun autre médium ne touche à la fois toutes les générations et tous les milieux. Deuxièmement, la crise de participation démocratique est documentée : 52,5 % d'abstention au premier tour des législatives 2022 (record sous la V^e République) dont 69 % chez les 18-24 ans et 71 % chez les 25-34 ans (Ipsos) et plus de 80 % des moins de 35 ans aux régionales de 2021. Le risque de long terme d'une démocratie désertée par ses citoyens est la dérive vers des formes autoritaires ; il ne se conjure pas par la morale civique, mais par des chemins de participation qui parlent la langue des générations concernées. Troisièmement, les précédents existent : Pokémon GO (plus d'un milliard de téléchargements) a prouvé qu'un jeu géolocalisé déplace physiquement des dizaines de millions de personnes, au point que des ministères du tourisme ont cherché à l'intégrer à leur stratégie ; en France, le jeu Atlantide a réuni environ 150 000 joueurs autour de chasses au trésor dans une vingtaine de villes. Ce que le programme propose n'a jamais été fait à l'échelle d'un pays, mais chaque brique existe.

Le modèle économique, rupture avec le modèle attentionnel. Le jeu est financé par les couches de l'architecture (data-tokens de quête, fléchage territorial Sylha, retombées écotouristiques locales) et gouverné par la DAO et les collectivités. Aucun modèle publicitaire attentionnel, aucune vente de données : le jeu est un commun, pas une plateforme de captation.

Garde-fous constitutionnels. Cinq règles étendent les garde-fous de 5.6 : la frontière jeu/décision est constitutionnelle, le jeu informe, entraîne et atteste la participation, il ne vote jamais à la place des institutions délibératives ; aucune donnée de jeu n'alimente un quelconque score social ; la prescription des quêtes appartient à la DAO et aux collectivités, jamais à un acteur privé ; la prévention de l'addiction s'applique intégralement (5.6) ; et le droit au hors-jeu est absolu, aucun droit civique n'est conditionné au jeu, qui est un chemin supplémentaire vers la participation, jamais le chemin obligatoire.

Limite épistémique à nommer. L'hypothèse que l'engagement ludique se convertit en engagement civique durable est plausible et cohérente avec la littérature sur les jeux à impact (McGonigal, 2011), mais elle n'est pas démontrée à l'échelle d'un pays. Elle doit être validée par

pilotes territoriaux (quelques bassins de vie volontaires, avec mesure indépendante de la participation avant/après) avant toute généralisation (cf. 12.3, validation empirique).

9.4 La June comme monnaie du jeu : le cheval de Troie de l'adoption

Cette section résout un problème que les sections 7.4 et 8.7 ont laissé ouvert. Le verrou de la monnaie libre n'est pas juridique en dernière instance : il est d'usage. Une monnaie que personne n'utilise ne devient jamais une monnaie, quel que soit son statut légal. Le jeu territorial apporte à ce problème une réponse d'une élégance particulière.

Le principe. La June est la monnaie interne du jeu territorial. Les quêtes accomplies (découverte d'un monument, participation à un chantier, contribution à une assemblée) rémunèrent en Ğ1. Les échanges entre joueurs, l'accès à des expériences, les guildes territoriales, tout circule en June. Le joueur n'apprend pas la Théorie Relative de la Monnaie : il en fait l'expérience quotidienne sans le savoir, exactement comme il a appris les mécaniques d'économie de ressources dans n'importe quel jeu de gestion.

Pourquoi c'est décisif. Les monnaies complémentaires échouent presque toujours au même endroit : la friction d'entrée. Il faut comprendre pourquoi on adopterait la monnaie, convaincre des commerçants, accepter une contrainte pour un bénéfice abstrait et différé. Le jeu inverse complètement cette logique. On n'entre pas dans la June par conviction militante ou par pédagogie monétaire : on y entre parce qu'on joue. La motivation est immédiate, ludique, sociale. Et la première expérience du Dividende Universel n'est pas une lecture théorique, c'est un solde qui augmente chaque jour, pour tout le monde, de la même façon. La TRM devient intuitive avant d'être comprise.

Les trois boucles économiques réelles. Trois passerelles font sortir la June du jeu vers l'économie réelle et c'est là que le dispositif cesse d'être un divertissement :

- **Le commerce de quête.** Les artisans, producteurs, hébergeurs et restaurateurs partenaires acceptent la June pour des offres dédiées au jeu. Le joueur qui a gagné des Ğ1 en découvrant un village les dépense chez le boulanger de ce village. Le circuit court est structurel, pas incitatif.
- **La rémunération des acteurs culturels.** Les associations de comédiens qui animent les scénarios grandeur nature, les guides bénévoles, les compagnies de reconstitution historique, les artisans qui ouvrent leur atelier comme lieu de quête : tous sont rémunérés en June pour leur contribution au jeu, avec convertibilité encadrée. Cela crée un débouché économique nouveau pour un tissu associatif aujourd'hui structurellement sous-financé.
- **Le fléchage patrimonial.** Une part des flux du jeu est affectée à la restauration des monuments qui en constituent le décor. Le joueur voit littéralement le résultat de sa participation : le monument qu'il a « adopté » avec sa guilde se restaure au fil des saisons.

L'articulation avec le calendrier juridique de 7.4. Le jeu n'attend pas la révision de l'arrêté de 2012 : il fonctionne dès le premier jour dans le cadre associatif existant, celui-là même dans lequel la Ğ1 circule légalement depuis 2017. C'est son intérêt stratégique majeur, il construit l'usage pendant que le travail réglementaire avance en parallèle. Lorsque les verrous tomberont, la monnaie aura déjà des centaines de milliers d'utilisateurs quotidiens et un réseau de commerçants habitués. L'ordre est inversé par rapport à toutes les tentatives précédentes : l'usage précède le droit, au lieu de l'attendre.

Limite à nommer. Une monnaie de jeu peut rester une monnaie de jeu. Si la June acquise en jouant est systématiquement reconvertie en euro à la sortie, ou si elle ne sert qu'à des achats symboliques, l'adoption reste cosmétique, c'est exactement la limite déjà posée en 5.7. La condition de réussite est la densité du réseau de partenaires acceptant réellement la June pour des biens ordinaires. C'est un travail de terrain, commune par commune, filière par filière. Le jeu crée l'opportunité ; il ne dispense pas de la construire.

9.5 Étude d'attractivité : le potentiel économique du jeu territorial

Cette section est une projection, non une prévision. Elle procède par transposition d'ordres de grandeur observés ailleurs, avec des hypothèses explicites et volontairement prudentes. Chaque étape du raisonnement est réfutable, c'est précisément l'intention.

9.5.1 Les ancrages observés

Quatre faits établis servent de base au raisonnement.

Fait observé	Valeur	Source
Visiteurs internationaux en France (2025)	102 millions	DGE / Atout France
Recettes touristiques internationales (2025)	77,5 Mds €, record historique	DGE / Atout France
Dépense moyenne par touriste international	760 € par séjour (+7 % sur un an)	Atout France, bilan 2025
Objectif national à 2030	100 Mds € de recettes, 1 ^{re} destination durable	Comité interministériel du tourisme, juillet 2025

À ces ancrages macroéconomiques s'ajoute la démonstration la plus directe de ce qu'un jeu géolocalisé produit économiquement sur un territoire : les événements Pokémon GO Fest, dont l'organisateur publie des études d'impact détaillées.

Édition	Impact économique local	Dont recettes fiscales	Traits marquants
---------	-------------------------	------------------------	------------------

Édition	Impact économique local	Dont recettes fiscales	Traits marquants
Cumul 2022 (3 villes)	309 M\$	79,6 M\$	~150 000 participants par événement, 85 % venus de l'extérieur de la ville hôte
Londres 2023	46 M£ (≈ 52,8 M€)	22 M£ (≈ 25,2 M€)	62 % de participants étrangers ; dépense moyenne 430 £ ; 49 % déclarent vouloir revenir dans l'année
Cumul 2024 (3 villes)	> 200 M\$	61 M\$	Madrid : 192 000 visiteurs, 59 % venus de l'étranger, 40 % envisagent de revenir
Paris	Édition européenne , juin 2025		La France a déjà accueilli ce format

Deux enseignements se dégagent de ces chiffres et ils sont directement transposables. D'abord, la proportion de visiteurs extérieurs est massive, de 59 % à 85 % selon les éditions : un jeu géolocalisé ne déplace pas seulement les habitants, il importe des visiteurs. Ensuite, l'effet de rémanence est mesurable : entre 40 % et 49 % des participants déclarent vouloir revenir dans l'année. Un événement ludique fonctionne comme une opération de découverte territoriale à effet différé.

9.5.2 Trois scénarios de projection

Les hypothèses retenues sont délibérément conservatrices : elles supposent un jeu permanent et diffus (non un événement ponctuel massif), une dépense moyenne inférieure à celle observée sur les événements Pokémon GO et une montée en charge lente. Trois scénarios encadrent le résultat.

Paramètre	Prudent	Central	Haut
Joueurs actifs français (sur 40,2 M de joueurs)	1,5 M (3,7 %)	4 M (10 %)	8 M (20 %)
Déplacements de découverte induits / joueur / an	2	3	4

Paramètre	Prudent	Central	Haut
Dépense moyenne locale par déplacement (France)	25 €	40 €	60 €
Retombées domestiques annuelles	75 M €	480 M €	1,9 Md €
Visiteurs internationaux « jeu-motivés » ou « jeu-augmentés »	150 000	600 000	1,5 M
Dépense moyenne par séjour (réf. 760 €)	600 €	760 €	900 €
Retombées internationales annuelles	90 M €	456 M €	1,35 Md €
TOTAL ANNUEL À MATURITÉ	~ 165 M €	~ 0,94 Md €	~ 3,25 Mds €

Lecture du scénario central : quatre millions de joueurs actifs (soit un joueur français sur dix) effectuant trois sorties de découverte par an avec quarante euros de dépense locale, plus six cent mille visiteurs internationaux dont le séjour est motivé ou prolongé par le jeu. Résultat : environ un milliard d'euros de retombées annuelles, dont la majeure partie dans des territoires aujourd'hui à l'écart des flux touristiques. À titre de comparaison, six cent mille visiteurs internationaux représentent moins de six dixièmes de pour cent des cent deux millions de visiteurs annuels de la France : l'hypothèse n'est pas héroïque.

9.5.3 Répartition des gains par acteur

L'intérêt du dispositif n'est pas le montant agrégé, c'est sa distribution, structurellement orientée vers des acteurs que le tourisme de masse ne touche jamais.

Bénéficiaire	Mécanisme de gain	Ordre de grandeur (scénario central)
Communes rurales et petites villes	Fréquentation hors saison et hors métropoles, taxe de séjour, commerces de proximité, réouverture de services	300 à 500 M €/an répartis sur des milliers de communes

Bénéficiaire	Mécanisme de gain	Ordre de grandeur (scénario central)
Artisans et producteurs locaux	Ateliers-étapes de quête, vente directe en June et en euros, visibilité nationale	150 à 250 M €/an
Associations culturelles, compagnies, comédiens	Rémunération de l'animation des scénarios grandeur nature, reconstitutions, médiation	50 à 100 M €/an, débouché structurellement nouveau
Hébergeurs, restaurateurs, mobilité douce	Nuitées et repas induits, lissage saisonnier	250 à 400 M €/an
État	TVA et recettes fiscales induites (par transposition : les études Pokémon GO Fest situent la part fiscale autour de 25 à 30 % de l'impact)	200 à 300 M €/an
Patrimoine	Part des flux du jeu fléchée vers la restauration ; visibilité des monuments en péril	Contribution directe au chantier de 9.2
Entreprises partenaires	Éditeurs et studios français, filière numérique, mobilité, opérateurs culturels	Filière nouvelle, emplois qualifiés en région

Un effet qualitatif dépasse ces montants et mérite d'être nommé séparément : le jeu redistribue géographiquement le tourisme. La France souffre moins d'un déficit de visiteurs que d'une concentration excessive, Paris, la Côte d'Azur, le Mont-Saint-Michel saturent, pendant que des milliers de communes patrimoniales restent invisibles. Un jeu dont la mécanique récompense la découverte de lieux rares fait exactement l'inverse d'un guide touristique classique : il valorise ce qui n'est pas connu. C'est une politique d'aménagement du territoire déguisée en loisir.

9.5.4 L'attractivité européenne et mondiale

Trois arguments soutiennent l'hypothèse d'une attractivité au-delà des frontières. Premièrement, la matière première est incomparable : quarante-cinq mille monuments protégés, un maillage patrimonial d'une densité que peu de pays possèdent et une notoriété culturelle mondiale déjà établie. Deuxièmement, la clientèle de proximité est déjà là : soixante-seize pour cent des nuitées internationales en France sont européennes et les marchés italien, espagnol, belge, néerlandais et allemand sont en croissance, ce sont précisément des marchés de courts séjours répétés, format idéal pour un jeu à saisons. Troisièmement, le positionnement colle à la stratégie nationale :

mobilité douce, saisons creuses, territoires ruraux, découverte lente, le jeu est un instrument de tourisme durable, objectif affiché de la France pour 2030.

Le levier événementiel. Le format « saison » ou « grand événement annuel » du jeu peut concentrer l'attractivité internationale une à deux fois par an sur un territoire tournant, sur le modèle éprouvé des Go Fest, avec la différence majeure que l'infrastructure appartient au pays et non à un éditeur étranger. La comparaison est instructive : Madrid a capté cent quatre-vingt-douze mille visiteurs sur un seul week-end, dont cinquante-neuf pour cent d'étrangers, avec un jeu américain construit sur des lieux génériques. Un jeu français construit sur le patrimoine français, avec des scénarios écrits par des auteurs français et animés par des compagnies locales, dispose d'un avantage narratif qu'aucun concurrent ne peut répliquer.

9.5.5 Limites, risques et conditions de validité

Cette projection ne vaut que si elle est lue avec ses réserves. Cinq doivent être nommées.

- **Ce ne sont pas des recettes budgétaires nettes.** Les montants du tableau 9.5.2 sont des retombées économiques territoriales, dont seule la fraction fiscale (de l'ordre de 25 à 30 %) revient aux finances publiques. Ces chiffres ne s'additionnent donc pas aux 123-250 milliards de la partie X et ils ne figurent pas dans ce total.
- **Le risque de substitution.** Une partie des dépenses induites serait de toute façon effectuée ailleurs par les mêmes personnes. L'effet net réel est inférieur à l'effet brut, sauf pour la composante internationale et pour les territoires qui ne captaient rien auparavant, où la création est réelle.
- **Le risque d'échec d'adoption.** Le cimetière des jeux géolocalisés est bien garni : Minecraft Earth a fermé en 2021, la plupart des imitateurs de Pokémon GO n'ont jamais atteint la masse critique. Le scénario prudent doit être considéré comme le scénario par défaut tant qu'aucun pilote n'a démontré le contraire.
- **Le risque patrimonial et écologique.** Attirer des flux vers des monuments fragiles ou des espaces naturels sensibles peut les dégrader. Des jauges, des exclusions de zones protégées et une gouvernance locale des points de quête sont des prérequis, non des options.
- **La dépendance à la qualité d'exécution.** Aucune de ces retombées ne se matérialise si le jeu est médiocre. C'est une évidence qu'il faut pourtant écrire : un projet culturel public ne réussit pas parce qu'il est vertueux, mais parce qu'il est bon. Le budget de conception, l'exigence narrative et le recrutement d'auteurs et de studios de haut niveau ne sont pas des dépenses accessoires, ce sont la condition première.

Formulation défendable, « *Un jeu qui relie tout le patrimoine français pourrait générer, à maturité, de l'ordre de plusieurs centaines de millions à un milliard d'euros de retombées annuelles, dont l'essentiel dans des territoires que le tourisme de masse ignore. Cette projection repose sur des hypothèses explicites et prudentes, transposées d'impacts réellement mesurés sur des jeux géolocalisés existants. Ce n'est pas une prévision budgétaire : c'est un ordre de grandeur et nous publions la méthode de calcul avec le chiffre.* »

9.6 Le système bouclé

Les trois chantiers sont l'endroit où le programme se vérifie dans la vie ordinaire des gens. La boucle complète se lit ainsi : le Dividende Universel (VIII) garantit le socle qui rend la pluriactivité choisie possible (9.1) ; les métiers pluriels revalorisent les métiers de la main et alimentent en vocations le chantier de reconstruction (9.2) ; la reconstruction produit un patrimoine restauré et des territoires vivants, supports du jeu territorial (9.3) ; le jeu génère de la découverte, des retombées écotouristiques chiffrées en 9.5, l'usage réel de la monnaie libre qui débloque à terme la substitution de la partie VIII et une participation démocratique attestée par Soulbound Tokens ; cette participation nourrit la Démocratie Organique (XII), qui gouverne en retour les arbitrages de l'ensemble, rythme de substitution, fléchage des flux, priorités de restauration, règles du jeu lui-même. L'économie de la conscience cesse d'être une abstraction : elle a le visage d'un artisan-poète, d'un château qui revit, d'un adolescent qui découvre sa commune en jouant et qui, un jour, délibère.

9.7 Les concepts posés par le pilote et leur statut

*Règle de traçabilité de cette version : tout concept introduit oralement par le premier épisode de la série doit exister par écrit dans ce corpus, ou en être retiré, jamais rester à l'état oral. Les concepts suivants sont désormais écrits : l'artisanat élargi, le double métier, la devise et sa filiation Rawls-Chetty, la doctrine Bernard, la doctrine de l'échec, les Compagnons du Commun, les entrepreneurs sociétaux, la ligne de vie (9.1) ; le droit à l'erreur bornée, le cercle magique institutionnel et les huit mille marchés (9.3) ; la ventilation en quatre domaines et les précédents Pix/UPI (7.2) ; la banque coopérative de la donnée (7.3) ; l'odeur de l'argent (3.3) ; l'attrition sans licenciement et les trois comptabilités (10.2) ; le matelas monétaire et la trajectoire des cent milliards (partie VIII et document compagnon). Un concept reste à l'état de nom, **Famille France**, le cadre narratif d'une nation qui ne laisse personne au bord et il est signalé comme tel : sa spécification appartient à la suite du travail et son épisode dédié dira ce qu'il recouvre avant que ce document ne l'engage.*

X. Impact, chiffres consolidés et séquençage stratégique

10.1 Impact par catégorie d'acteurs

L'un des atouts majeurs de ce programme est qu'il bénéficie simultanément à des catégories d'acteurs qui ne se parlent habituellement pas. C'est sa force politique centrale.

Les personnes en situation de pauvreté monétaire

- Dividende Universel Ğ1 : revenu de base universel sans bureaucratie ni stigmatisation, zéro non-recours.
- Data dividend : revenu complémentaire proportionnel à l'activité économique réelle.
- Démonétisation progressive des services essentiels : santé, éducation, logement social accessibles hors marché.
- Fin du chômage de survie : le travail précaire subi diminue quand la survie est garantie.

Les entrepreneurs et créateurs d'entreprise

- Plancher économique garanti : prise de risque entrepreneurial libérée. Les études dans les territoires testant un revenu de base montrent +15 à +40 % d'entrepreneuriat.
- Accès à une infrastructure de paiement dont les frais sont redirigés plutôt que captés.
- Réseau social souverain : infrastructure publicitaire accessible aux PME sans intermédiaire GAFAM.
- Ğ1 : monnaie d'échange complémentaire pour les transactions locales sans besoin de trésorerie euro.

Les travailleurs et salariés

- Pouvoir de négociation salariale renforcé : le plancher Ğ1 supprime la contrainte de survie.
- Retraites maintenues en pouvoir d'achat réel grâce à la démonétisation des services essentiels.
- Cotisations salariales retraites réduites : hausse nette du salaire disponible.
- Droit effectif au double métier (9.1) : la vie professionnelle cesse d'être une assignation unique.
- Participation à la gouvernance économique via Soulbound Tokens et Démocratie Organique.

Les artisans et les métiers de la main

- Revalorisation symbolique par la société des métiers pluriels : l'artisanat devient une composante choisie d'une vie plurielle, non une assignation.
- Carnet de commandes structurel garanti par le double chantier de reconstruction (logements + patrimoine) sur une génération.
- Plan massif de formation, compagnonnage et reconversion financé par les flux du programme.
- Visibilité territoriale via le jeu (9.3) : chaque atelier, chaque chantier devient un lieu de découverte.

Les entreprises (PME et grands groupes)

- Réduction des frais d'encaissement, aujourd'hui de l'ordre de 0,5 à 1 % du chiffre d'affaires encaissé par carte.
- Marché intérieur renforcé par la solvabilisation progressive des ménages les plus contraints.
- Marché intérieur renforcé : les ménages précaires devenus solvables sont de nouveaux clients.
- Moins d'absentéisme et de turnover liés au stress financier des employés ; simplification administrative.

Les retraités

- Pouvoir d'achat réel maintenu via la démonétisation des services essentiels et le DU complémentaire.
- Santé et dépendance couvertes hors marché : fin du reste à charge catastrophique.
- Transition progressive et protégée : les retraités actuels sont les derniers à changer de système.

Les jeunes et les étudiants

- Accès au DU dès la majorité : autonomie réelle sans dépendance familiale ni endettement étudiant.
- Entrepreneuriat libéré dès 18 ans grâce au plancher économique.
- Dette nationale en voie de remboursement : ils n'héritent pas de la facture des générations précédentes.
- Emplois d'avenir dans l'infrastructure numérique souveraine, la blockchain, la data souveraine et dans les métiers de la reconstruction (9.2).
- Le jeu territorial (9.3) : un chemin de découverte du territoire et d'entrée dans la citoyenneté qui parle leur langue.

Les collectivités territoriales

- Sylha fléché localement : financement direct des associations sans passer par l'État central.
- Ğ1 renforce les circuits courts : l'économie locale gagne en résilience.
- Data dividend territorial : ressource fiscale nouvelle sans impôt supplémentaire sur les habitants.
- Moins de dépenses d'aide sociale : le plancher Ğ1 réduit les dépenses sociales communales.
- Patrimoine restauré et jeu territorial : attractivité écotouristique nouvelle pour les communes rurales, hors des flux du surtourisme, de l'ordre de 300 à 500 M €/an de retombées réparties sur des milliers de communes dans le scénario central (voir 9.5).
- Débouché économique nouveau pour les associations culturelles, compagnies de comédiens et artisans locaux mobilisés par le jeu (50 à 250 M €/an selon les catégories).

L'écologie et le climat

- TTF modulable selon l'empreinte carbone des transactions : les transactions polluantes paient plus.
- Data dividend fléchable vers la rénovation énergétique et les biens communs environnementaux.
- Ğ1 structurellement alignée avec les circuits courts : moins de transport, moins d'émissions.
- Rénovation biosourcée du parc de logements : stockage carbone et filières locales de matériaux (9.2).
- Écotourisme de proximité organisé par le jeu territorial : mobilité douce, saisons lissées, territoires ruraux.
- Contribution au financement de la transition énergétique via les flux mobilisés (registre 1 : 32 à 60 Md€/an à maturité).

10.2 Le troisième registre : l'intelligence artificielle, l'attrition sans licenciement et les trois comptabilités

Ce registre, introduit dans le corpus à l'été 2026, chiffre un gisement que le programme refuse de traiter comme les plans sociaux du secteur privé.

Le principe : l'attrition, jamais le licenciement. L'automatisation par l'intelligence artificielle rend progressivement obsolètes une part des tâches administratives répétitives. La doctrine du programme est sans ambiguïté : **aucun licenciement**. Le levier est démographique, chaque année, des dizaines de milliers d'agents publics partent à la retraite ; il suffit de ne pas remplacer les postes dont les tâches ont été automatisées, au rythme naturel des

départs, en redéployant une partie des effectifs vers les métiers d'ossature de la démocratie participative (facilitation, accompagnement du non-recours, animation territoriale) que le programme crée par ailleurs. Trois scénarios encadrent l'estimation, après déduction du coût des nouveaux rôles : **prudent, central et haut, soit un gain budgétaire net de l'ordre de 5 à 16 milliards d'euros annuels à maturité**. L'humain n'est pas retiré du service public : il est retiré des tâches qui n'avaient jamais eu besoin de lui et rendu à celles qui n'existent que par lui.

Le second gisement : la productivité rendue aux entreprises. La simplification administrative (déclarations préremplies, guichets uniques, suppression des redondances) représente un gain de productivité estimé à **20 à 25 milliards d'euros annuels** pour le tissu productif, dont le retour fiscal pour les finances publiques est de l'ordre de **5 à 7 milliards**. Ces deux chiffres ne s'additionnent pas : le second est la fraction du premier qui revient au budget.

Les trois comptabilités, la règle qui interdit de tricher. Ce registre impose une discipline que tout le document adopte : trois comptabilités distinctes, qui ne se confondent jamais. **La comptabilité budgétaire** (ce qui entre ou cesse de sortir des caisses publiques : les 5 à 16 milliards d'attrition, les 5 à 7 de retour fiscal) ; **la comptabilité productive** (la valeur rendue à l'économie réelle : les 20 à 25 milliards de simplification, les retombées territoriales du jeu) ; **la comptabilité du bien-être non marchand** (ce que ni l'une ni l'autre ne mesure : le temps rendu, la dignité du guichet supprimé, la santé de la précarité réduite). Confondre ces trois registres est la manière la plus courante de mentir avec des chiffres vrais ; les distinguer est la manière de ce programme de dire la vérité avec.

10.3 Chiffres consolidés à maturité du système

Ces estimations consolidées sont fondées sur les sources publiques détaillées dans la note méthodologique de la partie II et dans les références. Elles représentent des ordres de grandeur à maturité du système (horizon 15 à 20 ans), non des projections pour les cinq premières années. Toute lecture politique doit conserver cet horizon. Les fourchettes retenues pour les lignes de rente informationnelle sont bornées par les sources officielles disponibles et les lignes correspondant à des estimations non observables sont signalées en italique.

Source de valeur	Bas	Haut	Statut / horizon
REGISTRE 1, RÉCUPÉRATION DES FLUX			
<i>Socle robuste (aucune hypothèse monétaire)</i>			
Sylha, frais d'encaissement par carte	4 Md€	6 Md€	Observé, court terme
Réseau social	4 Md€	6 Md€	Observé, moyen terme

Source de valeur	Bas	Haut	Statut / horizon
souverain, publicité numérique (part GMA rapatriable)			
<i>TTF élargie / souveraineté SWIFT (modélisation)</i>	10 Md€	20 Md€	Modélisé, moyen-long terme
Sous-total socle robuste	18 Md€	32 Md€	
<i>Composante intermédiaire (bataille réglementaire européenne)</i>			
<i>Data dividend, métadonnées transactionnelles (estimation)</i>	1 Md€	3 Md€	Estimé, moyen terme
<i>Data dividend, données comportementales (estimation)</i>	3 Md€	5 Md€	Estimé, moyen terme
Économies du système de santé (effets de la réduction de précarité)	10 Md€	20 Md€	Induit, long terme
Sous-total registre 1	32 Md€	60 Md€	
REGISTRE 2, DÉPENSE SUBSTITUÉE PAR LA MONNAIE LIBRE (<i>cap conditionné, 8.5</i>)			
Scénario de base (statut seul, sans	5 Md€	25 Md€	Courbe en pointillé, 15 ans

Source de valeur	Bas	Haut	Statut / horizon
robinets)			
Scénario volontariste (cinq robinets, jalons mesurés)	,	≈ 100 Md€	Cap conditionné, an 15 ; jalons ≈ 8 Md€ (an 5), ≈ 45 Md€ (an 10)
REGISTRE 3, IA ET PRODUCTIVITÉ (10.2)			
Attrition administrative sans licenciement (net)	5 Md€	16 Md€	Scénarisé, 10-15 ans
Retour fiscal des gains de productivité (20-25 Md€ rendus aux entreprises)	5 Md€	7 Md€	Estimé, 10-15 ans
LECTURE D'ENSEMBLE À MATURITÉ (15-20 ans)	socle garanti : 18- 32 Md€	scénario volontariste complet : ≈ 140- 180 Md€	Chaque registre garde son statut propre, voir avertissement

Avertissement méthodologique, l'interdiction d'ajouter sans précaution, Ce tableau est une juxtaposition, non une somme et il se lit sous quatre disciplines. La première est de statut : chaque ligne porte le sien (observé, estimé, modélisé, scénarisé, conditionné) et une ligne conditionnée ne se cite jamais sans sa condition. Le registre 2 en particulier n'existe que sous la condition affichée en 8.5 (la détention rejoignant l'ordre de grandeur de l'argent liquide), sous la règle d'or (aucune substitution avant la couverture mesurée) et par jalons vérifiables. Deuxièmement, les registres ne s'additionnent pas naïvement : le registre 1 est une capacité budgétaire par récupération de flux, le registre 2 une dépense substituée conditionnée, le registre 3 un gain net scénarisé, la « lecture d'ensemble » les juxtapose, elle ne les fusionne pas. Troisièmement, la restitution de charges patronales (jusqu'à 47 Md€, 7.7 et 8.5.2) est un choix d'affectation de la part pensions du registre 2, jamais une ligne supplémentaire. Quatrièmement, la seule fourchette garantie sans aucune hypothèse demeure le socle robuste : dix-huit à trente-deux milliards. La communication politique doit hiérarchiser dans cet ordre (du plus certain au plus conditionné) et ne jamais citer le haut de fourchette sans le bas.

Note sur les retombées du jeu territorial : les montants projetés en 9.5 (de l'ordre de 165 millions à 3,25 milliards d'euros selon les scénarios) sont des retombées économiques territoriales, non des recettes budgétaires. Seule leur fraction fiscale (de l'ordre de 25 à 30 % par transposition des études d'impact disponibles) revient aux finances publiques. Ils ne sont

donc pas intégrés au total consolidé ci-dessus, afin de ne pas mélanger des grandeurs de nature différente.

Note d'emploi des flux : les trois chantiers de la partie IX ne constituent pas des recettes supplémentaires, ils sont les principaux postes d'emploi de la capacité dégagée (formation, reconstruction, restauration, infrastructure du jeu), avec les retours induits documentés en 9.2 (actif écotouristique, filières locales, économies d'énergie).

Impact sur la pauvreté

Le seuil de pauvreté français se situe autour de 1 100 euros mensuels (60 % du niveau de vie médian, INSEE). Le RSA actuel est à environ 635 euros mensuels, soit un écart d'environ 465 euros au seuil. À maturité, le système comble cet écart et le dépasse, sans augmenter un impôt, sans creuser la dette.

Scénario	Flux du registre 1 orientés vers les 9 M de personnes pauvres	Couverture du dividende (registre 2, mesurée)	Conclusion
Système partiel (5 ans)	8 à 15 Md€ (75 à 140 €/mois)	jalons 1, couverture encore faible	<i>Complément réel, non décisif</i>
Système intermédiaire (10 ans)	20 à 40 Md€ (185 à 370 €/mois)	montée mesurée vers le jalon 2	<i>Réduction substantielle de l'écart au seuil</i>
Système complet (15-20 ans)	32 à 60 Md€	équivalent 200 à 400 €/mois au régime plein, si la condition de détention est atteinte	<i>Écart au seuil comblé dans l'hypothèse haute, combiné aux dispositifs existants, les minima différentiels garantissant que le revenu total ne baisse jamais</i>

Sur la suppression de la pauvreté monétaire, *Affirmer que ce dispositif « supprime la pauvreté » serait démagogique et ce document ne l'affirme nulle part. La seule formulation défendable est la suivante : à maturité et dans l'hypothèse haute, les flux mobilisés permettent de combler l'écart entre le RSA et le seuil de pauvreté pour les personnes concernées, sur un horizon de quinze à vingt ans, sans hausse d'impôt ni creusement de la dette. Dans l'hypothèse basse, ils réduisent cet écart de moitié environ. C'est considérable ; ce n'est pas l'éradication. Le programme dit l'un et jamais l'autre.*

Impact sur la dette publique

Horizon	Action	Résultat attendu
5 ans	Déploiement Sylha, pilotes data dividend, statut de la monnaie libre + territoires (robinets 1-2)	Déficit réduit de 8 à 15 Md€/an (registre 1) ; substitution $\approx$ 8 Md€/an au bout de cinq ans (jalon 1)
10 ans	Maturité partielle ; pentes sectorielle et fiscale ouvertes	Registre 1 : 20 à 40 Md€/an ; substitution $\approx$ 45 Md€/an si le jalon 2 est mesuré
15 ans	Maturité intermédiaire	Registre 1 : 32 à 60 Md€/an ; substitution jusqu'au cap de $\approx$ 100 Md€/an si la condition de détention est atteinte ; registre 3 : 10 à 23 Md€/an
20 ans	Maturité complète	Contribution majeure au désendettement (non son achèvement) dans un pays dont la charge d'intérêts (74 Md€ en 2026) est devenue le premier poste de l'État

10.4 Séquençage stratégique sur 20 ans

Phase	Horizon	Actions prioritaires	Résultats attendus
PHASE 1, Amorçage	2026-2030	Déploiement Sylha régional. Pilotes data dividend (3 à 5 territoires). Ğ1 comme laboratoire communautaire volontaire. Premières assemblées Démocratie Organique. Plaidoyer TTF élargie à Bruxelles. Statut	Sylha opérationnel. 500 000 membres Ğ1. Premiers dividendes versés. Déficit réduit de 8 à 15 Md€/an ; substitution monnaie libre $\approx$ 8 Md€/an (jalon 1). $\sim$ 100 000 emplois créés dans les communs. Premières cohortes formées aux métiers de la main.

Phase	Horizon	Actions prioritaires	Résultats attendus
		unifié de pluriactivité. Plan de formation aux métiers de la reconstruction. Pilotes du jeu territorial (3 à 5 bassins de vie volontaires) avec la Ğ1 comme monnaie interne. Révision de l'arrêté du 24 décembre 2012 ; sécurisation du statut juridique de la Ğ1 ; ouverture du droit d'expérimentation territoriale (art. 72-4) ; lancement du programme de recherche macroéconomique sur la substitution.	
PHASE 2, Déploiement	2030-2035	Déploiement national Sylha. Réseau social souverain v1. Data dividend généralisée. TTF adoptée en coopération renforcée UE. Première évaluation de l'acceptation fiscale plafonnée sur périmètre délimité. Montée en charge du chantier de reconstruction (logements + patrimoine). Jeu territorial national v1 connecté aux premiers monuments restaurés,	Registre 1 : 20 à 40 Md€/an ; substitution ≈ 45 Md€/an (jalon 2). Plusieurs centaines de milliers de membres Ğ1. 400 000 emplois. Pauvreté réduite d'environ 40 %. 170 000 à 250 000 professionnels de la rénovation en cours de formation ou en poste.

Phase	Horizon	Actions prioritaires	Résultats attendus
		réseau de commerçants et d'artisans partenaires acceptant la Ğ1. Premières évaluations indépendantes de l'expérimentation territoriale.	
PHASE 3, Maturité	2035-2040	Réseau social souverain à maturité. Évaluation contradictoire publiée du dispositif monétaire, avec application des critères d'arrêt s'il y a lieu. Démonétisation progressive des services essentiels. Généralisation du droit au double métier. Restauration du patrimoine en péril engagée sur l'ensemble du territoire.	Registre 1 : 32 à 60 Md€/an ; substitution jusqu'au cap de ≈ 100 Md€/an, jalon par jalon. Écart au seuil de pauvreté substantiellement réduit. Part du patrimoine en péril en décrue mesurable.
PHASE 4, Consolidation	2040-2046	Convergence complète des 7 piliers et des 3 chantiers. Constitution vivante stabilisée. Gouvernance DAO mature.	Capacité budgétaire consolidée. Contribution significative au désendettement. Statut juridique de la monnaie libre acquis, quelle que soit l'issue du pari monétaire.

XI. Défendabilité, objections et risques résiduels

11.1 Tableau des affirmations et de leur degré de solidité

La solidité de ce travail tient à la rigueur avec laquelle ce qui est établi est distingué de ce qui est vision et ce qui est court terme de ce qui demande une génération. Le tableau ci-dessous opère ce tri.

Affirmation	Statut	Horizon	Conditions
Sylha est faisable dès maintenant	Défendable sans réserve	Court terme	Les briques existent
La data dividend est économiquement juste	Défendable	Moyen terme	Cadre réglementaire UE à construire
La Ğ1 est non-inflationniste par construction	Défendable avec nuances	Dès maintenant	Convertibilité Ğ1/euro à garantir
Restitution de charges patronales jusqu'à 47 Md€	Défendable comme option conditionnée	Long terme	Aval de la substitution pensions, jamais additive ; mêmes jalons mesurés (7.7, 8.5.2)
Libération entrepreneuriale réelle	Défendable, études à l'appui	Moyen terme	Plancher économique opérationnel
Ce système réduit structurellement la pauvreté	Défendable	Long terme	Horizon 15-20 ans assumé
Ce système éradique la pauvreté monétaire	Non, formulation refusée	,	Écart au seuil comblé en hypothèse haute seulement
Fin du déficit public en dix ans	Non, non soutenable	,	Les flux couvrent 25 à 55 % du déficit, pas sa totalité

Affirmation	Statut	Horizon	Conditions
Remboursement de la dette par le programme	Non, non soutenable	,	La dette est en euros ; aucun mécanisme monétaire ne la rembourse
Le réseau social souverain remplace les GAFAM	Vision long terme	10-15 ans	Adoption citoyenne à construire
Il manque 170 000 à 250 000 professionnels pour la rénovation	Défendable sans réserve	Observé	France Stratégie / Dares 2023
23 % du patrimoine protégé est en mauvais état ou en péril	Défendable sans réserve	Observé	Ministère de la Culture, bilan 2025
Le jeu vidéo est la première industrie culturelle française	Défendable sans réserve	Observé	SELL / Médiamétrie 2025
Le droit au double métier revalorise les métiers de la main	Défendable comme hypothèse étayée	Moyen terme	Enquêtes pluriactivité ; indicateur de choix à suivre
Le jeu territorial convertit joueurs en citoyens	Hypothèse à tester	Moyen terme	Pilotes territoriaux avec mesure indépendante
Les collectivités ne peuvent pas payer en monnaie locale aujourd'hui	Défendable sans réserve	Observé	Arrêté du 24 décembre 2012 non révisé ; position DGFIP
Un exécutif peut lever ce verrou par voie réglementaire	Défendable	Court terme	Révision d'arrêté, pas de loi ni d'accord BCE
Le programme reste substantiel sans la monnaie libre	Défendable sans réserve	Moyen terme	Socle robuste 18 à 32 Md€, voir 10.3

Affirmation	Statut	Horizon	Conditions
Un DU de 600 €/mois est atteignable	Non, arithmétiquement exclu	,	Exigerait un encours de $3 \times M1$ (section 8.2)
Le plafond d'un DU non inflationniste est ~60 €/mois	Défendable	,	Borne du seigneurage, section 8.2.2
Une loi française peut imposer l'acceptation de la June	Non, juridiquement impossible	,	Compétence exclusive de l'Union, CJUE C-422/19
L'État peut choisir ce qu'il accepte pour ses créances	Vraisemblable, non testé	Court terme	Expertise juridique requise (section 8.7)
L'État remplacera l'euro par la June dans ses dépenses	Non, ce n'est pas le programme	,	Le programme ouvre le chemin de la TRM, il ne décrète pas la substitution
Le jeu génère ~1 Md € de retombées annuelles	Projection sous hypothèses, non prévision	Long terme	Méthode publiée en 9.5 ; scénario prudent par défaut
La Ğ1 remplace l'euro	Non, complémentarité seulement	,	Ce n'est pas l'objectif
Le système fonctionne pleinement en cinq ans	Non, honnêteté requise	,	Horizon 15-20 ans, pas 5

11.2 Objections majeures et éléments de désamorçage

Objection 1, « C'est inflationniste »

C'est l'objection classique et la plus fréquente. Réponse rigoureuse en quatre temps :

- La data dividend n'est PAS de la création monétaire : c'est une redistribution d'une valeur existante déjà dans l'économie, captée par Visa, Google et Meta. On ne crée pas de nouveaux euros, on change à qui ils reviennent.

- La Ğ1 n'est PAS inflationniste par construction : la dilution est universelle et symétrique. Si la masse augmente, le dividende de chacun augmente proportionnellement, personne n'est appauvri relativement.
- Quatre mécanismes anti-inflationnistes opérationnels : monnaie fléchée vers les biens communs, tokenomics auto-régulatrice, création de valeur réelle parallèle, démonétisation sectorielle (voir partie IV).
- Référence empirique : le WIR suisse, monnaie complémentaire en circulation depuis 1934 dans une des économies les plus stables du monde, démontre la viabilité durable d'une telle architecture.

Objection 2, « C'est de la magie / du populisme »

- Chaque euro de ce système existe déjà dans l'économie. On ne l'invente pas, on récupère ce que Visa, Meta, Google et les marchés financiers captent sur notre territoire avec notre garantie juridique.
- Les précédents existent : Stamp Duty britannique (1694), TTF française (2012), WIR suisse (1934), politiques nordiques de démonétisation des services essentiels. Ce sont des mécanismes testés.
- Les chiffres sont traçables source par source : Banque de France pour les transactions, rapports annuels Meta/Google pour la publicité, INSEE pour la dette et le déficit, DREES pour la protection sociale.
- L'horizon est assumé : 15 à 20 ans. C'est une vision de civilisation, pas un programme de cinq ans.

Objection 3, « Les syndicats vont bloquer la substitution »

- La Ğ1 est structurellement anti-capitaliste de concentration : elle rend le pouvoir de création monétaire à chacun. Les syndicats de tradition redistributive ont un intérêt objectif à soutenir ce mécanisme.
- La monnaie libre n'entre pas dans les rémunérations sans accord : le principe de non-coercition (règle R2, section 8.7) l'interdit explicitement.
- Garanties non négociables : convertibilité Ğ1/euro contractuelle, participation syndicale à la gouvernance de la DAO Ğ1, mécanisme constitutionnel de garantie du pouvoir d'achat réel.
- La transition est progressive : aucun travailleur actuellement en activité ne subit une conversion forcée.

Objection 4, « La BCE et l'UE vont bloquer »

- Sylha et la data dividend ne nécessitent pas d'accord BCE, elles opèrent en euros dans le cadre réglementaire existant.

- La Ğ1 est une monnaie complémentaire, pas concurrente de l'euro. Le droit européen ne l'interdit pas, MiCA l'encadre. Une circulation associative existe légalement depuis 2017.
- La TTF est une compétence nationale partielle, la France a une TTF depuis 2012. Son élargissement est un débat fiscal, pas un conflit constitutionnel.
- La stratégie est une coopération renforcée avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, pas un bras de fer frontal avec Bruxelles.

Objection 5, « Qui contrôle les algorithmes ? »

- La Démocratie Organique répond précisément à cela : l'IA organisationnelle (KI-M) est strictement structurante, elle collecte, trie, classe. Elle ne décide pas.
- Quatre verrous institutionnels : transparence opératoire totale, logs auditable, droit de contestation humain, évaluation continue des biais.
- Alignement sur l'AI Act européen (2024), article 13 : transparence et interprétabilité des systèmes à risque.
- La gouvernance finale appartient aux citoyens via les DAO, pas aux développeurs ni à l'État.

Objection 6, « Les gens n'iront pas sur votre réseau social »

- L'adoption n'est pas forcée, elle est incitée : chaque interaction sur le réseau souverain génère de la data dividend.
- Il s'agit de construire une infrastructure publique que les citoyens peuvent choisir progressivement, sans avoir à quitter les GAFAM du jour au lendemain.
- Précédent : Signal a capté des dizaines de millions d'utilisateurs en quelques semaines par simple prise de conscience sur la vie privée.
- La question de la modération a une réponse constitutionnelle : infrastructure publique, modération par organe indépendant de l'État.

Objection 7, « C'est trop complexe : quatre monnaies, des tokens, une blockchain... jamais les gens ne s'y retrouveront »

- La complexité architecturale n'est pas la complexité d'usage. Les quatre couches monétaires (Ğ1, data-token, Soulbound Tokens, fonds stable) ne sont jamais manipulées directement par l'utilisateur : elles convergent vers une seule interface, Sylha, une carte, une application, un solde, comme aujourd'hui.
- Le passage d'une couche à l'autre est automatique, gouverné par des règles publiques et auditable. Le citoyen ne « gère » pas un portefeuille multi-monnaie : il paie et l'arbitrage se fait sous le capot (voir section 5.7).

- Précédents : personne ne pense à TCP/IP en envoyant un mail, personne ne pense à SWIFT en payant par carte. Une infrastructure réussie est une infrastructure qui disparaît à l'usage.
- Différence avec les plateformes opaques : ici, tout reste auditable à la demande. La simplicité de surface ne masque pas une boîte noire, elle expose un système gouverné démocratiquement, dont chacun peut inspecter le fonctionnement s'il le souhaite.

Objection 8, « Deux métiers pour tous ? C'est la généralisation des petits boulots »

- La distinction est structurelle : le cumul subi existe déjà (2,4 millions de pluriactifs, souvent par contrainte). Le programme ne crée pas la pluriactivité, il la transforme en choix, parce que le DU garantit d'abord la survie.
- L'ordre des réformes est constitutif : le socle DU précède la promotion du double métier. Sans socle, pas de chantier.
- L'indicateur de contrôle est public : la part de pluriactifs par choix, mesurée par enquête indépendante annuelle. Si elle baisse, le dispositif est corrigé.
- Personne n'est forcé : le métier unique reste un droit absolu. Le programme ouvre une possibilité, il n'impose pas un modèle.

Objection 9, « Gamifier la démocratie, c'est infantiliser les citoyens »

- Le constat inverse est documenté : la démocratie « sérieuse » actuelle produit 69 % d'abstention chez les 18-24 ans. Le statu quo n'est pas la dignité, c'est la désertion.
- Le jeu n'est jamais la décision : frontière constitutionnelle. Il informe, entraîne, atteste, les institutions délibératives décident.
- Les serious games sont une tradition pédagogique reconnue (simulations de négociation climatique, modèles ONU, jeux de rôle constitutionnels), le programme l'étend, il ne l'invente pas.
- Le droit au hors-jeu est absolu : aucun droit civique n'est conditionné au jeu.
- Le vocabulaire tranche le débat : ce que nous refusons porte un nom (la gamification extractive, celle des plateformes) et elle est interdite par construction dans notre architecture (5.6). Ce que nous construisons relève d'une tradition qui va de Schiller à Huizinga : le jeu comme espace de liberté réglée où l'erreur ne disqualifie pas. Infantiliser, c'est retirer aux gens les conséquences de leurs choix ; le cercle magique fait l'inverse, il les leur fait éprouver avant la décision.

Objection 10, « Cent milliards, c'est une promesse politique de plus »

- **Un cap n'est pas une promesse : c'est un chiffre conditionné et sa condition est écrite.** Le régime plein suppose que la détention moyenne de monnaie libre rejoigne l'ordre de grandeur de l'argent liquide des Français. Cette condition est énorme, elle

demande quinze ans et la partie VIII l'affiche au lieu de la dissimuler. Un programme qui publie la condition de son propre chiffre ne se met pas à l'abri : il se rend vérifiable.

- **Trois verrous rendent la promesse invérifiable impossible.** Les jalons (environ 8 milliards à cinq ans, 45 à dix ans, 100 à quinze ans) sont indexés sur une détention mesurée, non sur une décision. L'observatoire indépendant publie chaque année la couverture réelle. Et la règle de non-appauvrissement interdit qu'un seul euro de dépense publique se retire avant que le dividende ne l'ait effectivement couvert : si la réalité reste sous le cap, la substitution y reste aussi, mécaniquement.
- **Ce qui peut être engagé, ce sont des actes publics.** Le statut juridique, les territoires d'expérimentation, les deux pentes publiées pour dix ans, l'observatoire. Des actes, pas des résultats. Ce que les citoyens feront de ces actes (la détention, l'offre réelle, l'adoption) ne se décrète pas et ce document l'écrit noir sur blanc.
- **Enfin, le programme ne repose pas sur ce pari.** Le registre des flux s'établit à 32-60 milliards d'euros annuels, dont un socle de 18 à 32 milliards qui ne dépend d'aucune hypothèse monétaire. Si la trajectoire de la monnaie libre échouait entièrement, le reste tiendrait.

Objection 11, « Vos jetons de participation recréent un crédit social, ou un suffrage censitaire »

- L'objection vise juste et c'est pourquoi le programme s'en prémunit par une règle explicite plutôt que par une déclaration d'intention. Aucun jeton, aucune preuve, aucune participation n'ouvre le moindre droit : la doctrine est énoncée en 5.5 et redite en 12.2 et elle est opposable à ses auteurs.
- La doctrine des preuves est bornée par un test unique : une preuve peut ouvrir une porte (reconnaissance, attestation, invitation) jamais conférer un pouvoir, vote pondéré, réduction, droit que d'autres n'auraient pas. Tout avantage qui subsiste hors du cercle du jeu est interdit par construction.
- La différence avec le crédit social est de nature, pas de degré : le crédit social note des personnes et conditionne leurs droits ; les preuves attestent des actes et n'en conditionnent aucun. Aucune donnée de jeu n'alimente un score ; le droit au hors-jeu est absolu ; aucun droit civique n'est conditionné à quoi que ce soit.

Objection 12, « Vous voulez faire comme l'Argentine avec ses monnaies de crise »

- Le rapprochement est compréhensible mais inexact sur le fond. Les patacones et LECOP étaient des instruments de dette publique émis par un État insolvable. La June est une monnaie co-crée sans dette. C'est l'opposé philosophique.
- Nous citons pourtant ce précédent et nous en tirons un enseignement précis : quand un État accepte un instrument en paiement de l'impôt, cet instrument acquiert

instantanément une valeur d'usage. C'est la puissance du levier fiscal, démontrée grandeur nature.

- Nous nommons aussi son échec : ces quasi-monnaies ont circulé avec décote et ont été retirées dès le retour à la stabilité. C'est précisément pour cela que nous refusons toute substitution imposée par décret et que nous conditionnons tout à l'adoption réelle.
- La différence de méthode est totale : l'Argentine a émis dans l'urgence pour survivre. Nous proposons de construire l'usage sur quinze ans, en commençant par un jeu.

11.3 Conditions de réussite et risques résiduels

Risque	Gravité	Probabilité	Réponse
Résistance Visa/Mastercard/GAF AM	Élevée	Certaine	Plaidoyer UE, régulation concurrence, souveraineté numérique
Fuite de capitaux (TTF)	Moyenne	Faible à taux microscopiques	Calibration fine, précédents historiques
Résistance syndicale à la substitution DU	Élevée	Probable	Garanties constitutionnelles, co-gouvernance syndicale
Conflit géopolitique sur SWIFT	Élevée	Possible	Portage à l'ONU, coopération UE, argument de souveraineté
Capture des DAO par minorités organisées	Moyenne	Possible	Tirage au sort, plafonds délégation, transparence totale
Fracture numérique (accès inégal)	Moyenne	Probable	Accès universel garanti comme service public
Vitesse de substitution retraites (crise transitoire)	Élevée	Possible si trop rapide	Séquençage très progressif, protection des retraités actuels

Risque	Gravité	Probabilité	Réponse
Perception « monnaie des pauvres » pour la Ğ1	Moyenne	Probable	Universalité absolue du DU, tout le monde y a accès
Gaming des Soulbound Tokens	Moyenne	Possible	Design anti-fraude, audit continu, révocabilité
Pondération politique des données	Moyenne	Certaine	Arbitrage explicite via Démocratie Organique
Pluriactivité subie (précarisation déguisée)	Élevée	Possible sans socle	Socle DU préalable, indicateur public du choix
Tension inflationniste sectorielle (matériaux, main-d'œuvre)	Moyenne	Probable si montée brutale	Séquençage indexé sur le flux de formation
Gentrification patrimoniale des villages restaurés	Moyenne	Possible	Gouvernance locale, fléchage logement des résidents
Addiction / capture attentionnelle par le jeu territorial	Moyenne	Possible	Garde-fous 5.6, gouvernance DAO, droit au hors-jeu
Échec de la conversion ludique-civique	Moyenne	Possible	Pilotes mesurés avant généralisation
Blocage réglementaire durable sur la monnaie complémentaire	Élevée	Probable sans volonté politique	Révision de l'arrêté de 2012, expérimentation art. 72-4, travail avec ACPR
Adoption cosmétique de la June (reconversion immédiate en euro)	Élevée	Probable en phase initiale	Densité du réseau partenaire, offres dédiées, mesure du taux de détention réelle

Risque	Gravité	Probabilité	Réponse
Assimilation médiatique aux quasi-monnaies de crise (Argentine)	Moyenne	Probable	Distinction explicite : monnaie co-crée sans dette vs dette publique d'urgence
Échec commercial du jeu (précédent Minecraft Earth)	Moyenne	Possible	Exigence de qualité, budget de conception, pilotes avant généralisation
Surfréquentation de sites patrimoniaux fragiles	Moyenne	Possible	Jauges, exclusions de zones, gouvernance locale des points de quête

XII. OTRE et la Démocratie Organique : la réponse institutionnelle

12.1 La Démocratie Organique comme infrastructure d'arbitrage

Le projet OTRE (Organisation Torique et Régénérative des Êtres) et son modèle de Démocratie Organique (Duchaine, 2026) constituent la pièce institutionnelle manquante du système de transition. À la lumière des parties précédentes, son rôle est précis : c'est l'espace où les arbitrages économiques fondamentaux, quelle régulation inflationniste adopter ? quelle pondération des données ? quels secteurs démonétiser ? quel taux de redistribution fixer ? quel rythme de substitution du DU ? quel niveau de stabilité du fonds de capitalisation ? quelles priorités de restauration patrimoniale ? quelles règles pour le jeu territorial ?, peuvent être délibérés, compris et décidés collectivement.

La structure en quatre étages (opinions, expériences, expertise, projections) est précisément calibrée pour ce type de décision complexe :

- Le premier étage permet à chacun d'exprimer son rapport subjectif à l'argent et à la rareté.
- Le deuxième confronte les vécus réels de l'inflation, de la précarité, de l'abondance.
- Le troisième intègre l'expertise économique, sans la laisser gouverner seule.
- Le quatrième projette les conséquences à long terme de chaque arbitrage sur la société souhaitée.

Les précédents empiriques d'abord, les philosophes ensuite, règle de méthode de ce corpus. Avant toute théorie, trois faits établis : **vTaiwan et la plateforme Pol.is** ont montré, sur des dizaines de controverses réglementaires réelles, qu'un dispositif délibératif numérique bien conçu fait émerger des consensus là où le débat classique polarise ; **la Convention citoyenne pour le climat** (2019-2020) a démontré en France qu'un panel tiré au sort, informé et accompagné, produit des propositions d'une qualité que les participants eux-mêmes n'anticipaient pas et que le verrou n'est pas la capacité des citoyens, mais le sort institutionnel réservé à leurs conclusions ; enfin l'OCDE (2020) documente une « vague délibérative » de plusieurs centaines d'assemblées citoyennes dans ses pays membres, avec les conditions de réussite désormais codifiées. La Démocratie Organique ne part pas de zéro : elle systématise ce que ces précédents ont prouvé et corrige ce qu'ils ont laissé en échec, notamment le chaînon manquant entre délibération et décision. C'est ce que Hélène Landemore (2012) appelle la diversité cognitive en action : non pas un consensus artificiel, mais une décision enrichie par la multiplicité des perspectives. Précisément ce que les décisions économiques d'une telle ampleur requièrent pour être légitimes et robustes.

12.2 La convergence des deux systèmes, l'économie de la conscience

La convergence entre le système économique et la Démocratie Organique peut être formalisée et cette formalisation exige une précision dont dépend tout le reste. La participation aux étages délibératifs génère des preuves (5.5) attestant de compétences démocratiques réelles. Ces preuves n'ouvrent **aucun droit** : elles attestent, elles qualifient, elles invitent (dans la délibération comme dans les projets de communs) et le test de l'avantage borne toute évolution future du dispositif. Ce que la boucle produit n'est pas un pouvoir : c'est une **visibilité réciproque**, l'acte démocratique devient économiquement visible (il qualifie pour des rôles, il oriente des communs), l'acte économique devient démocratiquement lisible (ses flux sont délibérables). Nous nommons cette boucle une économie de la conscience : un système dans lequel valeur économique et valeur démocratique se co-produisent, se vérifient mutuellement et s'élèvent ensemble, **sans jamais se convertir l'une en l'autre**. La raison de cette dernière clause est de principe et elle est la ligne rouge du programme entier : un système où la participation achète du pouvoir est un suffrage censitaire, même vertueux. La conscience ne se monnaie pas ; elle se prouve.

12.3 Questions ouvertes et programme de recherche

Plusieurs questions cruciales demeurent, constituant autant de directions pour un programme de recherche au sens d'Ostrom (2010).

- Le problème de l'oracle. Qui valide qu'une donnée est réelle, unique et non manipulée ? C'est le verrou technique central : sans oracle fiable, toute la chaîne de valeur est vulnérable au gaming des Soulbound Tokens comme des data-tokens.
- La conformité réglementaire. L'articulation avec MiCA, le monopole monétaire de la BCE et le droit européen de la donnée doit être construite, non supposée. Elle suppose un travail institutionnel patient et une coopération renforcée européenne.
- La stabilité du fonds de capitalisation. L'ingénierie d'un token de retraite réellement stable, adossé à la production réelle, reste à spécifier et à éprouver expérimentalement.
- L'articulation constitution vivante / stabilité normative et la garantie que l'IA organisationnelle KI-M reste strictement instrumentale, sans dérive substantielle.
- La validation empirique. Aucune hypothèse inflationniste ou comportementale ne peut être tenue pour acquise sans expérimentation à petite échelle (territoriale ou sectorielle) avant tout déploiement national. Cela vaut en particulier pour l'hypothèse de conversion ludique-civique du jeu territorial (9.3).
- La légitimité de l'amorçage. Comment organiser la première délibération collective sur les choix de régulation, avant même que le système existe ? C'est la circularité fondamentale du projet et c'est aussi sa cohérence profonde.

12.4 Les neuf problèmes ouverts soumis à la communauté académique

Cette section est un appel formel. Le programme exposé dans ce document comporte des difficultés que ses auteurs n'ont pas su résoudre et qu'ils ne dissimulent pas. Elles sont énoncées ci-dessous sous forme de questions de recherche, avec l'indication des disciplines concernées. Toute contribution (y compris et surtout une réfutation) sera publiée, créditée et intégrée au corpus.

Q1, Le paradoxe du plafond fiscal est-il soluble ? Le plafond d'acceptation fiscale doit être bas pour préserver la solvabilité de l'État en euros et élevé pour ancrer la valeur de la monnaie complémentaire. Le pouvoir libératoire étant un bien à utilité marginale décroissante et saturante, la fraction d'encours excédant le besoin fiscal individuel perd son ancrage. *Existe-t-il une architecture de plafond (progressif, individualisé, transférable) qui échappe à cette saturation ?* (Économie monétaire, finances publiques.)

Q2, L'indexation du paramètre de création est-elle une discipline suffisante ? La piste proposée consiste à indexer c sur la croissance mesurée de l'économie en monnaie libre, de sorte que l'émission ne devance jamais le réseau réel d'acceptation. *Cette règle ferme-t-elle effectivement le mode d'échec argentin ? Et est-elle compatible avec les axiomes de symétrie spatio-temporelle de la TRM, qui supposent c constant ?* (Économie monétaire ; théoriciens de la TRM.)

Q3, La borne du seigneurage est-elle correctement établie ? La section 8.2.2 la fixe à $g \cdot M$. *Cette formulation est-elle exacte pour une monnaie complémentaire non substituable à la monnaie principale ? Existe-t-il des configurations (vélocité élevée, circuits fermés) où la borne serait différente ?* (Macroéconomie monétaire.)

Q4, La circularité du bouclage budgétaire admet-elle une issue ? La neutralité budgétaire de l'acceptation fiscale exige que l'État redépense en monnaie libre ce qu'il perçoit ; cette redépense suppose que ses créanciers l'acceptent au pair ; ce qui suppose l'ancrage que le dispositif prétendait construire. *Cette boucle est-elle logiquement fermée, ou existe-t-il un point d'entrée ?* (Théorie monétaire, finances publiques.)

Q5, L'arbitrage de parité peut-il être neutralisé sans détruire l'ancrage ? Si l'administration accepte à parité fixe pendant que la monnaie se négocie en dessous, un arbitrage sans risque apparaît. La parade évidente (accepter à taux flottant indexé sur la mesure) supprime l'ancrage nominal, l'administration ne faisant plus que constater le cours. *Peut-on protéger le Trésor de l'arbitrage sans annuler l'effet chartaliste ?* (Économie monétaire internationale.)

Q6, L'acceptation fiscale d'un instrument non-euro relève-t-elle de la compétence exclusive de l'Union ? C'est le verrou décisif et il est juridique. La distinction proposée oppose l'imposition à des tiers, manifestement fermée, à la détermination par l'État de ce qu'il accepte pour ses propres créances, vraisemblablement ouverte mais non testée. *Cette distinction résiste-t-elle à l'analyse au regard de l'article 3 §1 c du TFUE et de la jurisprudence Dietrich et Häring ?* (Droit de l'Union, droit monétaire.)

Q7, Quel est le solde distributif net d'un dividende financé par seigneurage ? Le dispositif transfère du pouvoir d'achat des détenteurs d'encaisses supérieures à la moyenne vers les autres. *Une microsimulation sur données françaises (modèle INES ou équivalent) permettrait d'établir le solde net par décile et de vérifier qu'il est effectivement progressif.* (Économétrie, microsimulation fiscale.)

Q8, Un mécanisme d'ancrage endogène pourrait-il être greffé sur le dividende ? Le WIR et le Sardex tiennent la parité depuis des décennies sans acceptation fiscale, par la seule discipline du crédit mutuel. *Une architecture hybride (dividende universel pour l'inclusion, crédit mutuel pour la discipline) est-elle cohérente, ou les deux logiques d'émission sont-elles incompatibles ?* (Économie des monnaies complémentaires.)

Q9, La toile de confiance résiste-t-elle au passage à l'échelle ? Le mécanisme de certification qui garantit l'unicité des personnes est éprouvé sur quelques milliers de membres. Les estimations disponibles situent sa capacité maximale théorique à un ordre de grandeur de quelques millions à une quinzaine de millions de comptes. *Quelle architecture permettrait de garantir la résistance aux attaques Sybil à l'échelle d'une population nationale ?* (Cryptographie, systèmes distribués.)

L'appel, Ces neuf questions ne sont pas des réserves de style. Ce sont des obstacles réels, dont plusieurs peuvent invalider des pans entiers du dispositif. Nous les publions parce qu'un programme politique qui dissimule ses difficultés finit toujours par les rencontrer en public et dans les pires conditions. Nous préférons les rencontrer maintenant, avec l'aide de ceux dont c'est le métier. Économistes, juristes, statisticiens, cryptographes : ce document vous est adressé autant qu'aux citoyens.

12.5 Protocole d'expérimentation et critères d'arrêt

Aucune des propositions monétaires de ce document ne devrait être généralisée sans avoir traversé le protocole ci-dessous. Les critères d'arrêt sont publiés avant tout lancement et non négociables une fois le dispositif engagé.

Phase	Durée	Contenu
Phase 0, Faisabilité	12 mois	Expertise juridique sur la compatibilité au droit de l'Union (Q6) ; microsimulation distributive (Q7) ; audit contradictoire ouvert, incluant des opposants déclarés au dispositif
Phase 1, Statut seul	24 mois	Reconnaissance juridique, comptable et fiscale, sans aucune acceptation fiscale . Observation du

Phase	Durée	Contenu
		comportement de la monnaie sans ancrage : c'est le contrefactuel indispensable
Phase 2, Ancrage plafonné	36 mois	Acceptation fiscale plafonnée sur un périmètre et un territoire délimités, avec groupe de contrôle
Phase 3, Évaluation	,	Évaluation contradictoire publiée, données ouvertes, décision de poursuite ou d'arrêt

Critères d'arrêt, suspension de plein droit si l'un d'eux est constaté : décote supérieure à 15 % sur trois trimestres consécutifs ; inflation différentielle supérieure à un point par rapport au groupe de contrôle ; perte de recettes non compensée supérieure à 0,1 % du PIB ; effet distributif net régressif établi ; décision juridictionnelle défavorable.

Un dispositif sans critère d'arrêt n'est pas une politique publique : c'est une croyance.

XIII. Conclusion

Nous sommes partis d'une start-up grenobloise qui voulait rediriger les frais de transaction bancaire vers des associations locales. Nous aboutissons à une architecture intégrée qui articule économie de la donnée, régulation macroéconomique, gouvernance blockchain, philosophie du développement et son application à la soutenabilité des finances publiques françaises, puis à son incarnation dans trois chantiers tangibles : des vies plurielles, un pays reconstruit, un territoire redevenu terrain de découverte et de délibération.

La cohérence de cette trajectoire n'est pas accidentelle. Elle révèle que l'innovation la plus radicale commence souvent par une intuition simple : la valeur produite collectivement par nos actes quotidiens devrait revenir collectivement et son usage devrait être décidé collectivement. La question de l'inflation ne détruit pas cette intuition, elle la précise. Elle nous rappelle que l'abondance sans régulation devient chaos, que la régulation sans délibération devient autoritarisme et que la délibération sans institution devient vœu pieux.

Ce document se distingue moins par ce qu'il promet que par la manière dont il borne ce qu'il avance. La partie VIII en est l'exemple : la même équation y interdit tout dividende décrété et définit ce qu'un régime plein couvrirait, l'équivalent de deux cents à quatre cents euros de dépenses réelles par mois, cent milliards de dépense publique substituée par an, sous une condition énorme, affichée plutôt que dissimulée, sous une règle d'or qui interdit toute substitution avant la mesure et par des jalons que chacun pourra vérifier. La thèse en ressort exacte : la monnaie libre n'est pas une ressource que l'État capte, c'est une co-crédation citoyenne que l'État constate et dont il n'a plus à emprunter ce qu'elle couvre. Appliquée au territoire, elle donne au programme son visage : l'artisan du soin, le charpentier qui est aussi développeur, le château qui revit, l'adolescent qui découvre sa commune en jouant et qui, un jour, délibère, avec le droit de se tromper d'abord. Sa crédibilité ne tient pas à l'ampleur de ses promesses mais à l'honnêteté de son cadrage : un horizon générationnel, des conditions explicites, le refus assumé de la démagogie et une devise qui dit tout : tirer tout le monde vers le haut, en commençant par ceux qui sont tout en bas.

La question n'est donc plus de savoir si ce programme est cohérent, il l'est sur son socle et il énonce lui-même ce qui ne l'est pas. Elle est de savoir si nous sommes prêts à traiter collectivement les neuf problèmes ouverts de la section 12.4 et si nous avons les institutions pour délibérer des choix qu'ils impliquent. Ce document n'est pas un aboutissement : c'est une pièce versée au débat et une demande d'aide adressée à ceux qui en savent plus que nous.

C'est précisément là que Sylha, la blockchain, la data dividend, le data-token, la Ĝ1, les métiers pluriels, la reconstruction, le jeu territorial et la Démocratie Organique se rejoignent : non comme des réponses séparées à des problèmes séparés, mais comme les pièces d'un seul système cohérent, dont la clé de voûte est la délibération collective. Tout le reste est technique.

Références

Sources économiques et monétaires

Beck, D. E., & Cowan, C. C. (1996). *Spiral Dynamics: Mastering Values, Leadership, and Change*. Blackwell Publishing. (*Registre : vision personnelle, voir partie VI.*)

Bogost, I. (2011). « Gamification is Bullshit ». *The Atlantic* / *Persuasive Games*.

Bresson, Y., travaux fondateurs sur le revenu d'existence (AIRE), filiation française du socle inconditionnel.

Caillois, R. (1958). *Les Jeux et les Hommes*. Gallimard.

Chetty, R. et al., Opportunity Insights, Harvard University : travaux empiriques sur la mobilité intergénérationnelle ; OCDE (2018), *A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility* (ordre de grandeur des générations nécessaires pour rejoindre le revenu moyen).

Graeber, D. (2015). *The Utopia of Rules: On Technology, Stupidity, and the Secret Joys of Bureaucracy*. Melville House (distinction play/game).

Huizinga, J. (1938). *Homo Ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*. Gallimard.

Bernanke, B. (2015). *The Courage to Act: A Memoir of a Crisis and Its Aftermath*. W. W. Norton & Company.

Cantillon, R. (1755). *Essai sur la nature du commerce en général*. Londres. (Référence classique sur l'effet de premier-receveur de la création monétaire.)

Conseil d'orientation des retraites (COR). (2026). *Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel*. Paris.

Disley, E. et al. (2011). *Lessons learned from the planning and early implementation of the Social Impact Bond at HMP Peterborough*. RAND Europe.

Graves, C. W. (1970). Levels of Existence: An Open System Theory of Values. *Journal of Humanistic Psychology*, 10(2), 131, 155.

Illich, I. (1973). *La convivialité*. Éditions du Seuil.

Laborde, S. (2010). *Théorie Relative de la Monnaie*. Disponible sur trm.creationmonetaire.info.

Lanier, J. (2013). *Who Owns the Future?* Simon & Schuster.

Moin, A., Sekniqi, K., & Sirer, E. G. (2020). *SoK: A Classification Framework for Stablecoin Designs*. *Financial Cryptography and Data Security*, Springer.

Piketty, T. (2013). *Le Capital au XXI^e siècle*. Éditions du Seuil.

Posner, E. A., & Weyl, E. G. (2018). *Radical Markets: Uprooting Capitalism and Democracy for a Just Society*. Princeton University Press.

Sandel, M. J. (2012). *What Money Can't Buy: The Moral Limits of Markets*. Farrar, Straus and Giroux.

Shiller, R. J. (2015). *Irrational Exuberance* (3^e éd.). Princeton University Press.

WIR Bank. (2024). *Annual Report 2023*. Basel, En circulation depuis 1934.

Zuboff, S. (2019). *The Age of Surveillance Capitalism*. PublicAffairs.

Sources sur le travail, les métiers et la reconstruction

France Stratégie & Dares. (2023). *Rénovation énergétique des bâtiments : comment répondre aux besoins en emploi et formation ? La Note d'analyse, septembre 2023*. (Estimation : 170 000 à 250 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 ; 20 à 30 Md€ d'investissement annuel supplémentaire.)

France Travail. (2025-2026). *Enquête Besoins en Main-d'Œuvre (BMO), secteur construction*.

Insee / Dares. (2024). *Pluriactivité, Emploi, chômage, revenus du travail* (Insee Références ; données fin 2022 : 2,4 millions de pluriactifs, 7,8 % de l'emploi total).

Ministère de la Culture. (2025). *Bilan 2019-2024 de l'état de conservation des monuments historiques immeubles*. Mai 2025. (45 070 immeubles protégés fin 2023 ; 23 % en mauvais état ou en péril, soit 8 316 sur 36 512 évalués.)

OpinionWay / Horoquartz. (2019). *Les salariés français et le multi-emploi*.

Pestalozzi, J. H. (1801). *Wie Gertrud ihre Kinder lehrt*. (Tripartition pédagogique tête, cœur, main.)

Salon SME / Observatoire du slashing. (2022-2025). *Études sur les slasheurs et la pluriactivité choisie*.

Sources sur la monnaie complémentaire et son statut juridique

Assemblée nationale. (2020-2021). *Questions écrites n° 35211, 37494 et 34997 sur l'utilisation des monnaies locales complémentaires par les collectivités territoriales et réponses du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance*.

Arrêté du 24 décembre 2012 relatif aux moyens et instruments de paiement acceptables par les collectivités publiques (liste limitative, non révisée depuis la loi ESS de 2014).

Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, article 16 (titre de monnaie locale complémentaire).

Théret, B., & Zanabria, M. (2020). *Le papier monnaie de petites dénominations émis par les provinces argentines entre 1890 et 2003*. Dialogues d'histoire ancienne, supplément 20.

Schvarzer, J., & Finkelstein, H. (2003). *Bonos, cuasi monedas y política económica*. Revista Realidad Económica. (Les quasi-monnaies ont représenté jusqu'à environ 40 % de la circulation monétaire argentine.)

République argentine. (2001). Décret 1004/01 (LECOP) ; Province de Buenos Aires, loi 12.727 (patacones).

Sources sur le jeu, le tourisme et la participation

Direction générale des Entreprises / Atout France. (2026). Bilan touristique de l'année 2025. (102 millions de visiteurs internationaux ; 77,5 Md€ de recettes internationales ; objectif 100 Md€ et première destination durable en 2030.)

Ipsos / Sopra Steria. (2022). Sociologie des électors, élections législatives 2022. (Abstention 1^{er} tour : 52,5 % ; 69 % chez les 18-24 ans ; 71 % chez les 25-34 ans.)

McGonigal, J. (2011). Reality Is Broken: Why Games Make Us Better and How They Can Change the World. Penguin Press.

Niantic. (2023-2025). Pokémon GO Fest Economic Impact Reports (Londres 2023 ; Madrid, Sendai et New York 2024). Études d'impact publiées par l'éditeur, données Statista. (Cumul 2024 : plus de 200 M\$ d'impact local, dont 61 M\$ de recettes fiscales ; Madrid : 192 000 visiteurs, 59 % venus de l'étranger.)

SELL / Médiamétrie. (2025-2026). L'Essentiel du Jeu Vidéo, Les Français et le Jeu Vidéo ; Bilan du marché 2025. (Chiffre d'affaires 2025 : 5,856 Md€ ; 40,2 millions de joueurs ; première industrie culturelle et créative de France.)

Szulborski, D. (2005). This Is Not a Game: A Guide to Alternate Reality Gaming. New-Fiction Publishing.

Sources sur la gouvernance et la démocratie

Blum, C., & Zuber, C. I. (2016). Liquid Democracy: Potentials, Problems, and Perspectives. Journal of Political Philosophy, 24(2), 162, 182.

Bouricius, T. G. (2013). Democracy Through Multi-Body Sortition. Journal of Public Deliberation, 9(1).

Duchaine, L. (2026). La Démocratie Organique : formalisation d'un processus séquentiel multi-organes. MTC, OTRE.

Landemore, H. (2012). Democratic Reason: Politics, Collective Intelligence, and the Rule of the Many. Princeton University Press.

OECD. (2020). Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions. OECD Publishing.

Ostrom, E. (2010). Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems. American Economic Review, 100(3), 641, 672.

V-Dem Institute. (2025). Democracy Report 2025: 25 Years of Autocratization. University of Gothenburg.

Philosophie et théories de la conscience

Gebser, J. (1949). *Ursprung und Gegenwart*. Deutsche Verlags-Anstalt. Trad. anglaise : *The Ever-Present Origin*, Ohio University Press, 1985.

Rawls, J. (1971). *A Theory of Justice*. Harvard University Press (principe de différence).

Schiller, F. (1795). *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme* (quinzième lettre).

Suits, B. (1978). *The Grasshopper: Games, Life and Utopia*. University of Toronto Press.

Teilhard de Chardin, P. (1955). *Le Phénomène humain*. Éditions du Seuil. (*Registre : vision personnelle, voir partie VI.*)

Banco Central do Brasil (statistiques Pix (2020-) ; NPCI) statistiques Unified Payments Interface (UPI), Inde.

Entretien de Stéphane Laborde, *Essentiel News*, 2026 (données d'adoption Ğ1 v2, équivalence création/redistribution).

vTaiwan / Pol.is, documentation du dispositif délibératif taïwanais ; Convention citoyenne pour le climat (France, 2019-2020), rapports finaux ; OCDE (2020), *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*.

Mullainathan, S., & Shafir, E. (2013). *Scarcity: Why Having Too Little Means So Much*. Times Books (rareté cognitive).

Wilber, K. (2000). *A Theory of Everything*. Shambhala Publications. (*Registre : vision personnelle, voir partie VI.*)

Wilkinson, R., & Pickett, K. (2009). *The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better*. Allen Lane.

Sources sur la technologie, les données et la régulation

Buterin, V., Weyl, G., & Ohlhaver, P. (2022). *Decentralized Society: Finding Web3's Soul*. SSRN Working Paper.

Commission Européenne. (2024). *AI Act, Article 13 sur la transparence et l'interprétabilité des systèmes à risque*.

Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs (MiCA). *Journal officiel de l'Union européenne*.

W3C. (2022). *Decentralized Identifiers (DID) v1.0, Standard des identités souveraines*.

Sources statistiques françaises et européennes

Banque de France. (2024). *Cartographie des moyens de paiement, Bulletin n° 261, article 5. Décembre 2025*.

Banque de France. (2024). *Rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement 2024*.

Banque centrale européenne. (2025). Statistiques de paiements pour la zone euro, second semestre 2024.

Conseil d'orientation des retraites (COR). (2024). Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel.

Cour des comptes. (2025). Analyse de l'exécution budgétaire 2024, Mission Solidarité, insertion, égalité des chances.

Direction du Budget. (2025). Rapports sur la dette publique française.

DREES. (2024). Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2024 (Panorama).

DREES. (2024). Les dépenses de protection sociale en France.

FIPECO. (2025). Les minima sociaux, Note d'analyse.

GlobalData. (2024). France Cards and Payments Market Report 2024-2028.

INSEE. (2025-2026). Le niveau de vie et les inégalités ; comptes nationaux des administrations publiques. Données dette : 3 482 Md€ (T3 2025) ; déficit : 152,5 Md€ en 2025.

INSEE. (2025). Les données de transactions par carte bancaire CB, Courrier des statistiques N13.

Règlement (UE) 2015/751 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte.

SRI / UDECAM. (2025). 33^e Observatoire de l'e-pub, réalisé par Oliver Wyman. Marché 2024 : 10,97 Md€.

URSSAF. (2024). Masse salariale et cotisations, Taux des cotisations retraites.

Économie de la Conscience

Architecture intégrée d'une transition économique, sociale et démocratique

Lucas Duchaine

Mouvement de Transition Civilisationnelle, OTRE

Concept OTRE et Démocratie Organique © Lucas Duchaine, 2026

Licence CC BY-NC-SA 4.0, Partage autorisé avec attribution, sans usage commercial, mêmes conditions

contact@democratieorganique.org